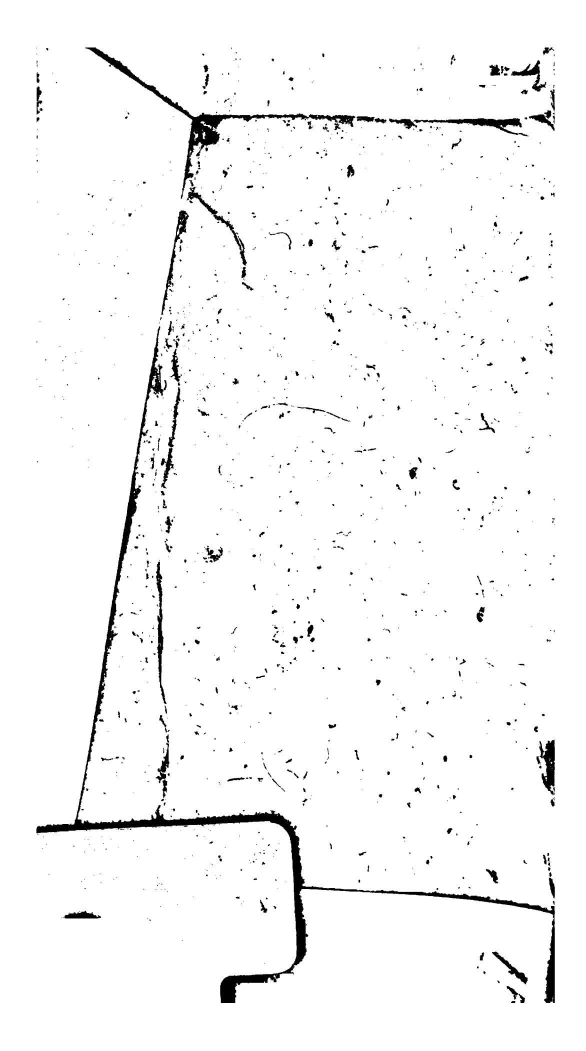


SE,

ON.

Lille

59 82 40 84
20 86 15 5 31

L'APOCALYPSE, DE MELITON. OV REVELATION DES MYSTERES CENOBITIQVES.

PAR

MELITON.



A Saint Leger,
Chez NOËL & IAQUES CHARTIER,
M. DC. LXII.



PREFACE.

Si le *Directeur desinteressé* a fait quelque fruict, ie m'en rapporte aux Directeurs ſpirituels qui en ont profité: mais du moins ſçay-ie bien qu'il a fait vn grand bruit dans les Cloiſtres de quelques Cenobites, qui s'en ſont alarmés, voire armés de becs & de plumes, pour le combattre.

Auſſi ſçay-ie bien que le tres illuſtre autheur de cet ouurage s'eſt bien fort intereſſé à la defenſe de ſa chere progeni-

ture, au grand regret de ceux qui auoient entrepris de la piccotter.

Et sur tous ce bon frere *Mandiant & Deschaussé*, qui sous le nom *d'Hermodore* s'estoit voulu esgayer en des *entretiens curieux* sur ce *Directeur*, en a senti les plus rudes atteintes, par les *esclaircissemens* que ce docte Prelat a donné sur les obscurités de ces *entretiens curieux*.

Cet aigle royal ayant percé de sa veüe les murailles du Cloistre de cet *Hermodore*, & penetré iusques dans la cellule, voire iusques dans le centre du Cuculle, où s'estoient si curieusement forgés ces *entretiens* autant *calomnieux* que

curieux, n'a pas manqué de remarquer en paſſant tout ce qu'il y auoit de myſterieux dans ces retraittes, que tout le monde tient pour ſacrées & religieuſes.

Et de là s'eſt fait que ce *fameux Predicateur, ce zelé deffenſeur de la Hierarchie Eccleſiaſtique, & reſtaurateur des Egliſes parochiales, cet ennemi iuré de l'orgueil Phariſaique de ſon ſiecle, ce tant aimé & tant regretté Eueſque de Belley*, ne s'eſt pas contenté de purger entierement comme il a fait ſon *Directeur*, de toutes les calomnies qui luy eſtoient impoſées par ceſt *Hermodore deſguiſé, mais qu'il a* encor reuelé à ſon cher *Meliton* les myſteres in-

croyables de la *cabale Cenobitique*, auec commandement bien exprés d'en faire la publication ſolennelle dans Paris, & de Paris par tout ailleurs.

Et cela non à deſſein de diffamer les Cloiſtres des bons Cenobites, qui ont touſiours eſté en veneration à ce Prelat: mais pour apprendre à cet *Hermodore*, & à tous ſes confreres qui ſe diſent de la *religion des parfaits*, a n'entreprendre pas les Prelats de l'Egliſe, auſquels tous les Cenobites, auſſi bien que les autres Catholiques qui ſont dans leurs Dioceſes, doiuent obeiſſance & reſpect.

Item pour deſcouurir à tout

le

le Chriſtianiſme les artifices dont ſe ſeruent ces bons freres, pour attirer les colombes dans leurs colombiers, ie veux dire toutes les deuotions des peuples dans leurs Egliſes, & toutes leurs charités dans leurs Cloiſtres, au grand preiudice des Egliſes Parochiales qui en ſont deſertées & deſolées comme chacun ſçait.

Item pour faire voir comme la plus part des Cloiſtres Mandians ſont remplis de *faineants* qui viuent aux deſpens du public ſans trauailler ni ſpirituellement ni corporellement, pour gagner leur vie, ſuiuant qu'ils y ſont obligés par les reigles de leur propre inſtitut.

Et partant ouurage digne d'eſtre leu & releu, & ſerieuſement conſideré par tous les Prelats de l'Egliſe, voire par tous les Princes & Magiſtrats, auſquels appartient de mettre ordre aux horribles deſordres qui ſont remarqués dans ce liure.

Item qui deuroit eſtre leu & publié par les Paſteurs dans toutes leurs paroiſſes, afin que leurs Paroiſſiens ne ſe laiſſent plus ſurprendre par des fauſſes apparences de pieté & de ſaincteté, leſquelles n'ont point eſté connües des Apoſtres de noſtre Seigneur; & afin que par ce moyen ils ſe raſſemblent deſormais dans leurs paroiſſes, ſous la conduite-

te & direction de leurs propres Pasteurs, qui sont obligés de droit diuin de respondre de leurs ames, & non les Cenobites qui n'ont point de vocation pour cela.

Mais où se trouue-il ce *precieux Meliton*; me diront mille & mille Pasteurs, iusques à present il n'est pas venu en nos paroisses, & mesmes on dit qu'il ne se donne pas à petit pris.

Cela est vray, & cela vient, peut estre de ce que sa grosseur le rend plus cher, & sa pesanteur moins commode pour parcourir alaigrement toute l'Europe, & pour se faire voir en tous les lieux où il est ardemment desiré.

Et c'est pourquoy on a iugé à propos de le descharger, & de l'habiller à la legere, c'est à dire d'en tirer seulement des *extraicts*, mais des extraicts toutefois qui suffisent pour en obtenir les effects expliqués çy dessus, & pour faire auoüer aux lecteurs, que ce n'est pas en vain que ces *extraits* portent en leur front le titre *d'Apocalypse, ou de Reuelation des Mysteres Cenobitiques par Meliton*: titre qui leur est meritoirement attribué par le mesme *Meliton*, au liure 3. *de ses Esclaircissemens, au 2. Esclair.* § 13. comme il se verra en son lieu.



EXTRAITS

De l'estime des entretiens curieux d'Hermodore, *icy Meliton parle à* Hermodore.

§ 13.

Vous dites, *Hermodore*, que vous aués donné à vostre ouurage, le tître *d'entretiens Curieux*, pour contenter la curiosité de ceux qui ne desirent rien tant que de penetrer les secrets des Cloistres : mais au contraire vous aués versé de si espaisses tenebres, sur les *mysteres cenobitiques*, que celles d'Egypte estoient moins palpables : ce qui m'a fait auoir recours à vne colomne de feu, pour perçer toutes ces obscurités.

Vous n'aués donné au peuple que des apparences specieuses, qui pouuoient releuer les aduantages de *ce haut estat de Perfection*, & de ceste *Religion particuliere des Parfaits*; vous cachés pieusement, mais accortement ses defauts dont le *Directeur*, n'auoit que superficiellement, & comme en passant, descouuert que des petits ombrages. Et au lieu de rendre ces sainctes demeures aussi ouuertes, que la maison de ce Romain, où l'on voyoit de toutes parts, & de percer comme le Prophete, la muraille du temple, pour faire cognoistre, ce que l'on couure de tant de voiles, & ce que l'on cache auec tant d'art, vous aués apporté vn nouueau broüillart sur ce mystique genre de vie, de sorte que l'on peut dire auec le Psalmiste, que les nuages & les caliginosités l'enuironnent.

§ 14. Les tenebres artificieuses m'ont obligé de donner à mon ouurage

vrage le nom *d'Esclaircissemens*, pour faire naistre vne lumiere à ceux qui sont droits de cœur, du milieu de ces obscurités, tirant le iour du sein de la nuict, & la splendeur d'entre les ombres qui la desrobent à nos yeux.

§ 15. Vous aués pris le nom *d'Hermodore*, l'vn de ceux que les Anciens attribuoient à *Mercure*, qui est celuy *d'Hermes*, & promettés par ce *Contredirecteur*, de donner de meilleures addresses pour atteindre au but de la verité, que celles du *Directeur*, que vous combattés. Et moy ie donne à *l'Esclaircisseur*, que ie vous presente, le nom de *Meliton*, que vous ne pouués ignorer estre Chrestien, & celuy d'vn Sainct Martyr, l'vn des quarante qui moururent pour la foy à Sebaste en Armenie. Ce nom signifie Pierre de mousche à miel, parce que mon dessein est de vous rendre la veüe auec le miel de Ionathan,

pluſtoſt que par le fiel qui l'a reſtablit à Tobie.

§ 17. Si vous voulés cognoiſtre la perſonne de ce *Meliton de St Agathange*, qui vous fournit ces *Eſclairciſſemens* ſur vos *entretiens curieux*, vous pourrés vous addreſſer à *Monſieur de Belley*, qui ſatisfera voſtre curioſité là deſſus. Il a quelque obligation d'appuyer de ſa protection, la plus grande part des ſentimens de c'eſt ouurage, puis que ce ſont les ſiens, que i'ay recueillis de ſa bouche, & dont ie ne ſuis que le copiſte.

§ 18. Mais ie le prieray, *Hermodore*, de ne vous deſcouurir point quel eſt le veritable *Meliton*, qu'auparavant vous ne vous ſoyés demaſqué, & qu'il ne ſçache ſi vous eſtes le vray *Hermodore*, autrement le vray *Sieur de St Agran*.

EXTRAICTS

Des aduis necessaires au Lecteur, icy Meliton parle à son Lecteur.

§ 3. Le second aduis que i'ay à vous donner, *Lecteur*, est que vous vous meubliés des liures de *Mr de Belley*, dont *Hermodore* d'estache des lambeaux descousus, qu'il entreprend de descoupper aprés les auoir deschirés. C'est à sçauoir le *Directeur desinteressé*, *les Reflexions sur l'ouurage des Moines de St Augustin*, *la Petronille*, *l'hermiante*, *la Deuotion Ciuile*, *le voyageur incognu*, *la Pieuse Iulie*, *les Varietés historiques*, *l'Agatonphile*, *les Euenemens singuliers*, *la Tour des miroüers*, *& les Relations morales.*

Si vous n'aués ces sources, il vous sera malaisé, *Lecteur*, de penetrer dans le fonds de la *Cabale*, & de perçer le secret des tenebres dont on enuelop-pe la verité. Mais auec ces flambeaux vous entrerés dans l'interieur du voy-

le, ou vous apperçevrés des malices ſpirituelles, ſi noires que vous aurés de la peine à vous perſuader qu'elles puiſſent auoir eû accés en des eſprits, dont on croit la conuerſation toute celeſte.

EXTRAICTS

Du premier liure des Eſclairciſſemens de Meliton, *du premier Eſclairciſſement qui eſt* des menaces & promeſſes de Dieu; *C'eſt* Meliton *qui parle perpetuellement à ſon* Hermodore.

Le *Directeur* ayant blaſmé les directeurs ſpirituels tant du Clergé que Cenobites, qui recerchent leur propre intereſt temporel, dans la conduitte des ames qui ſe rangent ſous leur direction, & ayant monſtré aſſés clairement, combien ceſte prattique eſt honteuſe & contraire à la volonté de celuy qui les appelle à ceſt honneur comme Aaron, & qui veut

veut que l'on diſtribue gratuitement ce que l'on a gratuitement reçeu; conclud enfin par ces paroles toutes pleines d'vne modeſte crainte.

Oſerois-ie dire içy vne parole libre du Prophete Amos ? Pourquoy non? c'eſt Dieu qui parle, voicy ce que dit l'Oracle. Eſcoutés ceſte parole, *Vaches graſſes qui habités ſur la montagne de Samarie, qui faittes tort aux neceßiteux, & fruſtrés les pauures, qui dittes aux grands & aux Seigneurs, apportés, & nous boirons, le Seigneur a iuré par ſon ſainct nom, que voicy les iours qui viendront ſur vous, & vous aurés agacement de dents en toutes vos communautés, & neceßité de pain en toutes vos maiſons.*

§ 3. Cher *Hermodore* vous appellés ceſte menace cruelle & iniurieuſe à la prouidence diuine, prenés garde, mon tres cher frere, qu'elle ſort de la bouche d'vn Prophete animé de l'eſprit de Dieu, qui menaçe

de la part de Dieu les Pasteurs d'Israël, s'engraissans dans leurs ministeres du bien des pauures,& se repaissans de leurs oüailles au lieu de les paistre,& de les conduire dans les pasturages abondans de la grace & de la doctrine de salut.

§ 7. Vous amassés auec vn soin fort exact, *Hermodore*, les promesses de Dieu que vous recueillés de l'Escriture, & des Peres, pour en renuerser les menaçes du Prophete Amos;mais vous remarquerés,s'il vous plaist,que pour establir l'vn,il ne faut pas oster l'autre,sinon vous les ruinés tous deux.

§ 8. Ce celebre escriuain qui a composé l'ouurage *des heureux succés de la pieté*,adiouste que les Cenobites estans à couuert par leur estat,de l'indignation du ciel, ils n'ont rien à craindre de ce costé là, puis qu'ils ont asseurance de ses faueurs.

A n'en mentir point, si ceste do-

ctrine

ctrine a lieu , vous aués raiſon de trouuer mauuais , que l'on vienne reſueiller par le bruit des menaçes, le ſainct repos de ces eſpouſes, qui dorment doucement en paix ſur le ſein amiable des promeſſes de l'eſpoux , dont les mammelles ſont beaucoup meilleures que le vin.

§ 9. Mais d'autre coſté, ceux qui ne tiendroient pas, que tout ce qui eſt ſainct, tout ce qui eſt pur, tout ce qui eſt de bonne renommée, fuſt enclos dans ceſte condition qui d'ailleurs n'eſt pas impeccable, auroient-ils tort à voſtre auis, de penſer que les menaçes n'y ſeroient pas inutiles, pour empeſcher que cette terre de benediction , ne tombaſt dans la captiuité de la coulpe.

Que deuiendroient doncques ces auis des pages ſacrées, que bien-heureux eſt l'homme qui eſt touſiours en crainte; que c'eſt en tremblant qu'il faut operer le ſalut, &c.

Et pour paſſer de ces preceptes dans les exemples, ne ſçauons nous pas que Dieu deuant qui les aſtres ne ſont pas nets, a trouué de la mauuaiſtié en ſes Anges, que Lucifer eſt tombé des cieux, qu'Adam a perdu ſon innocence dans le Paradis terreſtre, que dans le college des Apoſtres il s'eſt trouué vn Apoſtat, que David, que Salomon, que Sainct Pierre, ont fait de grandes cheutes, aprés auoir eſtés eſleués en grace, que celuy qui eſt debout, doit prendre garde a ne tomber pas?

§ 10. Quelque ſainct que l'on ſoit, ou que l'on penſe eſtre, il faut touſiours marcher en ceſte vie auec ordre & precaution, & ne s'appuyer point ſur la prudence. La parole diuine nous apprend que l'homme ne demeure iamais en vn meſme eſtat, que c'eſt vn eſprit qui va au mal, & n'en reuient pas de luy meſmes.

§ 11. Ie veux croire auec vous

Her-

Hermodore, que tous les Cenobites ſont non ſeulement dans l'eſtat de perfection, mais dans la perfection de leur eſtat: ſi eſt-ce pourtant que ni vous ni moy, ne les tenons pas confirmés en grace, ni impeccables. Ioint que l'Eſcriture nous oblige de croire, qu'içy bas nous pechons tous, & auons beſoin de la grace & de la miſericorde de Dieu.

Cela eſtant, pourquoy dirions nous que les menaces diuines ne ſont pas à leur vſage, (*il veut dire des Cenobites*) puis qu'elles s'addreſſent generalement à tous pecheurs de quelque condition qu'ils ſoyent.

Mais i'ay bien d'autres nouuelles à vous dire, tres cher *Hermodore*, c'eſt que meſme en ce païs que l'on appelle *hors du monde*, il y a de grandes Prouinces toutes entieres, des eſpaces merueilleux qui ont plus de beſoin du tonnerre des menaces du ciel, que de la pluye volontaire des promeſſes. §.12.

§ 12. Vous ſçaués qu'il y a quatre vingt dix huict ordres de Cenobites tant rentés que non rentés en l'Egliſe de Dieu : dedans ces bandes d'eſlite volontaires & enuoyées par commiſſion ſpeciale du Chef de l'Egliſe, il y a deux ordres ſeuls (ſans conter les quatre vingt ſeize autres) qui ſont chacun trois cent mille champions, tous bien armés des armes de leur milice, qui eſt ſpirituelle.

Maintenant ſi ie vous dy, que de ces ſix cent mille ouuriers de ces deux ordres, l'vn renté & l'autre non renté, il n'y en a pas trente, ou tout au plus quarante mille de reformés, & dans l'obſeruance de leurs reigles, & que les cinq cent ſoixante mille reſtans, ſont de la relaxation & de l'inobſeruance (pour n'vſer point de ces mots deſaggreables de difformation & de dereiglement) de cela i'ay pour teſmoins les yeux du ciel & de la terre.

Que

Que ſi nous eſtendons noſtre veüe ſur les quatre vingt ſeize ordres qui reſtent, nous trouuerons qu'il n'y a pas la dixiéme ou douziéme partie des Cenobites qui y ſont enroollés, qui ſoyent dans la reforme : iugés de là combien il y a, non de milliers, mais de millions de non reformés.

Adiouſtés à cela que ſi vous allés demander conſeil aux Cenobites reformés touchant la retraitte du monde, ils vous diront auſſi toſt, qu'il vaut mieux demeurer dans vne vacation ſeculiere qui ſoit honneſte, & que l'on y fera ſon ſalut auec plus d'aſſeurance, que dans vn Cloiſtre non reformé, où l'on ne tient pas ce que l'on promet à Dieu.

§ 14. Les Cenobites Mandians non reformés ſe plaignent tout haut, de ce que leurs peres ayans mangé le verius, ou les grappes vertes, de la relaxation, qu'ils ont trouuée dans leurs conuents, quand ils y ont eſté reçeus,

reçeus, leurs enfans en ont leurs dents agaçées.

§ 15. Tres-aimé, *Hermodore*, quand vous parlés des Cenobites, vous ne iettés les yeux que sur les reformés, qui ne font pas la douziéme partie de ce grand corps qui a tant de testes, & tant de membres qui composent ceste Saincte hierarchie qu'on appelle *priuilegiée*, vous considerés tousiours cest *Antigonus* du costé de son bon œil; c'est bien fait de cacher les deffauts de nos freres: mais aussi de desguiser ce qui est notoire au public, & n'oser dire la faute d'vn criminel que l'on conduit au supplice, c'est estre dans vn scrupule immoderé.

§ 18. De prendre la moindre partie pour le tout, & en consideration des bons, à qui les promesses s'addressent, n'oser foudroyer les mauvais pour qui sont faittes les menaces diuines, i'appelle à la force de vostre esprit, *Hermodore*, & luy demande s'il n'y

n'y auroit pas, ou de l'iniuſtice, ou du manquement en ce procedé.

§ 26. Venons au ſecond paſſage que vous mettés en ieu, au nombre 4. de ceſt *Entretien*. Il eſt tiré de la *Petronille*, où vous faittes dire à l'autheur, ***que ceux qui queſtent, ont ſouuent leurs Rations fort courtes.*** C'eſt vn frere mandiant qui parle en ce lieu la, nullement l'autheur de la *Petronille*, vous pouués penſer qu'vn queſteur n'a garde de faire mentir le prouerbe latin, qui dit, ***que le ſac d'vn mandiant eſt touſiours vuide.***

C'eſt le tonneau des Danaides, c'eſt vne mer qui reçoit tous les fleuves, & n'en eſt pas plus groſſe; c'eſt ceſt animal dont le Sage parle qui dit touſiours apporte, apporte; c'eſt ceſt autre dont Iob dit, qu'il engloutit vn fleuue ſans s'en eſtonner, & a aſſés d'hardieſſe pour entreprendre d'aualler le Iordain; c'eſt ietter des richeſſes dans vn ſac percé, c'eſt puiſer de l'eau dans vn crible.

§ 27.

§ 27. Asseurés vous, *Hermodore*, que le *Directeur*, est fort esloigné en sa creance de ceste proposition de ce bon frere mandiant, car au contraire il croit que les *Rations*, ceft à dire, les portions des Cenobites non rentés, sont plus grandes, plus larges, plus amples, & plus profondes, que celles des fondés.

La doctrine de ce liure celebre *des heureux succés de la pieté*, nous apprend que *depuis que le Cenobite a consacré à Iesus Christ, le droit de se seruir des biens temporels, le monde ne possede plus rien qu'à son refus : & il voit les royaumes & les Seigneuries, comme des vsages que sa liberalité a laissé en fief. C'est ce qui le rend Seigneur du monde, possedant tout par vn domaine direct, par ce que s'estant rendu vne possession de Iesus Christ, par le vœu, & le possedant, il prend aucunement part à sa souueraineté.*

Nous ne iugeons pas (dit cest autheur) la condition des Roys raual-

lée,

lée, encore qu'ils n'entretiennēt leur grandeur, & la magnificence de leur court, que par les ſubſides de leurs ſubiects. *Le religieux a ceſt auantage ſur le Prince, qu'il ne luy faut point d'armes pour leuer ce que le peuple doit à ſon exercice: il poſſede les affections deuant que de reçeuoir les liberalités, & ſon Empire s'eſtend plus ſur les cœurs, que ſur les biens.*

§ 28. Appellés vous cela, *Hermodore*, cheminer en choſes baſſes, n'eſtre pas ſage en choſes hautes, mais s'accommoder aux humbles, ce manege-eſt il pas haut, ou terre à terre? Si le Cenobite mandiant a de ſi grands droits, & vn domaine ſi vniuerſel, quand tous les mondains & ſeculiers luy auront donné toute la ſubſtance de leurs maiſons pour l'hommage de ceſt empire des cœurs qui luy eſt acquis par vn ſi haut tître que celuy d'amy & fauori de Dieu, n'eſtimeroit-il pas encore auoir rien fait,

fait, non qui esgale, mais qui approche son merite.

Puis que l'heritage du Cenobite, comme estant compagnon de I. C. s'estend sur toutes les nations, & que ses possessions ne sont limitées que des bornes mesmes de sa terre, & par vne pure liberalité, il en laisse la possession aux autres hommes, à condition qu'ils trauailleront à la cultiuer, en le tenant de luy en foy & hommage, ils luy en payeront les cens & rentes à sa premiere demande & sans contrainte, & sans aucunes formalités.

Qui ne dira que les Roys sont ses nourrissiers, pour ne dire ses feudataires, & que leurs subiects ne sont que ses metayers; que les Princes de la terre ne tiennent leur souueraineté que de luy, puis qu'il s'en est reserué le domaine direct; & que si les hommes mancquent à luy rendre les deuoirs, à quoy les oblige leur seruitude,

de, il les ſera condamner par rebellion & par felonnie.

Il a oublié de dire vne choſe plus veritable que tout cela, c'eſt à ſçauoir *qu'il n'y a point de Prince Catholique qui leue tant, à beaucoup prés, de ſes ſubiects, que les Cenobites mandians qui ſont dans ſon eſtat, exigent, (quoy que volontairement) de ſes peuples:* la demonſtration en ſeroit tres facile à faire, & en ſa certitude, elle eſt plus que mathematique.

§ 29. Aprés cela faudroit-il pas que le *Directeur*, manquaſt de ſens commun, pour croire *que ceux qui queſtent ont ſouuent leurs Rations fort courtes*, non, non, *Hermodore*, ie ſuis caution pour luy, *qu'il n'euſt iamais ſi mauuaiſe opinion de ceux qui ſont Seigneurs directs de tout le monde, à qui toute la terre eſt tributaire, qui ſont les amis, les fauoris, & les coheritiers de celuy qui a toutes les nations pour ſon heritage, de ceux qui voyent les royaumes & les Seigneuries,*

gneuries, comme des vſages que leur liberalité a laiſſé en fief, de ceux à qui tout appartient par le droit de communauté, qu'ils ont à l'empire, à la royauté, & à la ſouueraineté de Ieſus Chriſt.

Qu'il n'y a point deux Religion en l'Egliſe Catholique.

§ 49. Cependant ie ne ſonge pas à reçercher de quelle Religion vous parlés, quand vous dites que le *Directeur* fauoriſe l'hereſie, & blaſme la Religion, & ce qui m'a effrayé, c'eſt qu'au liure de *vos Entretiens au 1. Entretient, nombre 4.* vous dites que c'eſt l'hereſie de *Viclef* de dire que Ieſus Chriſt n'a pas inſtitué deux Religions, l'vne du commun, & l'autre des parfaits. Marqués ceſte chaſſe, *Hermodore*, nous nous exercerons en ſon lieu là deſſus, & nous verrons s'il y a parmy les Catholiques vne Religion particuliere, ainſi que vous enſeignés contre *Viclef*.

Ie

Ie n'ay que ce mot à vous dire, que ces deux termes de Religion particuliere, & de Religion Catholique, estans aussi opposés que le iour & la nuict, que l'orient & l'occident, le feu & l'eau, ie ne puis m'imaginer comme vous les pouués faire habiter en mesme subiect. Ie pressens à ceste extremité que vous vous sauuerés dans l'ambiguité de ce mot de *Religion*, que l'on attribuë à l'institut des Cenobites, aussi bien qu'à la Religion Catholique, & que par l'vniuerselle, vous entendés celle çy, & l'autre par la particuliere.

§ 51. Mais mon Dieu, *Hermodore*, faut-il que le desir de vous complaire, me porte iusques à ce point, contre mon propre sentiment, de donner le nom de *Religion*, à ce qui n'est en l'Eglise qu'vne simple condition, vn estat, vne façon de viure. Il n'y a qu'vne Eglise Catholique, Apostolique, & Romaine, de quelle sorte

ſorte maintenant voudriés vous mettre deux religions dans ceſte vraye Egliſe, & faire que Dieu y fuſt ſerui & adoré d'autre façon par les peuples,& par les Prelats, & par les Cenobites, autrement que par le Clergé, & par le peuple. N'eſt-ce pas mettre de la diuiſion dans la maiſon de Dieu, & dans vn temple, mettre autel contre autel, ſacrifice contre ſacrifice, ſacrements contre ſacrements, ceremonies contre ceremonies, obſeruances contre obſeruanvances, & faire de la cité du ſoleil aſſiſe ſur la montagne, la demeure de Cedar, & la Religion de tenebres, & de l'ombre de mort, de Hieruſalem vne Babylone, du ſeiour de tout ordre & de bonne police, vn vray enfer, ou l'horreur eſt parmi le deſordre?

§ 52. Vous dirés auſſi toſt pour éuiter ceſt accablement, que par ce mot de Religion, vous entendés vn

eſtat,

eſtat, vn genre de vie, & par ceſt eſtat le Cenobitique. Si cela eſt, tous les Eſtats & toutes les conditions qui ſe trouuent dans la Republique Chreſtienne, ſeront-ce pas autant de religions. Il y aura religion des gens de guerre, de iudicature, de marchandiſe, Religion d'artiſans, de mariés, de Veüfs, religion de peres, d'enfans, de riches, de pauures, voyés où donne ceſte abſurdité.

Vous dirés que par Religion vous entendés les ordres Cenobitiques approuués par l'Egliſe: ſi cela eſt, outre quatre vint dix huict ordres Cenobitiques tous differens, qui feront autant de religions, il y aura autant de religions dans le Chriſtianiſme, qu'il y a d'ordre dans la police Eccleſiaſtique & ſeculiere, ordre que l'Egliſe approuue, puis qu'elle les reçoit dans ſon ſein, & les admet dans le commun des fidelles. Il y aura l'ordre de la iuſtice, celuy des finan-

finances, celuy des marchands, celuy des artiſans, celuy des Medecins, celuy des gens d'eſprit, bref autant d'ordres, autant de vacations, autant de Religions.

§ 55. Que ſçait on ſi les Huguenots ne s'aduiſeront pas de faire imprimer à Geneue *les Entretiens curieux d'Hermodore*, ſous le tître glorieux *de l'entremangerie des Papiſtes*, voyant vn Eueſque ſi iniurieuſement traitté par vn Cenobite, ou par vn Chanoine de la petite & ſeconde Rome.

§ 54. Le docte *Feu-ardent* auoit donné à vn de ſes ouurages le tître *d'entremangerie Miniſtrale*, vn Miniſtre ſe voulut meſler de luy reſpondre, taſchant de le payer en meſme monnoye, & de luy faire ſelon le prouerbe vulgaire, ſouppe de meſme pain, il intitula ſon libelle, *les Entremangeries Monachales*; ô Dieu, *Hermodore*; quelle priſe euſt eu c'eſt errant, ſi vos *curieux Entretiens* luy euſſent

ſent appris que les ordres diuers des Cenobites ſont autant de Religions differentes.

Ce Miniſtre taſche de fortifier ſon erreur par les diſputes continuelles qui ſont entre les *Iacobins & Cordeliers*, dont les vns ſont *Thomiſtes*, les autres *Scholaſtiques* iurés.

Le *Cardinal Sarnan* fait vn recueïl de ſept ou huict cent opinions ſeulement, ou *St Thomas & Scot* ſont contraires, ſur quoy leurs Sectateurs font ceſte guerre perpetuelle, qui ne fait ni Veſues ni Orphelins, & ou l'on ne fait pas ſeulement de treues, & aprés tout les ſubiects de ces controuerſes Scholaſtiques ne ſont pas de la foy.

§ 65. Mais qu'euſt dit ceſt ennemy, s'il euſt ſçeu le fond des diſputes touchant la conception de la Vierge, & les aides de la grace. Bon Dieu, mais comment euſt-il crié à *l'Entremangerie Cenobitique*, s'il euſt

veu les propoſitions des Cenobites d'Irlande, cenſurées par la tres ſçauante maiſon de Sorbonne. Quoy, s'il euſt veu les cenſures de la ſainɗe aſſemblée des Prelats qui eſtoient à Paris, du tres-illuſtre Archeueſque de ceſte Villemonde, de la faculté de Theologie de ceſte grande cité; les repliques iniurieuſes & ſatyriques à ces cenſures, &c.

Du deuxieſme eſclairciſſement, qui eſt, du chant Eccleſiaſtique.

§ 3. A quel propos pour trois, ſept, ou huiɗ Predicateurs & Confeſſeurs Cenobites qui ſeront dans vn conuent, faudra-il que le public porte le poids de cinquante, ou ſoixante, ou cent bouches, quelques fois qui ne font que chanter au chœur, & quelques fois, (ce qui n'eſt que trop vray & trop commun) auec ſi peu d'edification, que

que leur silence satisferoit d'auantage.

§ 6. Le *Directeur* dit qu'il y a trop peu de Confesseurs & de Predicateurs, & qu'il y a trop de Choristes, & de freres laics dans les conuents des Mandians. Que dit-il que tout le monde ne voye, & dont tout le monde ne se plaigne ? Que dis-ie le monde, ie dis les Cenobites mesmes & les plus reformés d'entre les Mandians. Car quand il s'agit de quelque establissement nouueau d'vn conuent de Mandians reformés dans vne grande ville, ils remuent toute pierre pour l'empescher, disans tout haut qu'ils sont desia trop de Mandians, que le public en sera foulé, surchargé, & accablé, que trop d'enfans sur vne mammelle l'asseicheront, qu'il y a tantost plus de demandeurs que de donneurs.

Vous repetés ces mots du *Directeur* que les Cenobites chantent au

Chœur auec si peu d'edification, que leur silence edifieroit d'auantage; certes, cher *Hermodore*, s'il m'estoit permis sans scandale de vous prendre par la main, & de vous mener dans vne communauté non reformée, ie m'asseure que vous leur donneriés vne de vos distributions canoniques, pour les faire taire, comme l'on fait quelques fois à certains menestriers qui sonnent aux portes, & qui raclent les oreilles, au lieu de les chatoüiller, pleust à Dieu que cela ne fust pas si vray & si commun, comme le dit le *Directeur*.

§ 10. Le *Cardinal Caietan* qui auoit esté de l'ordre des freres Prescheurs, en ses commentaires sur la somme de *St Thomas*, sur la fin de la seconde, *question* CLXXXIX. *article* VII. trouue mauuais qu'on remplisse son ordre destiné à l'administration de la parole de Dieu & des sacrements, & approuué pour cela

par

par le S[t] Siege, de trop de Choriſtes & de freres laics, & de ſi peu de Predicateurs & de Directeurs de conſçiences.

§ 11. Le peuple dittes-vous, ne ſera pas chargé de donner vn morçeau de pain aux Cenobites Mandians : liſés ce que le *Directeur* en a fait voir par demonſtration plus que Mathematique, dans les traittés *de la pauureté Euangelique*, & de la *deſappropriation Clauſtrale.* Et vous y trouverés que ce morçeau de pain, que queſtent trente quatre ordres de Mandians en la Chreſtienté, ſe termine au bout de l'an à la nourriture d'vn ſeul de ces trente quatre ordres (qui a pour ſa part trois cent mille bouches à nourrir) à la ſomme de trente millions d'or, en ne luy donnant que ce qu'il faut ſimplement pour le veſtement & la nourriture de ſes Cenobites, ſans conter l'extraordinaire, ni le chapitre des inuen-

tions, ni la reigle de l'addition, ou celle de la multiplication, qui vont (& Dieu le sçait) bien plus haut que cela.

Que sera-ce si on y adiouste les trente trois autres ? Mais que seroit-ce si nous vous disions que les trente quatre ordres des Mandians tirent plus des peuples Chrestiens, que les soixante quatre ordres des Cenobites rentés n'ont de bien, ni tous les autres Ecclesiastiques du Clergé. Mais ceste preuue sera mieux en son iour, lors que vous nous èn ouurirés le pas dans vos *Entretiens* de la pauureté & de la mendicité.

§ 12. Si vous dittes que les Cenobites & les Chanoines rentés exigent leurs reuenus par contrainte, & par acte de iustice, & que les Cenobites ne demandent pour l'amour de Dieu qu'vn morçeau de pain, qu'on leur peut refuser, sans doute, mais impunement ? Ie le nie, puis que ce sera

aux

aux despens de ce que les meilleurs courages ont en plus d'estime, ni que la vie, ni que les biens : de ceçy il ne faut point d'autre procés verbal, ne d'autres informations que l'experience.

§ 13. Quelques Princes ont voulu renter des conuents, où la loüange diuine fust perpetuelle, & ne cessat ni la nuict ni le iour, tesmoin le pauure *Monastere de l'Escurial*, qui n'a cousté que trente millions d'or à bastir. & n'a que quatre cent mille liures de rente, pour l'entretien de cent conventuels que l'on entend sans cesse dans l'Eglise chanter tour à tour les loüanges diuines.

Mais cela n'a rien de commun auec ce que nous traittons içy, qui est de sçauoir si le *St Siege* a iamais eu l'intention de fonder dans l'Eglise vn ordre de Mandians, aux despens du public, (car on ne niera iamais que leur queste ne soit vne charge publi-

que) qui ne vacquast qu'à la Psalmodie, & ou le nombre des freres Choristes & laics, fust vingt fois aussi grand que celuy des Predicateurs & Confesseurs.

§ 14. Posons le cas qu'il n'y ait en la Chrestienté qu'vn million de Cenobites Mandians (il y en a bien d'auantage, puis qu'vn seul des trente quatre ordres fait trois cent mille testes) i'aduance qu'il n'y en a pas la vingtiéme partie de Predicateurs & Confesseurs effectifs, les neuf cent cinquante mille qui restent, seront sans doute ou simples Choristes, ou freres laics.

Les Chantres rentés seruent le public à leurs despens, sans luy estre à charge, & les Mandians ne rendans que le mesme deuoir, veulent estre entretenus aux despens du public.

Car y a-t'il condition de personnes qui soit exempte de l'exaction & de la contribution generale que les Ceno-

Cenobites Mandians leuent ſur tous les fideles ſouuerains, Princes, ſubiects, Eccleſiaſtiques, Cenobitiques rentés, nobles, roturiers, riches, pauures, grands,& petits, villageois, citoyens, villes, campagnes, marchands, artiſans, gens de guerre, de iuſtice, de finances, les Monarques meſmes qui ont droit de rendre les autres hommes tributaires, doiuent eux meſmes le tribut, autrement il faut courir par les langues, comme dit la phraſe Toſcane.

§ 18. Le chant du chœur n'eſt qu'vn acceſſoire, qui a eſté admis pour la conſolation en Dieu, par la pſalmodie de ceux qui ſeroient laſſés du trauail de l'eſtude, de la predication, & de l'adminiſtration des ſacremens.

§ 21. Le chant du chœur, n'eſt ni la baze, ni de la baze de l'inſtitut Cenobitique, ie ne reprend point le ſeruice du chœur, ni la mendicité.

mais i'aduertis seulement ceux qui en font profession, de ne faire pas le principal de l'accessoire, en remplissans leurs maisons, (qui doiuent estre comme des tours de Dauid, & des arsenacs pleins d'armes, d'espées, & de boucliers, & des retraittes d'hommes adroits à la guerre spirituelle, contre les vices, & l'erreur, garnis du glaiue de l'esprit qui est la parole de Dieu) de personnes inutiles à leurs ordres, & qui ne sçauent que chanter; vous voyés doncques *Hermodore* que le *Directeur* ne reprend que la multitude des choristes dans les conuents des Mandians, & non pas le chant du chœur.

§ 27. Vn Hermite appellé *Nicephore*, reprend les Cenobites Mandians, d'auoir quitté le trauail des mains (dont ils pouuoient tirer leur vie à la descharge du public qui se trouue beaucoup foulé de leurs questes) qui leur est si expressement com-

commandé par leurs reigles, pour se donner entierement à la Psalmodie du chœur, dont l'exercice n'est pas si penible que celuy du labeur corporel, ni de si grand soulagement pour le peuple.

Demandés à quelque artisant que ce soit, s'il n'aimeroit pas mieux chanter deüx ou trois heures par iour en vn chœur, que d'en estre seize ou dix sept attaché à son ouurage.

Quant à ceux qui sont exposés à l'iniure de l'air, comme les laboureurs, les massons, les couureurs & autres qui exercent des arts perilleux, ie croy que nul homme de bon sens ne fera comparaison de leur peine auec celle d'vn chantre; & quand bien elle seroit plus laborieuse, & quand l'hyuer dureroit toute l'année pour geler en chantant, ceux que vous nous representés si morfondus, qui sont deux ou trois heures la nuict, à reciter matines tout debout,

teste & pieds nuds, tousiours, *Hermodore*, la comparaison du temps de quatre ou cinq heures, à dix sept, vous donneroit elle de la besongne, & de l'affaire à desmesler.

§ 28. Ces personnes qui sont debout, les pieds & la teste descouuerte, chantent dans de chœurs qui durant l'hyuer, sont chauds comme des poësles & des estuues, tant-ils sont bien clos, serrés, & aiustés contre le vent & le froid, & pendant l'esté, sont frais comme ces salles de marbre que l'on bastit en Italie auec des souspiraux pour y attirer la fraischeur.

Le chant des nouuelles reformes, n'est nullement penible, car l'excés de la pieté de ces bons personnages, leur a fait renonçer non seulement aux tirades des orgues, & aux fredons de la musique, mais mesmes à ces longues notes du plainchant, qui allonge l'office des quatre parts.

Il

Il eſt impoſſible qu'en Pſalmodiant ſans aucune variation de voix, d'eſtre plus de deux heures, ou trois à tout conter, en ceſt exercice, tant la nuict que le iour ; à voſtre aduis ſera-il donc ſi penible & ſuant, que le corps humain ait beſoin de vingt & vne heures de repos, aprés trois heures de ce labeur ? Ceux qui ſoufflent des verres & qui trauaillent aux forges, autour des fourneaux, ou bien dans les carrieres, & les mines, n'en ſont pas quittes à ſi bon marché, à ne vous flatter point, voſtre diſcours me fait pitié; car à lire voſtre *Entretien*, chanter en vn chœur, & tirer la rame d'vne galere, auec vn fleau de comite ſur le dos, paroiſſent vne meſme choſe.

§ 31. D'où vient que les nouuelles reformes de diuers ordres, ont non ſeulement oſté la muſique, les orgues, & l'vſage de tous les inſtrumens harmonieux du chant & de l'office de l'Egliſe, mais encore la notte

notte graue & deuotieuse, que l'on appelle le plainchant, ou *Chant Gregorien*, pour reciter les Pseaumes, les hymnes, & les Cantiques d'vne façon si platte, *qu'elle rabbat plustost les esprits, qu'elle ne les esleue à la contemplation des choses celestes.*

C'est, dirés vous, par mortification, & pour se priuer de la delectation (helas saincts & innocents!) qui prouient de la musique. Mais pourquoy le peuple (pour qui, autant que pour les celebrans, se chante l'office diuin) sera-il priué de l'edification que Dieu a cachée dans le bel art de la musique, luy qui pour la plus grande part n'entend pas les mots, ni la langue latine, qui est celle de l'Eglise, sera-il frustré des tons & accens musicaux qui pourroient esleuer son esprit vers le ciel?

N'auroit-on pas raison de dire que la paresse d'apprendre la musique, le plainchant, & ie ieu des orgues, auroit

auroit inuité ces reformateurs à embrasser vne façon de reciter, qui se peut apprendre en vn quart d'heure d'exercice ? Mais plus encore de dire que ça esté pour se desliurer de la longueur inseparable de l'office celebré en musique, & pleinchant, ou auec l'orgue, & en espargnant la contention de l'estomach & de la voix, conseruer doucement ce cher indiuidu, que l'on mortifie d'vn costé, mais que l'on berçe & caresse de l'autre, si bien qu'il semble ne pouuoir mesme reciter l'office qu'aux despens de l'edification du public.

§ 32. D'où vient que les nouuelles reformes des Cenobites se cachent pour celebrer l'office diuin, & s'enferment dans des chœurs cachés derriere l'autel, d'où l'on n'entend leur reçit tout plat que par des fenestres ou lucarnes. Plusieurs s'estonnent de voir qu'ils se cachent ainsi, au plein iour du Christianisme, & en

des

des royaumes tous Catholiques, comme s'ils rougissoient de l'Euangile, comme s'ils auoient vergongne de publier les loüanges de Iesus Christ deuant les hommes.

Quelle façon est celle la, qui n'est introduitte que depuis vn demi siecle, vous diriés qu'ils sortent de derriere l'autel, comme ces dieux de theatres que l'on fait sortir d'vne machine, & qu'ils façent comme ces Prestres dont Daniel descouurit la retraitte auec des cendres.

Que l'on iette les yeux sur tous les anciens monasteres, on y verra les chœurs ouuerts, les chantres deuant, non derriere l'autel, le peuple assistant au diuins Ministeres, non seulement auditeurs de l'office, mais spectateurs des ceremonies sacrées.

Ne nous dittes pas, que cest pour d'estourner leurs yeux de la vanité du siecle, car ce seroit blasmer & le souuerain *Pontife*, & tous les *Prelats*
de

de l'Eglise, & mesme tous les chanoines & Cenobites, mesmes les plus reformés qui celebrent les offices sacrés à la veüe, & à la grande consolation de tout le peuple.

§ 34. Aussi ne croy-ie pas que ce soit vn si debile subiect qui leur face changer les chœurs en cabinets, & en cachots, car ce n'est pas au milieu des Eglises, & des diuins offices, à la face de Dieu & des Anges, & des hommes, que se forment les mauuais desseins & que naissent les relaxations.

Entrer en vn iour en trois cent maisons, pour y faire la queste, parler à cinq cent personnes toutes differentes d'aage, de sexe, de qualité, estre dans les belles ruelles de lict, deuiser parmi les compagnies aggreables, assieger le cheuet d'vn malade qui fait son testament, frequenter les tables & les cabinets des grands, se mesler dans les affaires & dans

dans les intrigues, s'entremettre des mariages, des negotiations importantes, sont bien des rencontres si perilleuses, que de chanter les loüanges de Dieu à champ ouuert & à la veüe du monde.

Vous diray-ie ce que pensent quelques esprits de ceste maniere de chanter à huys clos, ils s'imaginent que c'est vn artifice pour rendre ces chantres d'autant plus estimés qu'ils sont moins considerés, & pour cacher leurs fautes à peu de frais.

Qui sçait ce que l'on fait derriere ce rideau? de cinquante *Choristes* que le public entretient dedans telle maison, quelques fois ils ne seront pas six à l'office; ces chœurs sont accommodés auec des pots dans la voute, & dans les murailles, en sorte que six voix y feront autant de bruit, que quarante ailleurs. C'est le portique d'Athenes appellé *heptaphonon*, ou vne voix resonāte au septuple, par vne

vne forme d'Echo, vn moins moderé appelleroit ceste industrie, *vne pieuse fraude.*

Du troisiéme Esclaircissement, qui est, de l'embellissement des lieux sacrez.

§ 3. L'autheur de la *Petronille* dit qu'il seroit à desirer que la mendicité des ordres appellés Mandians ne fust que pour suppleer au manquement du labeur des mains, quand il se trouue trop court, aprés vn employ diligent pour la nourriture de la communauté, car en ce cas on vseroit du droit de nature qui permet à chascun de demander sa vie quand il ne la peut gagner: mais de reduire comme par forme, ce qui est ordonné dans les reigles des Cenobites touchant le trauail corporel à l'enceinte des iardins que l'on cultiue aussi tost pour la santé & pour le plaisir des particuliers que pour le profit,

fit, & pluſtoſt *pour des fleurs à parer les autels, &c. C'eſt à mon aduis faire vn ſabbat delicat au deſpens du public,* qui a intereſt que chaſcun trauaille, & faſſe proffiter ſon talent & ſon induſtrie en la culture de la vigne, ceſt à dire, de la vocation qui luy eſt eſcheuë, ſelon le cordeau de la diſtribution diuine.

§ 4. C'eſt autheur dit que les Cenobites ont reduit le trauail des mains (qui leur eſt commandé en termes exprés dans toutes leurs reigles) à vn exercice corporel partie pour la ſanté, partie pour recreation, & qu'ils l'employent à peler des allées, à tondre des pallifſades, à faire des grottes & des rocquailleries, ou pour mieux dire des groteſques, à aiuſter des berçeaux & des cabinets où la fraiſcheur reſide durant l'ardeur de l'eſté, à l'ombre d'vn fueillage impenetrable, à accommoder vn boccage en labyrinthe, bref à tranſ-

porter

porter dans leurs iardins tout ce qu'il y a de delicieux dans les maisons de plaisance des Princes, & des plus grands du monde qui se batissent des solitudes (dit Iob) ce qui reuient au mot de *Monastere*.

Si le *Directeur* dit faux en tout ce que ie viens d'aduancer, i'en appelle à tous les yeux de la terre, & c'est cest excés qu'il blasme principalement dans les Monasteres non rentés, estimant qu'ils feroient mieux d'employer leur trauail pour subuenir à la necessité de leur vie, que pour delecter leurs sens, à qui d'ailleurs les reformés semblent par l'austerité faire vne si rude guerre.

Encore cest Autheur est-il digne d'excuse, *Hermodore*, si vous cõsiderés le temps auquel il a eu ce sentiment, mais depuis qu'il a eu moyen d'apprendre de ce liure d'or qu'on appelle *les heureux succés de la pieté*: Que les Cenobites Mandians, *ne sont point obligés*

obligés de trauailler ni corporellement ni ſpirituellement pour gagner leur vie, mais ſeulement pour éuiter l'oiſiueté, & que comme Seigneurs directs de tout le monde, & participans à la ſouueraineté de Dieu en l'empire de l'vniuers, ils ont droit de viure aux-deſpens du public ſans faire que ce qu'il leur plaira. Certes ſi maintenant il eſtoit ſi temeraire que de les obliger à faire quelque choſe pour deſcharger tant ſoit peu le public, de la foule de leurs queſtes, ne feroit-ce pas enuoyer des Souuerains au labourage, & mettre ſous le tribut, la Princeſſe de toutes les prouinces; *la Saincte mendicité Cenobitique.*

Mais viue Dieu, *Hermodore*, nous rabbatrons bien toutes ces creſtes, quand nous ſerons arriués à l'endroit où vos debiteurs de *Rogatons* vous font traitter ce ſubiect, & ſi ie ne leur taille les ongles de ſi prés que nul n'aura peur de leurs eſgratigneures, dittes hardiment que ie ne ſuis pas homme de parole. § 5.

§ 5. Le *Directeur* veut que vous appreniés par moy que les paremens des autels & des temples morts, ont tousiours estés iugés par toute l'antiquité de moindre consideration que les vivans, & que les *Gregoires*, *les Ambroises*, *les Hilaires*, & tant de *Sainctes lumieres* du ciel de l'Eglise, nous ont enseigné à vendre les meubles les plus precieux des Eglises, & iusques aux vaisseaux sacrés, pour secourir les necessiteux aux temps de guerre, de famine, ou de pestilence.

§ 6. De conclure que les Cenobites non rentés doiuent auoir plus de soin à parer des temples morts, que de trauailler pour nourrir leurs corps, qui sont les temples viuans du St Esprit, & plus d'attention à cultiuer des fleurs, à orner des autels, qu'à gagner leur vie à la sueur de leurs visages, sans estre à charge au public, c'est ce que vos raisons ny

vos

vos authorités ne touchent point, & cependant c'est là le nœud de la cause.

Ceste proposition est tres vraye, qu'il vaut mieux nourrir vn pauure necessiteux, que parer vn autel, ceste çy est doncques vraye qu'vn Cenobite non renté estant pauure & ayant fait vœu de pauureté Euangelique, s'efforçe de viure de son labeur, ou d'esprit ou de corps, auant que recourir à l'aumosne, & qu'il ne doibt demander qu'au cas qu'il ne puisse viure de son trauail.

§ 7. I'ay bien peur que le dessein des Cenobites, en parans de fleurs leurs autels, ne soit pas si pur ny si simple que vous le depeignés. I'ay bien peur que ce qui les rend si curieux de l'ornement, de la netteté, & de la politesse de leurs Eglises, ne soit pour les rendre frequentées, en desertans les paroisses. *I'ay grand peur que ce ne soit pour prendre des perdrix au miroir,*

miroir, & pour amasser des Gets & des essains d'abeilles auec des fleurs, pour en tirer par aprés de la cire & du miel. I'ay bien peur que l'on ne blanchisse des colombiers pour y attirer les pigeons de son voisin, & que mesme on y mette de la paste emmiellée pour les amorçer d'auantage. Bref i'ay bien peur qu'au lieu de la gloire de Dieu, le serpent de l'interest propre ne se cache soubs les fueilles de ces pretextes deuotieux.

I'ay grand peur que le *Directeur* faisant l'office de Daniel, qui descouurist auec des cendres la menée des Prestres de Bel, n'ait attiré sur soy le fremissement de beaucoup de gens procédans de leurs vaines pensées: ie veux croire, *Hermodore*, que ceste peur soit panique & friuole: mais i'ay pourtant bien peur que ceste peur ne soit pas vne vaine peur, & que ceste coniecture ne soit pas trop veritable.

§ 16. Ie vous veux seruir içy d'vne

petite histoire dont ie suis tesmoin oculaire. *Vn Cenobite d'vn ordre fort austere & reformé*, s'estant rencontré en *vn iour de solemnité remarquable*, dans vne Eglise des champs, ou vn Euesque voyageant venoit de celebrer, *il ayma mieux ne dire point la Saincte Messe, que de se seruir des mesmes ornemens qui auoient esté trouués assés passables pour ce Prelat.* Ce n'est pas que le calice ne fust d'argent, & le corporal assés blanc, mais l'amict, l'aube, & la chasuble ne furent pas des paremens dignes de parer *la reformation Cenobitique*, à chasque piece qu'on luy monstroit, il disoit *fy*, & le repeta tant de fois, que quelqu'vn de la compagnie vint à douter, si ce n'estoit point quelque *Maistre fy fy*, desguisé en Cenobite reformé?

I'ay appris de plusieurs Curez de la campagne, que souuent des personnes de ceste qualité se sont dispensées de celebrer en leurs Eglises,

où tout estoit assés blanc & net, pour cela seulement que les calices n'estoient que d'estain; & cependant oyés les discourir, ils ne parleront que de pauureté, de nudité, d'abiection: En chaires, ce ne sont qu'asspres reprehensions des crosses d'or que portent les Euesques de bois, & autres belles pensées tirées des lieux communs *de Maistre fy fy*.

Si nous iettons les yeux sur la naissance de l'Eglise, lors que la semence du Christianisme se formoit du sang des Martyrs, nous y voions des calices de bois & de terre, des grottes ou des caues, où se celebroient les diuins mysteres. A vostre aduis, *Hermodore*, où pensés vous que la ferueur & la pieté soit plus grande, ou dans ces assemblées faittes en des greniers, ou dans des caues, sans y rechercher tant de politesse, ou dans les Eglises enrichies de tous les ornemens que l'on peut inuenter? Ie

disent nous sommes *recueillis*, mais ceux qui ont leurs mets aussi bien que leurs habits differens de la vie commune, disent nous sommes *recolligés*, car ils sont de la *Religion des Parfaits*, ou l'on dit *stimule* pour aiguillon ou remord de consçience, *sporte* ou *sportule*, pour dire bissac, *obedience* pour obeissance, *portiuncule* pour petite portion, *cingule* pour ceinture, *capuce* pour capuchon, *mordache* pour baallion, *tunique* pour chemise, *ambulacre* pour promenoir, & ou il faut vn dictionaire des Mandians mondains, pour penetrer dans l'intelligence des secrets de l'estat de perfection.

§16. A quel propos appeller des montagnes, ces lieux destinés à la vie Claustrale, puis qu'ils sont pour la plus part en de belles vallées, en d'aggreables pleines, en de bons fonds, & en des lieux de pasturage, ou bien au milieu des plus florissantes villes. Ce

Ce ſont touſiours des montagnes, *Hermodore*, à cauſe de ce haut & ſublime eſtat de perfection, plus eſleué que le mont Olimpe, qui voit les nyées, & oit bruire le tonnerre à ſes pieds: Ceux qui habitent en ces ſainctes montagnes, & ces teſtes couronnées des lauriers de leur triomphante profeſſion ne redoutent point les foudres d'enhaut, leur condition eſt diuine, exempte de changement, c'eſt à dire, immuable, comme celuy qui a dit; *Ie ſuis Dieu, & ie ne change point.*

A pluſieurs ces ſaintes cités de refuge (ſur tout à ceux qui ſont crucifiés au monde, c'eſt à dire *battus des diſgraces de la fortune*) ſeruent de toict contre les pluyes, & d'ombrage contre la chaleur; *C'eſt là que ceux à qui il eſt difficile & preſques impoßible de ſe ſauuer du fleau de la faim, & de la neceßité dans le ſiecle, trouuent la manne au deſert, les cailles toutes appreſtées, le*

rayon de miel, & que la pierre leur coule des ruisseaux d'huyle, c'est là que se multiplie pour eux le froment, le vin, & les oliues, & que le laict & le miel sont les riuieres où ils se baignent. Certes Dieu ne fait ainsi à toute nation.

§ 26. Ce sont ces delicats qui renoncent *au possessoire*, de peur d'auoir des procés, & ne se reseruent qu'vn *petitoire qui succe le laict, ou plustost le sang des peuples*, que dis-ie, des peuples? mais qui *mettent tout le monde à la taille, grands & petits, qui disment la mente & le Cumin, qui tirent tribu des Monarques & de leurs vassaux, qui voient les Royaumes & les Seigneuries, comme des vsages que leur liberalité a laissé en fief, qui sont Seigneurs de tout le monde, qui le possedent tout par domaine direct, qui ont part à la souueraineté de Dieu, qui croient estre en communauté de l'empire du monde, que le fils de Dieu a reçeu de son Pere Eternel.* Et en suitte de cette persuasion, croient que tous ceux

ceux qui ne ſont pas de la religion des parfaicts, ſont obligés de les nourrir, ſans que Meſſieurs de la religion parfaitte reformée & non reformée, ſoyent obligés de trauailler en aucune façon, ni ſpirituellement, ni corporellement, pour gagner leur vie, mais ſeulement comme des grands Seigneurs pour éuiter l'oiſiveté.

Du ſecond Eſclairciſſement, qui eſt, de l'impeccabilité des Eſprits Celeſtes.

§ 25. Voicy l'eſcueïl tant chanté, qui ne paroiſtra noirci que du debris de leurs iugemens. Helas! les Anges meſmes que l'Eſcriture marque ſoubs le nom d'enfans de Dieu, trouuerent belles les filles des hommes qu'ils auoient peut-eſtre en leur conduitte, & de leur accointance, naſquirent les Geants, l'horreur du ciel, & les monſtres de la terre, voila

voila tout le fondement de la querelle.

§ 26. Iamais le *Directeur* n'eust la pensée que les Esprits bien heureux, tant des Anges que des esleus, qui leur sont semblables en la gloire, puissent pecher ni dechoir de ceste gloire.

§ 27. Les demons & les reprouvés compagnons de leur damnation & de leurs peines, sont tellement tombés en sens reprouué, qu'ils ne se peuuent iamais conuertir à Dieu, ni soubmettre leur volonté à la diuine, ni estre susceptibles de l'amour de Dieu.

§ 28. Mais d'où leur vient ceste ardeur exorbitante à soustenir la pureté & *l'impeccabilité* des Anges, contre laquelle le *Directeur* ne conçeust iamais vne idée ? est-ce leur interest, le voiçy.

C'est à sçauoir en ce qu'ayant establi dans la creance des simples, que

que la vie de ceux qui ſont de la religion des parfaits, eſt toute angelique, ils ſont purs & impeccables comme les Anges, & partant qu'on leur peut hardiment confier la charge & direction de tout le dit ſexe, qui fait la plus belle partie du monde, auec autant d'aſſeurance comme on en peut auoir aux *Anges Gardiens.*

Qu'il n'en ſoit ainſi, voyons qu'en eſcrit leur ſcribe General, & qui parle au nom de tous comme leur deputé, dans les triomphes de ſes *heureux ſuccés.*

Ceſte vie (dit-il) *eſt aſſeurée contre le mal & immobile dans le bien, elle eſt dans la condition des choſes celeſtes exemptes de changement, ceſt heureux eſtat eſt couvert de l'indignation du ciel, & ne laiſſe à Dieu que la volonté de le faire participant de la gloire.*

Peut-on deſpeindre de plus viues couleurs *l'impeccabilité* des bienheureux, & des Anges, en des voyageurs

geurs remplis d'infirmités, & portans des vaiſſeaux de terre, qui ſe peuuent froiſſer au moindre heurt.

§ 30. S'il aduoüe que *St Paul* entend les Preſtres par ce mot d'Ange en certain lieu, pourquoy le *Directeur* en vn ouurage où il ne parle que des Preſtres qui ſeuls ſont conducteurs des ames au tribunal de la penitence, & de la conſçience, ne pourra-il pas les nommer Anges?

Et ſi l'on inſiſte ſur ces paroles, *qui auoient en leur conduitte les filles des hommes*; les Preſtres & les Paſteurs des peuples ne ſont ils-pas les *Anges Gardiens* de leurs ouailles, & des ames qui leur ſont commiſes? or que de ceux ci par des inceſtes ſpirituels execrables, ne puiſſent naiſtre des productions qui ſeront en horreur au ciel & à la terre, il n'y a que trop de triſtes & deplorables experiences de ce malheur.

§ 79. Vn docte Ieſuite met la main

main à la plume, & fait vne lettre à vn grand de Pologne, où il prouue que la perfection Cenobitique ne consiste pas aux mortifications exterieures, à la Psalmodie, à n'auoir point de rentes en commun, ny en plusieurs autres particularités dont les Mendians tirent de grandes prerogatiues sur ceux qui viuent de fondations, cette lettre fort iudicieuse & pressante & d'vn stile elegant, mit vne alarme au camp des Madianites, pareille à celle qu'y mit Gedeon auec ses lampes, ses cruches froissées & ses trompettes.

Vn Carme deschaussé respond auec tant de chaleur, qu'il n'y a ligne qui ne porte son iniure, & sa pointe, & en vne lettre de quatre ou cinq pages, il remarque seulement cent erreurs, qu'il taxe de fausseté, de calomnie, d'impudence, d'heresie, d'Atheisme, d'impieté, & de blaspheme; ce sont les draps blancs où le

Carme

Carme met le Iesuite, laissant à part mille & mille deffauts qu'il attache à la societé, & à tous les Cenobites qui ont des reuenus.

Vrayement, cher *Hermodore*, ce seroit bien ce liure là que les heretiques deuroient traduire en vulgaire, & le publier sous le titre *de l'entremangerie Cenobitique*, & donner ordre qu'on le leust en tous leurs temples, & qu'on en fit des bibliotheques entieres: liure qui met en euidence les interests cachés que les bons freres *couurent auec plus de soin que les Troyens ne faisoient leur Palladium*, qui descouure l'interieur du voyle, *& fait voir le pot aux roses*, & desuoile la liberté de la malice, ou pour mieux dire, qui manifeste les malices spirituelles que couurent des esprits, qui semblent n'estre attachés qu'aux choses celestes.

§ 90. En bonne foy, *Hermodore*, vostre Apologiste a t'il parlé à ieun, & d'vn

& d'vn sens rassis, quand il a renuoyé le *Directeur* à ce liure, pour le guerir de l'antim..... Il dit que *sur cest autel il verra reluire la gloire de la Mendicité, & la Saincteté de la Psalmodie auec tant d'esclat qu'il sera contraint de leur sacrifier toutes ses passions irregulieres.*

Pour entendre quelles sont ces passions irregulieres, faut sçauoir que la passion plus reguliere des Cenobites, est de mandier pour psalmodier, & de psalmodier pour mandier, & en cela consiste toute la perfection de leur vie spirituelle, à laquelle ce liure bastit des autels, des methodes, des encensemens, des Apologies.

Il adiouste que l'on y voit *reluire la gloire de la mendicité auec esclat*, iusques içy i'auoye creu que la mendicité auoit esté instituée pour humilier ceux qui en feroient profession, mais l'apologiste nous apprend que c'est pour *la gloire, l'orgueil, & la vanité.*

L'vn

L'vn de ces iours,il nous monſtrera par vne pareille preuue, & qui ne luy ſera pas mal-aiſée, que les habits groſſiers & rappetaſſés ſont dans vne bien plus haute eſtime dans le monde, que les clinquans & les broderies, & que ces inſtrumens autre fois d'humiliation, le ſont deuenus de preſomption.

§ 93. Le procedé *de ces Champions eſt pareil à celuy des ſcribes & Phariſiens*, qui picqués, de ce que le Sauueur en ſes ſermons reprenoit ouuertement leur hypocriſie, leur orgueil, leurs fourbes, leurs rapines, leurs auarices, leurs tromperies, *leurs meſchancetés*, diſſimuloient leurs intereſts, & l'accuſoient fauſſement d'auoir parlé contre Moyſe, contre la loy, contre le temple, contre Ceſar, afin de conſeruer leur reputation & d'obſcurcir ſon innocence.

De meſme ceux çy *pour esbloüir les yeux des ſimples, ne parlent que de la pro-*

uidence

uidence de Dieu, de la Psalmodie, de l'ornement des Eglises, des visions, & reuelations, &c. mais quand ils descendent à leurs interest, & où le bast les blesse, c'est lors que le masque tombe, c'est-là que la bouche parle de l'abondance du cœur, c'est-là où nous verrons proprement de quel bois ils se chauffent.

C'est là où nous remarquerons auec quelle ardeur *ils deffendent leurs tîtres glorieux, leurs vœux, leur haut estat, leur sublime perfection, leur douce mendicité, l'exemption du trauail, le Sabbat delicat, la saincteté de leurs habits, le precieux deniiement de leurs pieds, leurs combinations en voyageant, leurs priuileges, leurs hierarchies extraordinaires, la magnificence de leurs bastimens, leurs belles barbes, leur éleuation sur toutes les conditions du Christianisme, sans excepter la Royauté, & le souuerain Pontificat. Bref, c'est là où nous verrons l'humilité Cenobitique triomphante de toute*

la gloire & la pompe du siecle, & foulant au pied tout le monde.

EXTRAICTS

Du troisiéme liure des Esclaircissemens de Meliton, *du premier Esclaircissement, qui est de la* Canonization & Beatification des Saincts.

§ 1. Cher *Hermodore* au 1. nombre de vostre VI. entretien, vous faittes dire au Cenobite Theodulphe qu'il celebre la feste d'vn glorieux Sainct, lequel a merité sa gloire à la faueur des austerités de son ordre. Si ces mots ne sont vn Pelagianisme tout pur, ou plustost tout impur, qu'est-ce que l'on peut appeller Pelagianisme?

§ 2. Les Moines ne s'espargnent *pas à faire esclatter leurs marchandises,* aussi bien que parmi eux il y en a quelque subiect d'euidente perfection. Et de là vient *cette fourmilliere de vie des saincts*

saincts & de sainctes, qui ne sont ni canonizés, ni beatifiés, si non par les plumes de quelques escriuains qui entreprenent d'en faire la canonization.

Pour vn eschantillon de ces memorables pieces, ie ne vous produiray que ceste notable vie de *sœur Ieanne de la Croix Tierceline d'Espagne, que l'on appelle bien heureuse & saincte,* qui a reçeu des grains benits du ciel, lesquels ont des proprietés admirables, & tant d'autres *excellentes fadaises*, qui sont en ceste rare histoire qu'on a esté contrainct de supprimer.

Ceux qui ont commencé quelque nouuel institut, ou quelque reformation, n'ont pas encore fermé les yeux qu'on les sanctifie, on les canonize, & beatifie d'authorité priuée. C'est abus est si grand, si visible, si vniuersel, que pour ne le voir pas, il faut estre aueugle, & insensible pour le dissimuler.

§ 5. Il

§ 5. Il suffit de vous dire, que le *Directeur* ne parle ny des Saincts Canonisés, ni de leurs legendes, mais seulement d'vn tas de petites vies qui s'est fait depuis trente ou quarente ans, de personnes qui ne sont ni beatifiées, ni à beatifier, telles que sont celles des nouueaux reformateurs ou supposts de reformation que l'imprudence des peuples & quelque fois des Escriuains inconsiderés, canonize presque tous en vie, soudain qu'ils ont fermé les yeux.

Et pour vn exemple de fraische datte qui a paru deuant les yeux de toute l'Europe, n'auons nous pas veu vn *Carme deschaussé* nommé *frere Dominique*, que l'on appelloit tout haut *le bien-heureux*, parlant à luy & de luy, n'auons nous pas veu ses pourtraits durant sa vie, & luy estant à Paris debittés, & en couleur, & en taille douce auec ce tître, *le bien-heureux frere Dominique*. Et cependant, si vous ostés

la

la premiere & derniere lettre de *Respice finem*, vous aurés trouué sa deuise en François, sa memoire est perie auec le son & comme la fumée, son éleuation & sa dissipation ont esté vne mesme chose, voila les canonizations que blasme le *Directeur*.

§ 6. Encore si en ces legendes de nouuelle impression, on ne desiroit qu'vne credulité pieuse, mais aussitost que le temps a authorisé ces beaus ouurages, si vous y apportés la moindre contradiction, si vous doutés de quelque reuelation ou miracles, c'est vne faueur de n'estre appellé qu'incredule, c'est vne impieté si vous ne le croyés, cest estre heretique ou Atheiste; voila comment les Moines traittent ceux qui doutent tant soit peu de la verité de leurs visions.

§ 8. Le *Directeur* descouure les industries assés communes & ordinaires des Cenobites qui destournent

les

les oüailles de leurs propres bergeries, les alienent de leurs Pasteurs, les soustraient à leurs paroisses, les entretiennent dans vne estime excessiue de l'estat Cenobitique, voulans par ce grand esclat effacer celuy du Pastoral, comme s'il estoit moindre.

§ 9. Ie veux bien que vous sachiés *Hermodore*, que ce que vous allegués (touchant l'ordre des *Benedictins*) est fort subiect à caution; de 1600 Saincts que vous en dittes Canonizés, ie vous deffie de m'en nommer 50. Quant au 28 Papes, 200 Cardinaux, 1600 Archeuesques, & 4000 Euesques qui en ont esté produits qu'en conclurrés vous, sinon que les Benedictins quittans la solitude & la retraitté de leurs Cloistres, ont trouué que la negotiation Pastorale estoit bonne, & qu'ils ont vtilement prattiqué, ce que dit *St Paul*, c'est à sçauoir que *celuy qui desire l'Episco-*

l'Episcopat souhaitte vne bonne chose.

Vous dittes que ce seroit vne fausse humilité de ne faire pas registre des Saincts d'vn ordre, mais ie dis aussi que c'est vne vanité toute euidente, iointe à vne malice noire de faire ces productions pour destourner les oüailles de leurs bergeries, les alieuer de leurs Pasteurs, & les soustraire à leurs paroisses. Et c'est le mauuais vsage que font les Cenobites du denombrement de leurs saincts, & de l'estallement de leurs hauts faits, pour mettre ce grand esclat de l'estat Pastoral dans l'obscutité que le *Directeur* combat, & non la gloire des Saincts.

Du second Esclaircissement, qui est, des apparitions & des choses reuelées, & notamment des stigmates de *Sainct François.*

§ 2. Pour le regard des flestrissures de St *François*, vous les

prouués par diuerſes bulles de ſouuerains *Pontifes*. Mais vous nedittes pas qu'il y a vne autre bulle qui deffend ſous peine d'excommunication à tous les peintres & ſculpteurs de repreſenter aucun autre ſainct auec les ſtigmates ſinon *Sainct François*, & nommément defend d'y repreſenter *Ste Catherine de Sienne*, laquelle pourtant vous tenés auoir reçeu vn meſme priüilege. Si ceſte vie eſt deſeruie ie m'en rapporte à toute la Chreſtienté,ou les images de *Ste Catherine de Sienne* ſont en ſpectacles: au contraire les freres picqués de ceſte bulle ont fait faire diuerſes images en taille douce, par leſquelles ils font repreſenter cinq ou ſix que ſaincts que ſainctes de leur ordre, auec l'impreſſion des playes de noſtre Seigneur, leſquels toutesfois ne ſont Canonizés,ni en voye de Canonization. *Vous apprendrés par là quelle reuerence eſt portée au St Siege.*

Chacun

Chacun ſçait l'hiſtoire de cette Marguerite de la Croix, qui trompa ſi long-temps, le bon *Louys de Grenade*, par des *ſtigmates artificieuſes*, ce qui le toucha ſi fort, apres la deſcouverte de ceſte fourbe, que (ſelon quelques-vns) il en mourut de regret. Et de nos iours nous auons veu en France vne Beate toute en vie que l'on appelloit *la Beate Paſithée*, que l'on tenoit auoir les *ſtigmates*, mais s'eſtoient ces *bien-heureux credules qui croient ſans voir.*

§ 4. Ne ſe contentent-ils pas de faire vn article de foy des ſtigmates du *Seraphique Sainct François*, s'ils ny adiouſtent encor ceſt appendice, *qu'il le faut croire pour l'vnique & le Phœnix entre les ſtigmatizés.* Faut-il doncques à peine d'eſtre tenu pour infidele, impie, heretique, que les Catholiques tiennent celles de *Sᵗ Paul* pour inuiſibles, contre l'expreſſe parole de Dieu pour contenter leur charitable humeur.

Ce sera doncques içy vn sacrement nouueau ou vn mystere qu'il foudra ranger parmi ceux de la trinité, de l'incarnation, de la resurrection, de l'ascension, & les autres que l'Eglise nous propose.

L'autheur des *heureux succés de la pieté* tome 1. dit que le miracle des sacrés stigmates fust ordonné de Dieu pour seruir aucunement d'appuy à l'Eglise.

Iusques à présent i'auois creu que Iesus crucifié & ses tres sainctes playes estoient le premier & principal fondement de toute l'Eglise, sur lequel estoit basti celuy des Apostres & des Prophetes: mais voicy *qu'vn sainct & prophetique songe*, m'apprend qu'il y a vn autre appuy ordonné de Dieu, pour soustenir l'Eglise, sçauoir est le miracle, & le mystere des sacrées stigmates de *Sainct François*.

Ie m'estois imaginé que l'Eglise auoit

auoit ordonné l'ordre ſeraphique, & qu'il eſtoit tout appuyé ſur l'Egliſe. Et meſme *ie penſois que l'Egliſe & le ſainct ſiege le pourroient abolir, comme ceux des Templiers & des humiliés. Ce que Iehan 22. fut ſur le point de faire, ſelon le Chronique des freres Mineurs, & l'hiſtoire de l'Egliſe*: mais par vn ſtile nouueau & vn Calendrier reformé, il faut croire que l'Egliſe eſt appuyée ſur ce Sainct ordre, & quelle donneroit à terre ſans luy.

§ 5. Ie diray hardiment & hautement que ſans l'authorité du ſainct ſiege (ſous laquelle tout vray Chreſtien doit reduire ſon entendement en captiuité) il ny a point de Catholique ſi ferme en la foy, ni ſi deuot au *Seraphique St François*, qui de la lecture des Chroniques des mineurs ſur ce ſuiect, *ne prenne occaſion de douter de la verité de ce miracle que Dieu a operé par vn Seraphin en ſon ſeruiteur Sainct François, imprimant en ſon corps les*

glorieuses marques de ses souffrances.

Que l'on ne s'en fie qu'à ses yeux, que le lecteur prenne le liure des dittes Chroniques, & apres y auoir leu ce qui se passa en la mort de *Sainct François*, & au transport de son corps par frere *Elie*, & surtout ceste memorable lettre escritte sur ce subiect, & venuë trois cent ans apres, entre les mains du grand Capitaine *Dom Gonçales de Cordoüe*, par vn Euesque de Thiete : *s'il pese tout cela au poids du sainctuaire, & s'il n'en tire plus de matiere de doute que de certitude, ie feray bien trompé en ma coniecture.*

§ 5. Il ny a rien de plus constant & par les Chroniques des Mineurs & par toutes les Legendes de *Sainct François*, & par la commune tradition de l'Eglise que le corps de ce sainct repose dans vne caue qui est sous le maistre autel de l'Eglise du grand conuent des *Freres Mineurs* de la cité d'Assise, & ce qui est vn miracle continuel,

tinuel, *qu'il y est tout debout sans estre appuyé ni soustenu de rien.* Ie ne sçay pas pour quelle raison humaine ou Diuine, on oste ce spectacle de deuotion au monde, aux Anges, & aux hommes, mais il est certain que cela seroit capable de rauir en admiration les gens de bien, de conuertir les plus grands pecheurs, & de rameiner au sein de l'Eglise la plus part des heretiques de nostre temps.

I'ay peine à me persuader qu'il y ait aucune bulle qui interdise aux fideles ce sainct, ce deuot, ce pieux desir d'estre bien-heuré de la veüe *d'vne telle merueille.*

Il est malaisé à croire que ceux qui ouuriront ce sainct sepulchre en esprit d'humilité, de deuotion, de pieté, de dilection, de zele, reçeussent la mort pour le salaire de leur ferueur & de leur ardente affection à honorer le grand *Sainct François.* Qui se pourroit imaginer que celuy qui durant

les iours de ſon pelerinage mortel a exhalé vne ſi bonne odeur de vie à vie, eſtant en la gloire & en la parfaitte charité, exhalaſt par ſon corps vne odeur mortelle, qui donnaſt la mort à ceux qui ſeroient deſireux de l'honorer.

N'entre on pas tous les iours dans le ſepulchre de Ieſus Chriſt, & quand on entreroit dans celuy de *Sainct François*, pour honorer Dieu en ſon *Sainct*, à voſtre aduis ceſte pieté ſeroit-elle blaſmable.

On monſtre tous les iours & publiquement la ſaincte face de noſtre S. imprimée de ſon propre ſang à *Rome*. Item les ſaincts ſuaires ou il fuſt enſeueli à *Thurin & à Beſançon*, où ſe voit la tres ſaincte repreſentation de ſon corps adorable, faitte auec ſon tres precieux ſang, la ſaincte couronne d'eſpines eſmaillée de ce meſme adorable ſang, on monſtre encor du vray ſang du Sauueur *à Mantoüe*, *à*

Naples,

Naples, *& à Sainct Maximin en Prouence*. On ne cache point toutes ces sainctes & diuines reliques aux fideles, on les baise, on les adore, on monstre encor quantité d'autres reliques de la *tres saincte Vierge*, *de Sainct Iehan Baptiste*, *de Sainct Claude*, *& d'autres*, qui sont honorées & venerées par tous les fideles, auxquels on ne fait aucune difficulté de les monstrer.

Ie ne croy pas qu'il y ait de Catholique si mal instruit, qui ose conferer la caue de *Sainct François* auec le sepulchre du Sauueur, ni auec tant de reliques arrosées du sang de Iesus Christ, auxquelles est deüb le culte de latrie. Si doncques on monstre celles çy aux fidelles, pourquoy seront-ils priués de la consolation de voir & de baiser celles du *Seraphique Sainct François*.

§ 9. Bon Dieu si ce voile estoit rompu, ce sepulchre ouuert, ce thre-

ſor deſcouuert, que de conſolation que d'edification pour tous les fideles, que de conſçiences ſcrupuleuſes & branſlantes ſeroient eſclaircies & aſſeurées, que de doutes diſſipés, que cette manifeſtation effaceroit d'ombrages, cette longue & importante diſpute touchant le vray habit *de Sainct François*, ſeroit decidée en vn moment, on ſçauroit de quelle matiere ſont ces quatre cloux dont les Legendes parlent ſi differemment. *Car les vns diſent qu'ils s'eſtoient formés de l'excreſcence de la chair dans les playes, d'autres du ſang caillé, d'autres que c'eſtoient des nerfs faits en forme de cloux, d'autres d'vne matiere comme de corne, que la pointe qui eſtoit au deſſus des mains & au deſſoubs des pieds eſtoit recourbée, la teſte eſtant au dedans des mains & au deſſus des pieds.*

Et ce qui eſt vn miracle tres conſiderable, c'eſt que ce grand Sainct, *auec ſes cloux aux pieds & aux mains,*

ait

ait vescu, marché, agit les deux dernieres années de sa vie; sans les faire voir ni cognoistre, sinon *à ceux de ses freres en qui il auoit plus de confiance*, encore qu'il allast à pieds nuds, & qu'il se seruist de ses mains, & au trauail & aux autres vsages. De plus on verroit d'ou prouient que la playe du costé de *Sainct François soit deuenue ronde & vermeille*, comme vne belle rose, veu que celle du costé de nostre redempteur *estoit de forme longue*, la lance luy ayant ouuert le costé entre deux costes, ce qui est digne d'vne pieuse consideration.

§ 10. Que si par aduanture (par vn euenement estrange & extraordinaire) à l'ouuerture de ce sepulchre, *on n'y trouuoit point ce Sainct corps*, possible que la consolation sensible n'en seroit pas si grande, ni le concours des peuples si nombreux en l'Eglise des freres où est ce sainct depost; mais pourtant qu'on ne s'imagine pas que

la foy en deust estre moindre, car pourquoy ne croiroit on pas que le monde estant indigne de voir vn si precieux gage, il auroit esté transporté ailleurs par le ministere des anges.

Du mot d'Apocalypse.

§ 13. Vous releués merueilleusement *Hermodore* ce mot *d'Apocalypse*, & le voudriés bien tirer en haine, comme si c'estoit vne prophanation, mais que dites vous, *Hermodore*, si l'on vous nommoit vn Cenobite moderne qui eust donné ce nom à vn de ses liures, & qui plus est par maniere de raillerie, c'est vn *Iesuite* appellé *Bernard Galtier* qui a fait *l'Apocalypse des pretendus reformés*, & qui plus est-il dedie cet ouurage à MonSeigneur *le Cardinal de la Rochefoucault*, vn des plus graues & serieux, disons des plus doctes & plus pieux *Prelats* & Princes de l'Eglise.

Que si quelqu'vn vouloit faire *vn recueil des visions & reuelations Cenobitiques*, & en composoit vn ramas qu'il appelast *l'Apocalypse des M.....* ou bien *l'Apocalypse* de la pretenduë religion des parfaits, à vostre aduis *Hermodore*, le chastieriés vous, laissant Monsieur le *Iesuite* sans reprehension.

N'aués vous iamais leu ce riche & memorable ourage *des pieuses facetties & ioyeusetés*, fait par la societé, d'ou pensés vous qu'il tire la plus part de ces galanteries, qui espanouiroient la ratte de la plus noire melancholie, sinon de ces visions & reuelations à qui il donne quelquefois le nom (*d'Apocalypse*) qui vous met en ceruelle.

Tesmoin ceste gaillardise dont-il me souuient tirée de la Legende de *Sainct Dominique*, où il se represente ce *Sainct* estudiant la nuict, & commandant au diable en forme de Singe de

de tenir sa chandelle à faute de chandelier, & ce pauure diable se bruslant les doigts lors que la chandelle estoit au bout, & se plaignant de ceste bruslure, plus que de celle d'enfer, dont-il portoit (comme il est croyable) le feu par tout. Que de solennelles remarques il y auroit à faire sur cette celebre vision à qui voudroit s'y amuser.

Au demeurant ce n'est pas sans raison que ie vous parle de cette Apocalypse du Cenobisme, *car i'ay veu des memoires en quelque lieu sur ce subiect, qui feroient voir des memorables besognes* si le public en auoit la communication, & ie ne sçay pas mesmes si les fers n'en sont point au feu; vrayement *Hermodore*, ce seroit bien alors que vous auriés subiect de crier *aux Apocalypses, aux Apocalypses.*

§. Le *Directeur*, ne parle nullement contre les visions & reuelations, mais seulement de la vanité de

ceux

ceux qui font gloire & oftentation des vifions de leurs fondateurs qu'ils appellent *Patriarches* (quoy que la plus part ne fuffent pas feulement *Preftres.*)

§ 15. Ie ne parle que de l'orgueil de ceux qui pour *des deffeins de matoiferies, & d'interefts honnorables ou vtiles*, vantent les vifions & fainctes reuelations de leurs maieurs.

Il n'eft doncques pas icy queftion des vifions & reuelations, mais le point eft de fçauoir fi les freres *ne cachent point d'artifices foubs les portraits qu'ils eftallent de Sainct Benoift, de Sainct Dominique, & de Sainct François.* C'eft içy le combat de la baniere.

De la Peinture de Sainct Benoift

§ 16. Ils reprefentent ordinairement *Sainct Benoift* auec des Thiares Papales, des Mitres & des Croffes Epifcopales, des couronnes royales, & des fceptres foubs fes pieds, pour figni-

ſignifier (dit-on) le meſpris qu'il a fait des vanités du monde.

Mais où lit on que ce *Sainct* ait refuſé des Thiares Papales, les Mitres & les Croſſes Epiſcopales, veu meſme qu'on doute s'il a iamais eſté *Preſtre*.

Sainct Benoiſt a-t'il meſpriſé la dignité Papale & Royale en elle meſme, pour en mettre les enſeignes à ſes pieds.

L'ineptie des peintres va iuſques à ce point d'y mettre encor des croix Archiepiſcopales, Primatiales, & Patriarchales : Ce qui eſt eſpouuentable de faire vn marchepied & vn eſcabeau du ſigne ſacré de noſtre redemption, dont les Papes, les Roys, & les Empereurs font le faiſte de leurs Thiares & de leurs couronnes.

On demande à *Hermodore*, de quel autheur il a appris que les croix des Archeueſques, les couronnes & les ſceptres des Monarques fuſſent des

en-

enseignes *de la vanité du monde*, & non pas les marques de leurs offices, & de leur puissance legitime; quand on couronne les Roys & les Empereurs, leur dit-on reçeués ces enseignes du fast, de la pompe, & de la vanité du monde, & les marques de celuy qui est Roy sur tous les enfans d'orgueil.

Si cette doctrine est reçeuë quand on verra sacrer vn Roy auec tant de magnificence & de ceremonies, que dira-on? sinon que cest vn fast, vne vanité digne d'estre foulée aux pieds, & que ce mespris des couronnes & des sceptres est vn acte heroique.

Quand on verra Pontifier vn *Pape* ou vn Euesque, tout esclattant d'or, d'argent, de perles, de pierreries, & de broderie, quelle edification en tirera le peuple, s'il prend toutes ces choses pour des estendars de vanité, & des enseignes de fast & de superbe, que les grands saincts ont mises soubs leurs pieds.

§ 17.

§ 17. Vous dirés sans doute que l'esprit de *Sainct Benoist* estoit celuy d'humilité, qui reiette les superbes, mais si vn bon & deuot homme du siecle, s'estimant tout à fait indigne & incapable d'aspirer à ce haut estat de perfection, reserué à la seule & saincte religion des parfaits, se faisoit peindre ayant à ses pieds des frocs longs, cours, quarrés, pointus, ronds, piramidaux, larges, estroits, blancs, noirs, tannés, bleus, gris, de toutes couleurs, & de toutes sortes, ensemble des robbes, des collets, des manteaux plissés & non plissés à l'aduenant; & des scapulaires blancs, noirs, rouges, bleus, gris, tannés, & aussi auec des cordons, & des cordes, de crin, de fil, de laine, d'escorces d'arbres, des ceintures, des tresses de cuir, des boucles de bois, de corne, de cuiure, de fer; de plus auec des guestres, des socques, des sandales; bref auec tout cest equipage Cenobitique,

bitique, qu'on appelle generalement *le sainct habit*, ne se scandaliseroit on pas de ce spectacle, de voir ainsi foulé aux pieds ce qui est tant veneré, *& ce qui sanctifie tant de pieux personnages.*

Cependant si ce bon seculier protestoit qu'il a fait ce portrait par vne pure humilité, comme s'estimant indigne de porter ces saincts habits, & nullement par mespris d'vne condition si sacrée, qui le croiroit quand il l'affirmeroit, & par le ciel & par la terre.

En fin il faut que ie vous fasse voir de quelle sorte l'ordre de *Sainct Benoist* a foulé aux pieds les mitres & les crosses; ce sera en ce que vous, aués rapporté de *Volateran & de Tritheme.* Il y a eu (dites vous) de cet ordre *28 Papes, 200 Cardinaux, 1600 Archeuesques, 4000 Euesques, & 15000 Abbés.* A vostre aduis, *Hermodore*, est ce fouler aux pieds les thiares, les mitres,

mitres, & les crosses. Voila de grands mesprisenrs de ce que vous appellés le fast & la vanité du monde.

§ 18. Autrefois nul ne pouuoit faire fortune dans l'estat Ecclesiastique, s'il ne faisoit profession de cet institut; il ny auoit autre moyen de paruenir au Pastorat, à l'Episcopat, au Cardinalat, & au Pontificat souverain que celuy là. Et comme les Calchiers ou Cenobites de *Sainct Basile* ont occupé l'Episcopat, l'Archiepiscopat, & touts les Patriarchats de l'Orient, en Occident les Benedictins en ont pensé faire le mesme & attacher à leur ordre toutes les grandeurs & dignités de l'Eglise, mesme la souueraine. Et c'est peut estre en ce sens que l'on met les Thiares, les crosses, & les mitres aux pieds de *Sainct Benoist*.

Tritheme dit que de droit la troisiéme partie de tout le bien du Christianisme

ſtianiſme appartient à l'ordre de *Sainct Benoiſt*, & s'il ne l'a pas que c'eſt qu'on luy a volé, & pour le preſent eſt ſi pauure qu'il n'a plus que cent millions d'or de reuenus.

Par tous les Eueſchés ils ont eleué Egliſe contre Egliſe, dignité contre dignité, authorité contre authorité, iuriſdiction contre iuriſdiction, richeſſes contre richeſſes, & ont effacé tout le luſtre & toute la puiſſance de la dignité Epiſcopale. On voit peu de Cathedrales qui n'ayent en front des monaſteres de l'ordre de *Sainct Benoiſt*, qui les contrecarrent en tout, que dis-ie, mais qui ſurpaſſent de beaucoup la ſplendeur des Epiſcopales.

I'en ſçay telle qui a cent mille Eſcus de rente dans vne ville, ou l'Eueſque n'en a que ſix mille, vn autre qui a cinquante mille eſcus de rente dans vne cité, dont l'Eueſque n'a pas dix mille liures de rente, &c.

A vo-

A vostre aduis, *Hermodore*, cet ordre n'auoit il pas raison de mettre les crosses & les mitres soubs les pieds de son fondateur pour monstrer qu'ils traittoient les Euesques en petits garçons.

§ 19. L'Abbaye du mont Cassin chef de l'ordre de *Sainct Benoist* a cinq cités, cest à dire, cinq villes Episcopales, qui en releuent, quatre duchés, deux principautés, 24 contés, & tant de milliers de villages, de fermes, de terres, de moulins, de rentes; item a le gouuernement perpetuel de la campagne, & de la terre de labeur, deux Prouinces du Royaume de Naples. Bref il ny a point de Prince souuerain en Italie qui ait tant de reuenus que ceste seule Abbaye (sans conter trente sept mille autres) en a possedé. C'est encor en ce sens que l'on peut mettre des crosses, des mitres, des couronnes de Duc, de Prince, de Marquis, de Comtes aux pieds de *Sainct Benoist*.

§ 20.

§ 20. De quelle façon pourroit on mieux peindre l'Antechrist, qu'avec des couronnes, des sceptres, des thiares, des mitres, des crosses, & des croix brisées à ses pieds, puis qu'il sera vn escabeau de toutes ces choses.

§ 21. L'ignorance des peintres ne fait pas vne loy en Eglise, ny en a-t'il pas qui peignent le mystere de l'annonciation de l'Ange, la Vierge estant à genoux deuant vn crucifix, & disant son Chappelet.

Nous auons veu en vne Eglise celebre vn tableau de haute estime qui represente la conduitte de nostre Sainct, portant sa croix au Caluaire, parmi vne grande multitude qui suiuoit pour assister au spectacle de sa mort, les deux larrons dans deux tombereaux garottés, tenans chacun vne petite croix en leurs mains, & ayans auprés d'eux vn frere mineur qui les confessoit à la façon de ces

pauures

pauures criminels que l'on meine maintenant à l'execution.

De l'image & vision de S^t. Dominique.

§ 22. Les sectateurs de *Sainct Dominique* le font peindre selon vne vision qu'il eust de Iesus Christ couronné, voulant darder les traits de sa colere contre les pecheurs de la terre, & dont il arresta le coup.

Hermodore, vous tirés le recit de ceste vision de la somme historiale de *Sainct Antonin*, & vous voulés qu'il en soit creu comme vn oracle. Or sus ie vous somme de luy prester la mesme foy, dans le mesme recueil d'histoires, voyez y les beaux eloges qu'il donne à tout cest institut Seraphique, & à son general *Michel de Come*, & à son grand arcboutant *le scelerat Occam ; lisés y les reuoltes & les rebellions de tout l'ordre contre le Sainct Siege, treize ans durant, les sousleuemens espouuentables, & temporels & spirituels,*

qu'il

qu'il suscita contre le Sainct Pontife, les escrits detestables qu'ils publierent contre sa vie & sa doctrine, les decrets des chapitres generaux opposés à ceux de sa saincteté.

Lisés ce que ce sainct escrit, des erreurs *des Beguins, Begards, Beguines*, & de tout le *Beguinage* qu'il attribue aux Mineurs, les en faisant les autheurs, les promoteurs, les protecteurs.

Lisés ce qu'il escrit contre le general *Iehan de Parme*, qu'il fait autheur du detestable liure & pire que *l'Alcoran*, intitulé *l'Euangile eternel*, & gardés vous bien d'appeller ce Sainct, frere prescheur, *conteur de fables.*

§ 23. Si les freres pretendoient par l'image de ceste saincte vision insinuer aux pecheurs impenitens, qu'ils n'ont qu'a recourir à *Sainct Dominique*, pour estre à l'abbry des foudres du ciel & de la iustice de Dieu,

qui ne voit que ceſt vſage ſeroit abuſif.

Ce ſeroit bien pis s'ils pretendoient par là transferer à leur ordre la viſion de *Sainct Dominique*, & faire entendre aux ſimples par ce langage muet, que ceux qui luy feroient du bien, & luy ſeroient affectionnés, quoy qu'ambitieux, conuoiteux, & impies, ſeroient à couuert des chaſtimens du ciel.

Ie ne dis pas ceçy ſans ſubiect, puis qu'entre les ſix priuileges de l'ordre Seraphique, les Mineurs mettent celuy-çy, ſans parler ni de penitence, ni de confeſſion, ni de reſipiſcence, c'eſt à ſçauoir *que quiconque aimera l'ordre des Mineurs de tout ſon cœur* (*quelque grand pecheur qu'il ſoit*) *obtiendra miſericorde de Dieu.*

Ce qui eſt eſpouuentable à le dire ainſi cruement à la lettre, & ſans gloſe, & d'alleguer que qui aime cét ordre *de tout ſon cœur* (ce qui eſt reſerué

à Dieu

à Dieu ſeul) obtient ceſte miſericorde.

Si les *Dominicquains* vouloient inſinuer par ceſte peinture, que quand Dieu brandit ſur les teſtes des hommes, les trois redoutables fleaux de ſon courroux, la peſte, la guerre, & la famine, il faut ſoudain auoir recours à leur ordre, pour en arreſter le cours, qui ne voit que cela ſe diroit pour en enfler leur pratique.

Si leurs litanies ont ceſt admirable pouuoir, que de faire mourir ſubitement ceux qui ne leur plaiſent pas, d'où eſt venu le prouerbe dans l'ordre, *gardés vous des litanies des freres preſcheurs*, poſſible par là entendoient ils perſuader qu'il eſt auſſi en eux de conſeruer la vie à ceux qui leurs ſont aggreables.

Leurs Chroniques toutes fois nous apprenent qu'vn iour la peſtilence ayant attaqué furieuſement la cité de *Boulogne* la graſſe en Italie, où

repose le corps du glorieux fondateur des freres Prescheurs, la communauté estant allée dire les litanies deuant sa chasse, & reiterant plusieurs fois ; *Sainct Pere Dominicque priés pour nous*, vne voix sortit du milieu de ses reliques qui leur dit d'vn ton effroyable, *ni ie ne suis vostre Pere, ni vous n'estes mes enfans*. telle fust l'issuë ceste fois là des litanies des freres Prescheurs.

De la troisiéme image d'vn songe.

§ 24. C'est celle du songe que l'on attribue au tres *Sainct Pontife Innocent III.* qui luy fist voir *Sainct François* soustenant de ses espaules l'Eglise de *Sainct Iehan de Latran*, mere & matrice de toutes les autres.

§ 26. Ceux qui portent le monde (*dit Iob*) se courbent soubs Dieu, dans la vision dont il est question, l'on ne voit point que *Sainct François* se courbe soubs Dieu, luy mesme ne se courbe

be

be pas, c'est l'Eglise de *Sainct Iehan de Latran*, qui se panche & courbe, & *Sainct François* hausse ses espaules pour l'appuyer, la soustenir, la relever, pour empescher qu'elle ne tombe en ruine. L'Eglise peut doncques tomber en ruine, n'est-ce pas là le langage exprés des heretiques de nos iours qui se disent *reformateurs & reparateurs des ruines de l'Eglise qui estoit tombée en desolation.*

Sont celà des raisons bastantes pour destruire les passages sacrés qui mettent Iesus Christ pour premier, principal, & vnique fondement de l'Eglise, à dire le vray elles n'ont gueres plus d'appuy que *des visions de songes, ou des songes de visions*; elles sont ce qu'vn Ancien disoit de l'homme, l'ombre d'vn songe, ou le songe d'vne ombre.

§ 27. A vostre conte ce songe & cette vision seront metaphoriques, & l'Eglise de *Sainct Iehan de Latran*

ſera vne Egliſe metaphorique, *& Innocent III. vn Pape* metaphorique ; il ne vous reſte plus qu'à dire *que Sainct François, & ce ſonge, & cette viſion ſont metaphoriques.* N'eſt-ce pas la vn ouurage de Chymiſtes & Spagiriques, qui s'euapore auſſi-toſt qu'il ſent l'air.

§ 31. Dieu n'a pas abandonné ſon Egliſe, iuſques à ce point que de la fonder & faire repoſer ſur vn inſtitut Cenobitique, qui y a excité plus de deſordres qu'aucun autre, comme l'on peut voir dans ſes propres Chroniques, ſoubs le Pontificat de *Iehan XXII.* & qui au dedans de ſoy a touſiours eu des deſordres, & en ſa naiſſance, & en ſon progrés, ce qui ſe voit dans la ſuitte de ſon hiſtoire, & en ce grand nombre de reformes qui vont à plus de 25. depuis 400. ans qu'il eſt au monde. Ce qui monſtre combien promptement il ſe relaſche de ſon obſeruance.

L'Egliſe

L'Eglise s'en est passée durant 1200. ans, & eu pû s'en passer aussi bien que celle des Templiers & des humiliés, si *Sainct Iehan* XXII. l'eust aboli comme il en fust en termes.

Tirer d'vn songe & d'vne vision que l'Eglise doiue tout son appuy & son maintien à l'ordre des Mineurs, qui n'a n'authorité, ni Pastorat, ni charge d'ames, & adiouster par vn blasphème, que sans cet arcboutant, elle periroit, elle deuiendroit deserte, elle iroit en ruine & desolation; c'est ce qui n'est pas supportable en des plumes Cenobitiques, & de Chanoine *d'Auignon*, tel que vous vous dites *Hermodore*, & que possible vous voudriés bien estre, & estre deschargé de l'habit qui vous pese, *& de la corde qui vous menace & vous fait peur.*

Trois sources des visions.

§ 36. Les visions, apparitions, & reuelations peuuent proceder de trois sources.

La premiere est bonne, mais fort peu connüe, la seconde est fort suspecte, la troisiéme ne vaut rien du tout.

La premiere vient de Dieu qui seul fait *les vrays voyans, & les vrays Prophetes*.

La seconde source est de la nature dont la foiblesse & la debilité y cause souuent d'estranges imaginations qui passent pour visions.

La troisiéme procede du dragon rempli d'illusions qui se transfigure en Ange de lumiere, & qui exerce mille stratagemes & tromperies, par ce moyen-là ; les exemples en sont si frequents & si deplorables, qu'il n'est pas besoin de les recueillir. Ie vous coniure *Hermodore* de lire le 13. chap.

d'Eze-

d'Ezechiel, & vous y descouurirés beaucoup d'œuures de tenebres que le demon du midy couronnè de diuers rayons, vous y apprendrés que tout ce qui esclatte n'est pas de l'or ni des diamans.

Du troisiéme Esclaircissement, qui est de la pieté des Confraires.

§ 4. Le peuple Chrestien est de droit acquis à ses Pasteurs qui l'ont en charge, & non à ceux qui font vœû de ne s'en charger pas, & neantmoins ils en font vn peuple de conqueste, car ils entrent dans les fonctions Pastorales, comme des conquerans, auec des rauages estranges dans les charges des Pasteurs, & par vn stratageme merueilleux, prenans le cresme & l'eslite, ils veulent auoir le gouuernement sans charge, laissans aux autres toute la charge sans gouuernement : iniustice qui

crie vengeance au ciel & à la terre;& *qui redemandera vn iour de leurs mains le sang des brebis qui s'esgarent de leur deuoir.*

Car de la sorte qu'ils se comportent dans leurs confrairies, ils desertent les paroisses, aneantissent la hierarchie, & tirent à eux toute la conduitte de l'Eglise, & cela à la façon des sangliers & des renards qui desmolissent la vigne, ie veux dire par force & par finesse, par authorité & par ruse.

§ 5. Si doncques vn Euesque trouue que toute la laine de ses oüailles s'en va aux confrairies Cenobitiques, *où l'on ne reçoit que des moutons à grande laine*, que par le moyen de ces confrairies, on inspire le desgoust, le mespris, l'auersion, & la haine des Paroisses & des Pasteurs, & qu'vn confesseur Cenobitique destourne les fidelles de la frequentation de leur paroisse, en leur enioignant pour penitence,

nitence, *d'aßiſter à la meſſe, à veſpres, au ſermon dans l'Egliſe de ſon Conuent, aux iours des dimanches, & des feſtes ſolemnelles.* & que les Cenobites appellent ceux qui ſont de leurs cõfrairies, *leurs Paroißiens*; & que de paroles & d'effect ces confrairies ruinent les Curés & les Paroiſſes; n'eſt-ce pas de ſon deuoir de s'armer d'vn ſainct zele, pour le Seigneur Dieu des armées, & de s'oppoſer aux Goliats qui brauent les bataillons d'Iſraël.

Que s'il va plus auant, & ſi en perçant la muraille, il deſcouure les deſordres qui ſe commettent à plats couuerts & le mauuais vſage des cueillettes & des exactions qui ſe font à la ſourdine, *en plumant l'oye ſans la faire crier*, s'en taira-il, deuiendra-il vn chien muet, n'oſera-il iapper contre ces abus.

§ 6. Les abus qui ſe commettent aux confrairies des Paroiſſes, ſont plus notoires, & ceux des confrairies

Ceno-

Cenobitiques plus couuerts & moins penetrables, mais pourtant à qui a tant soit peu de sens, il est aisé à coniecturer que possible ils n'y sont pas moindres, & bien heureux sont ceux de qui les pechés sont à l'ombre, si toutesfois on iuge des causes par les effects, il est croyable que l'interest y ioüe de grands ieux, & pour ne desguiser la verité, il est certain que c'est là *le maistre canal de toutes leurs fontaines.*

§ 7. Il ne faut pas donner le spirituel pour le seul respect de l'vtilité temporelle, ce seroit vne simonie. Or de dire qu'il ne se donne point de lettres de filiation & de participation, aux prieres & aux autres bonnes œuures, à ceux qui sont fondateurs ou insignes bien-faitteurs des ordres, ou qui les appuient de leur authorité, & les soustiennent de leur protection, & ce en consideration du bien qu'ils ont fait, ou qu'ils font, ie n'en

n'en veux point d'autre iuge que vous *Hermodore*, & que sçaués vous s'il ne s'en donne pas au regard des biens que l'on espere, aussi bien qu'à l'esgard de ceux que l'on a reçeu.

Vous dirés que c'est pour le salut des ames que se donnent ces sainctes lettres, ie le croy pieusement & *piteusement* encore si vous le voulés. Mais pourquoy nierés vous que cela se puisse faire pour autre consideration, si vous ne m'asseurés de l'impeccabilité & infaillibilité *de ces donneurs de patentes.* O *Hermodore* que vous estes bien à la bonne foy, *si vous tenés ces gens là pour infaillibles & impeccables.*

§ 8. Le langage ordinaire du vulgaire simple dit, & croit auoir part au gasteau spirituel, au merite des Mendians, quand il leur rompt le pain temporel, & croit entrer dans les merites de l'ordre par les lettres de filiation ou par l'association à leurs con-

confrairies conuentuelles. *Le laict corrompu de ceste fausse doctrine* ne peut prouenir que de quelques Cenobites ignorants, qui debitent sans penser à mal cette denrée de contrebande. Ce sont des freres ignorans qui se meslans dans leurs questes auec le menu peuple, *leur promettent hardiment la participation de leurs merites, comme à leurs amis & bienfaicteurs.*

Il faut pardonner cette faute à ces bons freres seruans que le vulgaire appelle des *Boutecus*, lesquels ne faillent pas par malice, mais il seroit bon de leur apprendre à catechiser mieux le peuple, & à ne luy point faire parler vn langage qui est contre le sentiment & la doctrine de l'Eglise.

§ 9. Si vn Cenobite vient à parler de son ordre particulier, que ne dira sa bouche de l'abondance de son cœur, à l'ouir tout ce qu'il y a de sainct, tout ce qu'il y a de pur, tout ce qu'il y a d'eminent, tout ce qu'il y

a de bonne odeur dans l'Eglise, y est ramassé, il n'est que d'y estre, ou du moins d'en estre associé, & d'en auoir des lettres de filiation, & de participer à tant de ieusnes, de disciplines, de veilles, de prieres, de mortifications, d'estudes, de chants, de predications, de pelerinages, de souffrances, & de semblables œuures que l'on y exerce, & qui s'y prattiquent. O quel bon-heur d'auoir liaison auec tout cela, & de là pour attirer à cette cordelle, tant de cordons grands & petits, tant de ceintures, tant de scapulaires, tant de tertiaires, ou de tiercelets, tant de confrairies, de congregations, d'associations, qui sont autant de petits surgeons de l'empire des ordres, qui estendent leurs pampres iusques à la mer du siecle, & leurs prouins iusques au fleuue des familles seculieres.

§ 10. Le *Directeur* ne blasme pas les confrairies, ***mais l'hameçon industrieux***

ſtrieux caché ſoubs ces belles apparences: car qui ne voit que ce ſont autant de liens, dont on ſe ſert pour authoriſer ceux qui tenans le timon de toute la *frairie*, ſe rendent par ceſte *induſtrieuſe pieté, & ingenieuſe deuotion*, gouuerneurs des peuples, & menent comme ils veulent ceux qui ſont embarqués dans le vaiſſeau.

Gentil *Hermodore* ceux la ruinent les confrairies qui en forment les abus, qui font lucre de la pieté, & qui à plats couuerts ſe mocquent de la ſimplicité de ceux qu'ils plument, diſans entr'eux par maniere d'entretien, que *c'eſt ainſi qu'il faut manger les pechés du peuple, peuple qu'ils deuorent comme vn morçeau de pain, & le deuorent en cachette.*

§ 25. & 26. Si le *Directeur* dit que les 4. Dimanches du mois ſont occupés par les 4. *Archiconfrairies, c'eſt à ſçauoir du Roſaire, du Cordon de Sainct François, du ſcapulaire & de la ceinture*

de

de Sainct Augustin. S'il fait voir que toutes les aumosnes qui se deuroient faire pour la fabrique de la Paroisse, vont à l'entretien de ces confrairies, & qu'ainsi tout le bien des Paroisses passe entre les mains des freres : s'il reprend les ineptes vanteries que quelques vns font de leur ordre, & de leurs confrairies, les preferant aux autres, faisant parade des grands saincts, & autres signalés personnages qui ont vescu soubs leurs reigles, ou dans leurs confrairies. S'il dit que c'est vn style *de Pharisien de faire vn grand denombrement des iusnes, austerités, mortifications, prieres, veilles, couches dures, cilices, herres, disciplines, mordaches; rudes habits, nudité des pieds, silence, & de tant d'autres obseruances, pour se mettre en credit & en honneur,* s'il blasme les Cenobites qui se detracquent de l'obseruance de leurs regles, & s'il dit ouuertement qu'au lieu de les appeller les *Mitigés les radoucis,*

doucis, il les faut appeller en termes de verité non feinte, *les desreiglés*, *les difformés*, *les discoles*, *les dissolus*; à vostre aduis, *Hermodore*, est-ce estre mesdisant, ou procurer leur bien?

Du quatriéme Esclaircissement, qui est des noms de Religieux & de Moine.

§ 1. Je m'estois resolu de m'abstenir en tous ces Esclaircissemens du nom de *Moine*, si sainct & si venerable à toute l'antiquité, & que la malice de nos iours a rendu *si infame*, *si odieux*, *si detestable*, *si execrable*, *qu'il est pris par les plus humbles Cenobites pour la plus sale iniure, & le plus violent outrage qu'on leur puisse faire.*

Hermodore donne pour titre au premier entretien de son deuxiéme liure, la difference qu'il forge entre les noms de *Religieux & de Moine*, & dit des fadaises la dessus plus ineptes que toutes les fables, ni que les contes des vieilles, ni que les creuses ima-

imaginations des *Romans*, & qui ne meritent d'eſtre racontées qu'aux habitans des petites maiſons, où aux Confreres de *la Mere folie.*

§ 4. Pourriés vous bien vous imaginer que tout ce qui n'eſt point dans le Cloiſtre, fuſt dans le desbordement de l'incontinence & de l'impureté, & moy ie vous dis qu'outre le Clergé qui eſt dans vn eſtat de continence promiſe à Dieu, il y a dans *le ſiecle incomparablement plus de perſonnes & vierges & continentes, ſoit auec vœû, ſoit ſans vœû, qu'il ny en a dans tout le Cenobiſme.*

Au demeurant qui vous a dit que le vœû ſoit ſimple, ſoit ſolennel, ſoit fait en particulier, ſoit fait en communauté, fuſt de l'eſſence du conſeil de continence couché en l'Euangile : qui vous a dit que ce conſeil n'appartient qu'à cette benite religion que vous appellés des *Parfaits*, que vous forgés dans voſtre cerueau,

cerueau, comme vne idée Platonique.

§ 5. Il y a plus de pauureté dans le siecle incomparablement que dans les Cloistres, où tout regorge de biens & de commodités, & qui vous a dit *Hermodore*, qu'il ny a pas des milliers de pauures, dans le siecle patiens, & mesme ioyeux & contens dans leur pauureté, & qui la supportent auec conformité de leur volonté à celle de Dieu; & qu'appellés vous pauureté volontaire si ce n'est celle là.

Qui vous a dit, *Hermodore*, *que le vœû soit de l'essence de la pauureté Euangelique, qui vous a dit que la desappropriation que les Cenobites voüent en leur profession, soit conseillée en l'Euangile, & soit cette pauureté effectiue que l'Euangile conseille; lisés le traitté de la desappropriation Claustrale de M.* D. B. & vous serés bien-tost desabusé.

§ 6. L'obeissance est vne vertu de com-

commandement, en cent lieux des diuines pages, il est ordonné d'obeir au Pere, à la Mere, aux Pasteurs, aux Magistrats, aux Princes. Que l'obeissance telle que les Cenobites la voüent soit vn conseil Euangelique, c'est-ce qu'on ne sçauroit monstrer, ni par l'escriture, ni par les conciles ny par les Peres.

Et puis qui vous a dit que dans ce païs que vous appellés *le monde & la religion vulgaire*, l'obeissance n'y soit pas gardée? quoy! il ni a doncques ni inferieur, ni superieur, ni Prince, ni suiect, ni Pasteur, ni oüaille, ni maistre, ni valet, ni soubmission filiale, ni authorité paternelle parmi les seculiers.

Hermodore, il faut que vous fassiés vne grande estime de l'estat Cenobitique, & vn tres grand mespris du Laïque, si vous estes persuadé des belles *fadaises* que vous auancés, & si vous croyés qu'il ny a d'obeissance que

que dans les Cloiſtres, & que cette obeiſſance eſt vn conſeil Euangelique preferable à celle que le droit diuin nous oblige de rendre à nos Parents, Paſteurs, Magiſtrats, & Princes ſouuerains.

§ 11. Il eſt faux de dire que le vœû de continence, & les autres nous relient à Dieu, puis que ces vœûx, & la prattique meſme des choſes voüées eſt compatible auec le peché mortel.

Il eſt encore faux de dire que ceux qui font ces trois vœûx, font profeſſion d'vne religion plus parfaitte; car ils ne font pas profeſſion d'vne autre religion que celle de J. C. qui embraſſe les conſeils & les preceptes.

Que les Apoſtres ayent voüé de prattiquer les conſeils Euangeliques, cela n'eſt pas ſans difficulté, mais il eſt aiſé à prouuer qu'ils n'en ont pas fait les vœûx à la façon des Cenobites, & que *c'eſt vne vanité toute expreſſe* *de*

de dire que les Cenobites font profeßion d'vne religion parfaitte, à l'exemple des Apostres.

§ 12. S'il y a deux religions, sçavoir la vulgaire, & celle des parfaits, quand on demandera à vn Catholique de quelle religion il est, s'il est seculier, il faudra qu'il responde, qu'il est de la religion Catholique vulgaire, c'est à dire des imparfaits, s'il est Cenobite il faudra dire qu'il est de la religion Catholique particuliere des parfaicts, autant de mots, autant d'impertinences ridicules, pour ne dire *d'impietés abominables.*

Voyés vn peu quel horrible schisme, si ceux de la religion particuliere sont parfaits, donc ceux de la religion vniuerselle seront imparfaits.

O orgueil tu ressemble au singe, plus tu grimpes haut, plus tu fais pareistre ta honte, l'estat Cenobitique n'est pas vn estat de perfection, comme *l'amour*

mour propre leur persuade, mais plustost d'vne perpetuelle imperfection.

O ! Seigneur combien il est vray que ceux qui veulent plaire aux hommes, seront confondus, vous les attrapperés dans leurs propres conseils, vous les prendrés dans leurs filets, & ferés paroistre que ce qui paroist haut deuant les mortels, vous est en horreur; Apprenons *Hermodore* que les parfaits sont ceux qui pensent moins l'estre, & que c'est vn grand abysme d'imperfection que de penser estre sur la cime d'vne haute perfection.

§ 14. Quelle prerogatiue pretendent les Cenobites sur les autres Chrestiens, par *ce benit estat de perfection à acquerir ?* Tous ne courent-ils pas en ceste lice, & la perfection n'est elle pas cette perle Euangelique proposée à tous ceux qui atteindront le but; n'est-ce pas à tous que s'addressent ces paroles celestes, *soyés par-*

parfaits comme vostre Pere celeste est parfait, soyés saincts comme il est sainct.

§ 17. Vous dites que ce mot de religion & de religieux s'entend premierement des personnes qui font les trois vœüx solennels ; vous le dittes *Hermodore* & c'est-ce que l'on vous nie, vous dittes que l'on a tort de vous debattre *le diuin eloge de la religion.* O humilité Cenobitique, qui ne veut estre nommée qu'auec vn diuin eloge, en arrachant ce titre à tous les autres Chrestiens, pour en reuestir vne poignée de gens, dont la plus grande part est dans l'inobseruance de leurs reigles, & dans vn desordre & difformation qui fait honte au Christianisme & qui scandalise tous les bons.

§ 18. La religion ayant commencé dés la naissance de l'vniuers, tous ceux qui l'ont exercée, meritent le nom de *religieux*, comme celuy de deuots, d'humbles, de chastes, de

prudens se donne à ceux qui cultiuent ces vertus; & c'est en ce sens que *Daniel* le prend au III. *de sa Prophetie*, *v.* xc. quand il dit, vous tous *religieux* benissés le Seigneur Dieu des Dieux.

C'est au mesme sens qu'au III. *des Actes*, *v.* v. ceux qui seruoient Dieu, sont appellés *religieux*, bien qu'ils fussent seculiers, & qu'au x. *chap. v.* II. le Centenier est appellé *religieux*, & les nations honnestes dont est parlé sur la fin *du chap.* XIII. n'estoient elles pas seculieres. Et *Sainct Iaques* nomme *religieux* celuy qui est en la religion Catholique.

§ 22. Les Moines peuuent estre appellés *religieux*, comme tous les autres Chrestiens tant du Clergé que Laïques viuans dans la religion Catholique. Mais que dira *Hermodore*, si dans les mesmes autheurs qu'il cite, on luy monstre mille & mille fois le nom de *moine*, marquant l'estat Cenobitique.

§ 23. Cela

§ 26. Cela les fasche quand on leur oste le nom de *religieux* fastueux & nouueau, pour leur laisser celuy de *Moine* ancien & modeste.

§ 28. Le nom de *religieux* & de religion est aussi ancien que le monde, mais on vous dit que c'est chose nouuelle de le voir attribuer à ces instituts Cenobitiques, au preiudice de la grande & vniuerselle religion de I. C. qui est la Catholique.

Nous offrons de vous monstrer que tous les Peres anciens ont appellé le genre de vie Anacoretique & Cenobitique du nom de *Moine*, & de plus nous offrons de vous monstrer, *que dans aucunes des reigles Cenobitiques le nom de religion ne se trouuera point, mais cent & cent fois les noms de Moines & de freres*, bref aucun Legislateur Cenobitique n'a donné aux Cenobites le nom de *religieux*.

§ 33. Le peuple Catholique leur donne en France le nom de *religieux*

pour euiter celuy *de moine rendu odieux & infame par les mauuaises mœurs de ceux qui l'ont porté indignement.* Aussi-tost l'amour propre fait croire à des esprits vains qu'ils ont acquis ce titre honnorable par leurs merites & par leurs vœüx, & qu'il leur appartient par excellence & particulierement, comme si les autres Catholiques estoient sans religion, sans pieté, sans foy, sans bonnes œuures indignes du nom de *religieux.* Que merite à vostre auis cette vanité. *O superbe* (dit le Seigneur des armées par Nahum) *ie descouuriray ta honte sur ton visage, ie monstreray aux gens ta nudité, & ton ignominie aux Royaumes.*

§ 36. Vous eussiés pû dire qu'en vertu de leur qualité religieuse & de leurs instituts, *ils peuuent hardiment entrer dans les chasteaux de la campagne, & dans les Palais & les maisons des villes, & là dedans s'enquerir de tout, mettre*

tre le nez par tout, s'entremettre de tout, se mesler dans les achapts & les ventes, & les prests, dans les accommodements des procés, des querelles, des mariages, des appointements de valets & de seruantes, bref enrichir sur le bureau des addresses, & par leurs reciproques advertissements, & secrettes intelligences, composer la gazette generale de tout l'vniuers, *& le tout neantmoins pour le seruice de Dieu, le soulagement du prochain & le salut des ames.*

§ 41. Demenés vous tant qu'il vous plaira, fueilletés toute l'antiquité, vous trouuerés tousiours que tout Cenobite est *Moine*, & quand il seroit appellé religieux, ce religieux est *Moine*, & ce nom de *Moine* est commun tant à l'Anacorette, qu'au Cenobite actif ou contemplatif, ou meslé, que vous nommés *religieux* par vne distinction sortie des cerveaux qui se fondent sur des imaginations.

§ 42. Toutes les reigles Cenobitiques tant des Moines rentés que des non rentés, ou Mandians, appellent indistinctement les Cenobites, tantost *Moines*, tantost *freres*, nulle ne les appelle *religieux* & c'est pour cela que par toute la Chrestienté (exceptée la France) on appelle tous les Cenobites soient fondés soient Mandians, *Moines ou freres*, nullement religieux.

Si les Cenobites voüent les conseils Euangeliques.

§ 57. *Hermodore*, qui vous a dit que les vœux que font les Cenobites (vn excepté) ayent pour matiere des conseils Euangeliques.

Monstrés nous le lieu de l'Euangile, où l'obeissance telle que la voüent les Cenobites, soit conseillée. Qui vous a dit que la desappropriation que voüent les Cenobites soit precisement cette pauureté que Iesus

Iesus Christ conseille en l'Euangile, la pauureté que conseille le fils de Dieu, est de vendre tout ce qu'on a & le donner aux pauures, sans rien posseder ni en commun ni en particulier, & puis viure de son trauail de corps ou d'esprit, & au cas que l'on ne puisse gagner sa vie de son labeur, demander humblement l'aumosne pour l'amour de Dieu.

En quel lieu est conseillée cette desappropriation en particulier, & non en commun; nostre Seigneur fait-il cette subtile distinction en donnant le conseil de pauureté au ieune homme.

De plus par où prouuera-on qu'on ne puisse prattiquer la pauureté Euangelique, sans la voüer ou simplement ou solennellement, & sans la voüer en vne communauté.

Si vous dites que les Cenobites Mandians la prattiquent en sa perfection, ie vous demande si c'est la

prattiquer entierement que de posseder en commun leurs maisons & leurs meubles, & estre plus asseurés de leurs vies par leurs questes sans trauailler pour la gagner, que ne le sont les fondés par tous leurs reuenus.

§ 58. Est-ce estre pauure Euangelique de croire & de publier que pouuant gagner sa vie de son labeur corporel ou spirituel, on n'est pas obligé ny à l'vn ny à l'autre, sinon pour euiter oisiueté, & non pas pour auoir dequoy viure, & mettre pour fondement de cette doctrine que nostre Seigneur & les Apostres n'ont vescu que d'aumosnes ?

Cela est tres faux & tres contraire à toute l'Escriture, qui monstre qu'ils ont vescu de leurs trauaux ou corporels, ou spirituels.

Celuy qui n'a rien est obligé au trauail de corps ou d'esprit, 1. pour euiter l'oisiueté deffenduë tant aux riches

riches qu'aux pauures : 2. pour auoir dequoy viure : 3. pour auoir dequoy soulager celuy qui souffre necessité.

La pauureté Euangelique telle que N.S. la conseille, & qu'il l'a prattiquée, & fait prattiquer à ses Apostres, est de donner tous ses biens aux pauures, & puis trauailler non seulement pour gagner sa vie, mais encore pour aider aux necessiteux, & au cas qu'on ne puisse viure de son trauail, alors la porte est ouuerte à la mendicité qui auparauant cela ne peut estre legitime. Et partant les Cenobites n'ont droit de demander l'aumosne, sinon lors que leurs labeurs spirituels, ou corporels, ne sont pas suffisans pour les nourrir.

§ 59. Le Sauueur & les Apostres n'ont iamais vescu d'aumosnes ni conseillé d'en viure, & ni a lieu es sainctes Escritures qui conseille la mendicité.

Le Seigneur enuoye bien ses Apo-

ſtres, ſans male,& ſans bourçe,mais il ne leur ordonne pas de demander l'aumoſne,ains leur donne puiſſance, non pas de mendier, mais de viure de l'Euangile qu'ils ſemoient, en diſant que l'ouurier eſtoit digne de ſon ſalaire & de ſa nourriture.

§ 60. Reſte le vœû de continence qui eſt vn vray conſeil Euangelique que les Cenobites embraſſent. Mais en quel lieu des ſacrés cahiers trouuerés vous *Hermodore*, que le vœû ſoit requis pour l'accompliſſement de ce conſeil; en quel lieu eſt-il parlé de faire vn vœû ou ſimple ou ſolennel de la continence, ſi on la veut embraſſer Euangeliquement.

Vous ne ſçauriés prouuer par l'Eſcriture ni par les Conciles ni par les Peres, qu'il ſoit de la nature & de l'eſſence des conſeils Euangeliques d'eſtre voüés, ſans vœû on les peut prattiquer en la maniere que I. C. les a conſeillés.

§ 61. De

§ 61. De tout ce que nous auons dit vous recueillirés, que tout ce qui brille, n'est pas diament, que les Cenobites crient assés comme les Israëlites, *le temple du Seigneur*, *les vœux essentiels de l'estat de perfection, de la vie Cenobitique*, *de la religion des parfaits*, *la prattique des conseils Euangeliques*: Apres tout ce sont des bouteilles de sauon, & comme dit cet ancien Poëte, ce sont des mots empoullés & de six pieds de longueur, qui ne sont bons qu'à remplir les imaginations foibles, d'idées vaines & creuses.

De l'innocence Cenobitique.

§ 64. & 65. Où sont-ils ces saincts innocens, afin que nous celebrions leur feste; estimés vous qu'ils soient en grand nombre en ce siecle tout confit en malignité, ou tous declinent au mal, nul ne faisant le bien non pas iusques à vn?

Vous mocqués vous. *Hermodore*, ou

ou estes vous si simple que de conceuoir ces pensées, & de vous imaginer que vous les ferés passer dans la creance d'vn aage rusé comme le nostre.

Sans doute que ceux qui se iettent dans les Monasteres, n'entrent en ces saincts lieux que par la porte de l'innocence, on n'y reçoit que ceux qui n'ont point peché en Adam, il y a vn Cherubin à la porte de ce paradis terrestre, *de la sacrée religion des parfaits*, qui transperçeroit de son glaiue de feu les imparfaits, qui se presenteroient à ce haut estat de perfection.

On n'y reçoit qu'vne gent saincte, vn sacerdoce royal, vne nation esleüe, vn peuple d'acquisition, on n'y admet que des vierges sages, qui ont la lampe allumée d'vne main, & de l'huile en l'autre, on n'y met que les triez, les choisis, les fauoris, les mignons du ciel, ceux qui sont esprouués comme

me l'or au creuſet, deſquels le monde n'eſt pas digne, & que Dieu trouue dignes de luy, que ceux qui ſont aſſeurés contre le mal, & immobiles dans le bien, impeccables comme les bien-heureux, qui n'ont point à craindre l'indignation du ciel, dont cet heureux eſtat les met à couuert.

Vous dittes que ie me mocque *Hermodore, hé? ne vaut-il pas bien mieux s'en rire que de s'indigner contre ces vanités & ces folies*, & qui ne ſe mocqueroit de cette plaiſante imagination qui fait vn deluge d'innocence dans noſtre aage qui eſt pire que les precedens.

Ces beats perſonnages ne vont pas à confeſſe pour ſe lauer, mais pour ſe raſtraiſchir, non pour ſe deſcraſſer, mais pour ſe polir d'auãtage, ce n'eſt pas pour y dire leurs fautes, mais pour y raconter en ſecret leurs perfections, non pour ſe recognoiſtre pecheurs, mais pour ſe declarer iuſtes,

ftes,nõ pour y reçeuoir des salutaires remonstrances, mais pour s'entretenir, se consoler à l'homme de Dieu, sur des subiects graues & importans de la vie interieure sureminente, extaticque, superessentielle, & pour luy descouurir des visions, des reuelations, des transports, des rauissemens, des oraisons de quietude, des aneantissements, des recueillemens, des puissances dans l'vnité de l'esprit, & autres mysteres de la mystique Theologie.

O la grande paix qui regne dans ces ames pures & innocentes, ce sont des Iosephs innocens, qui se sont volontairement mis dans ces prisons, renonçans à leur liberté pour espouser l'esclauage de celuy dont la seruitude est preferable aux diademes; non, non, il ne faut plus croire que ce sainct genre de vie soit vn estat de gens à purger, à illuminer, à perfectionner, il le faut mettre au plus haut degré

degré de la hierarchie hierarchisante de ceux qui purgent, illuminent, & perfectionnent les autres, eüstes vous iamais vne plus plaisante ironie.

Du 4. liure des Esclaircissemens de Meliton, *du premier Esclaircissement, qui est* des vœux Cenobitiques. *De la premiere difference du* Cenobisme *ancien & du moderne.*

§ 3. Les *Moines* des premiers siecles estoient tenus pour laïques, ceux des derniers siecles sont Ecclesiastiques pour la plus part; d'où s'ensuit que le sacerdoce ne soit qu'accidentel & non essentiel à l'estat Cenobitique.

§ 5. Comme deux limes qui s'entrefrottent, s'entregastent: aussi le Cenobisme au lieu de releuer le sacerdoce, l'a raualé; & la condition Clericale se ioignant au Cenobisme, pour l'appliquer au seruice du prochain, luy a fait oublier sa propre perfection,

fection, en quoy consiste l'essence de l'estat Cenobitique, qui ne vise qu'à l'acquisition de la perfection particuliere de celuy qui le professe, non à la communiquer aux autres, puis que le Cenobisme est l'estat de ceux qui sont à perfectionner (*perficiendorum*) non de ceux qui doiuent perfectionner les autres, *perficientium*.

§ 12. Au 4. siecle le sacerdoce fust introduit dans le Cenobisme, seulement pour la consolation des Cenobites, & l'vsage particulier de leurs maisons, afin qu'ils gardassent plus exactement la retraitte, & la solitude, & leur oster l'occasion de conuerser dans le siecle; mais depuis que le sacerdoce fust introduit dans le Cenobisme, il ne demeura gueres dans ses premieres bornes. Ie m'en rapporte à l'histoire qui nous fait voir vn si grand changement en l'estat Cenobitique, que l'on peut hardiment donner vn desmenty à ce Poëte

Poëte qui disoit, *que les Colombes n'engendrent pas des aigles.* Car au lieu que les premiers Cenobites estoient des colombes en simplicité, en gemissement, en l'amour de la retraitte, de la solitude, & du repos, les autres sont des aigles en force de vol, mettans leurs nids en des lieux eminens, nourrissans leurs petits de sang, c'est à dire, à la chasse, & apres les prouoquans à voler, & si l'aigle regarde quelquefois le soleil, ce n'est que pour aiguiser ses yeux à ses rayons & les rendre plus subtils a voir la proye de loin.

§ 14. Cette conionction du Cenobisme & du Clericat, altere tellement l'vn & l'autre, qu'ils se destruisent mutuellement, la hierarchie estant troublée par l'vn, & la tranquillité des Cloistres, par les fonctions de l'autre: En sorte que nos marchands meslés auec leur vie meslée, sont comme le gardien du dedale

dedale mipartis en leur estre, & pour vouloir estre Cenobites Clercs, ils ne se trouuent enfin, ni vrais Clercs, ni vrais Cenobites: Cela est (contre la defense de l'ancienne loy) labourer auec deux animaux de diuerses especes, semer vne terre de deux grains, & faire vn habit de deux estoffes.

§16. Ne vous imaginés pas que ce qui attire en ces aziles, soit le seul respect de l'interest de Dieu, voyez le liure *de Platus du bien de l'estat Cenobitique*, lequel a fait des Cenobites tant & plus: Il ne parle que des vtilités & profits, des gloires & excellences, des honnestes delices & legitimes voluptés de ce genre de vie, dont on fait profession dans les Cloistres.

§18. Par ces belles maximes il est aisé d'amasser beaucoup de gens, comme l'on recueille des essains d'abeilles au bruit des bassins, ny ayant personne qui ne se sente entraisné par l'odeur des parfuns du propre interest,

terest, & qui n'aspire à vne beatitude presente.

De la seconde difference des Cenobites *anciens & nouueaux.*

§ 34. Les *Moines* des premiers siecles habitoient les deserts, ou estoient dans les Monasteres hors de la frequentation & du commerce des hommes : mais ceux des derniers siecles sont parmy le monde, dans les meilleures villes, & ne hantent que trop le monde.

§ 25. *Hermodore*, l'histoire vous apprendra combien le Cenobisme est descheu de sa pureté, de sa splendeur, de sa charité, & de sa perfection premiere, depuis qu'il a tourné le dos aux deserts, pour faire nicher les moineaux ou passereaux solitaires dans les plus grandes villes.

Combien de relaxations, d'inobseruances, de desreiglemens, & de desordres se sont glissés dans les ordres;

dres; combien a-il fallu faire de reformes sur reformes. *Le seul ordre des Minoritains en a souffert plus de 25. depuis 400. ans, de sorte qu'il semble que 25. ou 30. ans soient l'aage de leur ferueur & de leur durée* ; debiles vapeurs qui s'abbattent presques aussi- tost qu'elles s'esleuent.

§ 37. Vous dites que les Cenobites de la vie meslée, *sement le bon exemple.* Pleust à Dieu, *Hermodore*, que vous dissiés vray. Vous ne regardés ce benit *estat de la religion des parfaits*, que du costé de la reforme qui n'est pas la dixiéme partie du Cenobisme. Et pleust à Dieu encore que de cette belle partie vostre parole se peut verifier, & qu'elle *ne semast que le bon exemple dans la prattique des seculiers.* Nous auons cent exemples en main, & qui sont soubs les yeux de tout le monde, capables de renuerser cette semence de bon exemple parmi les seculiers. Nous ne parlons pas des

des difformés dont le ſcandale eſt continuel, dans leur maniere de viure, qui fait leçon d'immodeſtie aux plus diſſolus d'entre les ſeculiers: *nous parlons de la ſaincte reformation, dont les actions dementent ſouuent les paroles, & qui retenans l'eſcorce de la pieté (comme dit l'Apoſtre) en renoncent la vertu & l'eſſence.*

§ 38. Vous dites que les bons Cenobites de la vie meſlée, en *inſtruiſent les ſeculiers, & recueillent des fruits de penitence.* Ie le croy bien, dequoy ſeruiroit de preſcher ſans faire la queſte? les fruits de penitence ſont les œuures de ſatisfaction, ſçauoir, *les aumoſnes, les ieuſnes, les oraiſons;* Pour les premiers fruits ie croy que les bons Cenobites de la vie actiue & meſlée, ſe meſlent fort d'en faire d'amples cueillettes, & que leurs magazins en ſont ſi pleins qu'ils en regorgent d'vn bout à l'autre; *Ces fruits ſont ſuaues à leur goſier ſacré.*

De la troisiéme difference du Cenobisme *des premiers & des derniers siecles.*

§ 39. Ceux là estoient sous la direction & conduitte des Euésques & Prelats de l'Eglise, qui leur administroient les sacremens, & leur faisoient part des aumosnes, quand ils estoient en necessité. Ceux çy non contents de se paistre eux mesmes par l'administration des sacremens, veulent encor paistre le troupeau qui appartient aux Euesques & Curez.

§ 41. & 42. Vous dites *Hermodore* que le sainct siege a approuué la conionction du Clericat & du Cenobisme. Cela est tres excellent quād leurs exercices Clericaux viennent à l'aide des Pasteurs accablés du faix de leurs charges. Mais quand on *trauerse la hierarchie, qu'on ruine les Pasteurs au lieu de les soulager, qu'on destourne les peuples de leurs paroisses, qui sont les vrayes bergeries, qu'on leur fait*

suiure

suiure le delegué non chargé des ames au lieu de l'ordinaire qui en est responsable, que par artifice on met le Clergé en desolation; si on reprend ces desordres & ces abus des Cenobites de la vie meslée, appellés vous cela chocquer le sainct siege.

O soupplesses Cabalistiques, c'est doncques ainsi que vous donnés le change, & que vous faites bouclier des plus sainctes choses qui soient en l'Euangile? Le Cenobisme, la Prestrise, la predication, l'administration des sacremens, les exemptions, les priuileges, le sainct siege; pour mettre à l'abbry *des desordres des monopoles, des entreprises, des insolences, des boulleuersemens de la saincte hierarchie*: & si on euente vos mines, si on demasque vos artifices, si on reuele vos hontes sur vos visages, aussi-tost vous criés à l'heretique, à l'impie, au schismatique, au boute feu, à l'armacan, à Lamorean, à l'antimoine.

De la quatriéme difference.

§ 44. Les anciens Cenobites estoient sousmis aux puissances establies de Dieu pour le spirituel, & le temporel. Ceux çy ne veulent dependre ni en l'vn ni en l'autre, que de leurs superieurs, & tout au plus du sainct siege; encore n'est-ce que pour la forme, & ainsi qu'il leur plaist d'interpreter ses commandemens.

Vous dites que les Cenobites privilegiés rendent autant de deuoirs & d'obeissance aux Euesques, que s'ils estoient sous leur iurisdiction. Mais qui vous croira? ce sont des meres des enfans de *Zebedée*, qui n'adorent qu'en demandans, mais que demandent ils? egalité de seance à droitte & à gauche dans les royaumes de la hierarchie, dependance immediate du souuerain Pontife, comme des Patriarches, faculté de prescher & d'administrer les sacremens, non pas

en

en la baſſe qualité d'ordinaires, mais pour enfler la veine & la voile, comme predicateurs penitentiers, commiſſaires, & delegués Apoſtoliques; titre que les Eueſques ne s'attribuent pas. *O vanité que tu es cachée, mais quand tu es deſcouuerte, que tu es hideuſe ſous des haillons.*

§ 47. Les fondateurs des ordres Cenobitiques n'ont iamais recerché des priuileges, preuoyans peut eſtre le mauuais vſage qu'en feroient ceux qui en feroient fauoriſés. Nous ne voyons point de bulles de cela expediées du temps *de Sainct Bruno*, *de Sainct Dominique*, *de Sainct François*; beaucoup moins du temps *de Sainct Bernard*, *de Sainct Benoiſt*, *de Sainct Auguſtin*, *de Sainct Baſile*.

De la Cinquiéme difference.

§ 48. Les anciens Cenobites n'avoient point d'autre occupation, que de pleurer leurs pechez & ceux d'au-

truy: ceux çy entreprennent de prefcher & d'enfeigner,& pretendent fe rendre maiftres de la doctrine & de la pieté.

Les Cenobites de ce temps, reſſerrés dans leurs trous, gemiffent comme des Colombes, mais quand ils font dans la vie actiue,ils chantent comme des Cigales en beuuans la rofée,ils pleurent d'ennuy dans la folitude, & dans les fonctions Clericales,ils chantent comme des moiffonneurs, qui font vne ample recolte de la moiffon d'autruy, & comme des vendangeurs qui ont vne bonne vinée. Voilà la préeminence des Cenobites nouueaux, qui viuent d'autre pain que de douleur & de cendre, & boiuent autre chofe que l'eau des larmes, trifte nourriture des anciens.

De la sixiéme difference.

§ 49. Ceux là apres auoir vendu leurs biens, & donné le prix aux pauures, viuoient de leur trauail; ceux çy apres auoir laissé ce qui leur restoit de bien à leurs heretiers, ou à leurs amis, viuent de fondations, ou s'ils ne sont rentés, ils vont de maison en maison demander ce qui est necessaire pour leur viure, vestement, & entretien de leurs conuents.

§ 50. Si vous dites que les Cenobites mandians ne sont pas obligés à cercher leur vie dans leur trauail sinon corporel, du moins spirituel, auant qu'auoir recours à la mendicité ? l'on vous opposera toutes les loix diuines & humaines, qui defendent de mendier non seulement soubs peine de peché, mais aussi de punition corporelle, à ceux qui n'ayans point de reuenus, peuuent viure de leur labeur d'esprit, ou de

corps; *la mendicité* ne pouuant estre iuste ni selon Dieu ni selon les hommes, qu'à celuy qui ne peut gagner sa vie de son labeur manuel ou spirituel.

Si vous dites qu'ils doiuent viure de leur trauail de corps ou d'esprit, auant que de recourir à la mendicité, vous aués à dos tous les freres *mandians* qui soustiennent hautement & hardiment qu'ils ne sont point obligés à trauailler ni d'esprit ni de corps pour viure, mais seulement comme les Cenobites rentés pour euiter l'oisiueté, asseurans que la mendicité leur tient lieu de reuenus, & qu'ils peuuent viure d'aumosnes sans aucune obligation au trauail manuel ou spirituel pour viure, & affirmans que les autres hommes sont tenus de les nourrir en la seule veuë de leur profession, sans auoir ergard s'ils trauaillent ou non?

Vous essayés de prouuer que Iesus Christ

Christ auoit vescu d'aumosnes parce qu'il auoit demandé vne fois à disner à *Zachée*, & qu'il y auoit des femmes deuotes qui employoient leurs moiens à son assistence, sans considerer que ces assistances temporelles n'estoient qu'vne ombre du salaire que meritoient sa doctrine & ses sacrées instructions, qui estoient autant de paroles de vie eternelle, & que le Sauueur a vescu durant tous les iours de sa chair de ses labeurs, ou corporels ou spirituels, ce qui ne se peut nier sans contredire à toute l'Escriture.

§ 51. Nostre Seigneur a enuoyé ses Apostres annoncer l'Euangile par le monde, c'est à dire, trauailler spirituellement au seruice des ames, *sans bourse, sans besaçe, sans argent, & sans prouision*, d'autant qu'en consideration de ce trauail spirituel, ils pouuoient legitimement & iustement moissonner le soulagement corporel; le

Sauueur mesme leur disant au mesme lieu, que l'ouurier est digne de son salaire & de sa nourriture ; viure du trauail de l'Euangile, n'est pas mendicité, dit *Sainct Augustin*, mais puissance.

§ 52. Iesus Christ n'a point vescu de mendicité, les Apostres ne l'ont point prattiquée, *l'Eglise ne l'approuue point, qu'en ceux qui ne peuuent viure de leur trauail de corps ou d'esprit*, les Saincts ne l'ont point exercée que comme cela ; & ceux qui voudront soustenir vne *Mendicité faineante*, & que l'on peut viure d'aumosne sans aucune obligation à trauailler pour viure, le pouuant faire, ne doiuent ils pas estre tenus non seulement pour infideles, mais pour *pires que Paiens*, puis que les Paiens mesmes par les loix politiques ont chastié les valides mandians, comme vne voirie du monde, & la peste des republiques bien policées.

§ 57. Ce

§ 57. Ce paragraphe eſtalle les raiſons par leſquelles la ſaincte oiſiveté eſt protegée.

De la ſeptiéme difference.

§ 59. Les anciens Cenobites n'avoient autre obligation de mener cette vie pleine de mortification, que la naturelle, qui nous oblige à ſeruir Dieu de tout noſtre pouuoir, & le Bapteſme qui nous relie à Dieu. Ceux çy font vœû entre les mains de leurs ſuperieurs de garder la pauvreté, chaſteté, & l'obeiſſance, & d'obſeruer les mortifications portées par leur regles.

§ 61. La religion Catholique eſt vniuerſelle, c'eſt à dire qui embraſſe tous les Chreſtiens vrais enfans de l'Egliſe Apoſtolique & Romaine, de quelque eſtat & condition qu'ils ſoient, *Papes*, *Cardinaux*, *Eueſques*, *Roys*, *Magiſtrats*, *Eccleſiaſtiques*, *Laiques*, *Seculiers*, *Cenobites*; mais de

dire qu'elle comprenne des religions particulieres, c'eſt vn langage ignoré de toute l'antiquité, & meſme des derniers ſiecles, langage qui ſent le fagot, langage de ſchiſme, langage d'heretique, & dont les autheurs meriteroient d'eſtre mis ſur la roüe, voire dans le feu.

§ 65. Mais les reguliers font des vœûx. En cela certes fort grands imitateurs de Ieſus Chriſt qui n'en fiſt iamais, & des Apoſtres que nous ne liſons point preciſement en l'Eſcriture auoir fait vœû des conſeils Euangeliques. Mais qui vous a dit *Hermodore*, que les ſeculiers meſmes ſans vœû ne puiſſent practiquer les conſeils de l'Euangile, auec la perfection deſirée par le Sauueur, *qui n'a point mis le vœû dans l'eſſence des conſeils.*

Combien y a-t'il de milliers de continens de tous aages, de tous ſexes, de toutes conditions, dans la

virginité, dans le vefuage, voire iusques dans le mariage? Combien y a-t'il dans le siecle de pauures volontaires viuans en l'estat de pauureté, par vn acquiescement à la volonté de Dieu, & par election, qui pratiquent ce conseil Euangelique, *va, vend tout ce que tu as, & le donne aux pauures, & me suy*; pauures qui n'ont rien, ni en commun ni en particulier, que ce qu'ils gagnent de leur trauail corporel ou spirituel; combien y a-t'il de seculiers tres fidelles en l'obeissance, que de droit diuin ils doiuent à leurs superieurs, que Dieu a mis sur leurs testes.

§ 67. Ie ne puis bien m'imaginer pourquoy *Hermodore* veut rauir à tous les seculiers, les moiens d'imiter Iesus Christ & les Apostres dans les conseils Euangeliques, d'aussi prés que les Cenobites, puis que cette carriere est ouuerte à tous les Chrestiens de quelque condition qu'ils

 soient,

soient, seculiers ou cloistriers, la parole de Dieu criant tout haut, *qui les pourra prendre qui les prenne.*

§ 79. *Plusieurs Ecclesiastiques seculiers viuent aussi parfaittement que peuuent faire les Cenobites.* Le Pharisien ne vouloit point estre comme les autres hommes, ni que les autres hommes fussent comme luy; il y en a de si humblement ialoux de la gloire de leur estat de perfection, qu'ils n'y peuuent souffrir ni les *Prestres*, *ni les Curés*, *ni les Archidiacres*, *ni aucun Ecclesiastique du Clergé sacerdotal*, pour sainct & vertueux qu'il puisse estre; & quand aux *Laïques, Monarques, Princes, Magistrats, grands & petits*, ce sont des gens de la basse classe, qui sont dans l'estat d'imperfection, dans la boüe des vices. O orgueil! *qui te guerira par vne salutaire vergongne! Seigneur remply leur visage d'ignominie afin qu'ils recerchent la gloire de ton nom.*

Hermodore, se fasche de ce que l'on dit,

dit, que hors l'habit, les Cenobites sont comme les autres hommes, & que la charité est vne belle bague proposée à tous ceux tant seculiers que Cloistriers, qui voudront courir en la lice de la perfection.

§ 84. *La charité est la mesure du merite des œuures.* Si celuy qui ieusne sans vœû a plus de charité que celuy qui ieusne auec vœû, son ieusne est de plus grand merite que celuy de l'autre, quoy qu'il ait voüé.

§ 104. Nul ne doute *qu'vn bon seculier qui obserue en charité les commandemens, ne soit beaucoup plus parfait & en meilleur train de salut, qu'vn Cenobite qui ne fait rien moins que ce qu'il a iuré & voüé sur l'autel*; Et on vous dit que c'est la grace & la charité qui donne la vie eternelle, & que c'est en cette vertu que consiste, la vraye, reelle, & essentielle perfection du Christianisme, non point aux vœûx, ni aux vertus morales, ni aux infuses priuées

priuées de la charité ; *Et qui plus a de charité est le plus parfait*, de sorte que si le seculier a le plus de charité que le Cloistrier, il est sans doute plus parfait, & nul Cloistrier ne peut estre plus parfait qu'vn seculier, eust il fait cent vœûx, s'il n'a plus de charité.

Et pour tenir les vns & les autres dans vne profonde humilité, nul ne peut sçauoir (soit qu'il ait fait des vœûx ou non) s'il est digne d'amour ou de haine, beaucoup moins s'il a vne petite ou grande charité, ou s'il est bien proche ou bien eslongné de la perfection.

C'est donc en vain *Hermodore* que vous vous eschauffés à la deffence des vœûx, puis que tous les vœûx imaginables sans la charité, ne peuvent faire vne once, non pas mesme vne ombre de la vraye perfection du Chrestien qui consiste en l'amour de Dieu.

§ 105. On ne me sçauroit iustifier
que

que les Moines de la primitiue Eglise, ausquels ont rapporte l'origine des religieux, ayent fait autre vœû, que celuy que les Chrestiens faisoient au baptesme.

§ 114. *Comme doncques le vœû n'est point de l'essence des conseils Euangeliques, on peut dire aussi hardiment, que les vœûx des conseils Euangeliques, ne sont point de l'essence absoluë du Cenobisme.* Et l'ancien Cenobisme a subsisté non pas sans la prattique du conseil de continence, mais sans le voüer, ce que l'histoire Ecclesiastique monstre euidemment.

§ 115. Il y a des chapitres de Chanoinesses *en Flandre*, *Lorraine*, *Allemagne*, qui viuent auec beaucoup de vertu & de bon exemple, qui meinent vne vie en communauté, sont obeissantes à leurs superieurs, possedent en commun & encore en particulier, viuent en continence, tant qu'elles sont dans ces societés, d'où elles peu-

vent

vent sortir pour se marier. Qui peut nier que ces filles ne soient vrayes Cenobitesses durãt qu'elles meinent vne si saincte vie, & neantmoins *tout cela se prattique sans vœu.*

§ 120. L'ancien Cenobisme qui a esté le plus pur, & le plus parfait en charité, a vescu sans vœûx ni simples ni solennels. Et à ceux qui se presentoient aux Monasteres pour y mener vne vie commune en societé, on ne faisoit autre chose que leur proposer les reigles, ou statuts qui s'obseruoient dans la communauté, où ils se vouloient ranger, & leur en faire faire l'essay, esprouuer leurs esprits, & reconnoistre s'ils estoient propres sous cette police & discipline; que s'ils se rendoient discoles, la societé demeuroit en pleine puissance de les renuoyer, comme reciproquement ceux qui y entroient, auoient la liberté de s'en retirer, car comme ils estoient de part & d'autre sans obli-

gation,

gation, il n'estoit point besoin ni de dispenses, ni de tant de ceremonies, de formalités, & de procedures.

Telle est la maniere de vie que l'on garde encor dans les congregations des Prestres de l'Oratoire, & de la Mission, qui ne sont point liées par vœûx, *& qui ne sont pas moins parfaittes que les votiues.*

§ 122. Le vœû comme acte de religion, *qui n'est qu'vne vertu morale & humaine, ne peut estre de soy qu'vn lien humain.* Car bien qu'il nous lie à Dieu, obiect de cette vertu, ce n'est pas par vn lien de vertu infuse & surnaturelle, mais acquise & purement humaine. Que si le vœû est fait en charité, & par le motif de la charité, alors non seulement il nous lie, mais nous vnit à Dieu, comme acte de vertu rendue infuse & Diuine par la charité, qui seule nous peut lier & vnir à Dieu de lien Diuin.

§ 140. Vn religieux reformé m'a dit

dit *qu'il auoit plus de pouuoir qu'vn Eues-que, en qualité de penitencier du Pape, & qu'il y en auoit huict auec luy dans son conuent qui auoient la pareille qualité*, si cela n'est fouler aux pieds par *humilité reformée*, toutes les croix, les crosses, & les mitres Episcopales, Archiepiscopales, & Primatiales de toute l'Eglise Gallicane, ie ne sçay pas comme il le faut appeller.

§ 148. L'on est tousiours associé à la grande & vniuerselle congregation, qui est l'Eglise, & religieux de la grande, vraye, & vnique religion, qui est la Catholique. Ce qui me fait dire aussi hardiment que veritablement, que la perfection Chrestienne consistante en la charité, est generalement proposée de Dieu à tous les Chrestiens & fideles de quelque condition qu'ils soient, que tous y peuuent tendre, pretendre, aspirer, quoy que par diuerses voyes & diuers moyens.

De la huictiéme difference, entre le Cenobisme *ancien & le moderne.*

§ 160. Ceux là s'estoient conformés tant qu'ils auoient peu à la vie Apostolique, pleine d'humilité & de charité, laquelle vie ils auoient commencé peu de temps apres le decés des Apostres, sous le nom de *Moine* ou *d'Anachorete:* & ceux çy n'ont commencé la leur que depuis cinq cent ans, sous l'institution de *Sainct François*, *de Sainct Dominique*, & autres qui ont institué les nouuelles religions.

§ 168. Comme l'ordre Cenobitique est tout à fait d'institution humaine, *l'Eglise le peut desmolir de fonds en comble, iusques aux fondemens, comme les Israëlites chez Dauid, souhaittoient que Babylone le fust, & comme le mesme dit du peruers, qu'il l'auoit veu esleué, & en repassant il n'estoit plus, & il ni auoit de luy ni trace, ni place;* dequoy les ordres

ordres des templiers & des humiliés, qui ne restent plus qu'en la mèmoire des choses passées, sont d'euidens tesmoins.

§ 172. Que si vn Prestre par dispense de sa sainćteté, peut estre *Prestre & marié* tout ensemble, & exerçer l'vne & l'autre condition. *Le Pape ne peut il pas beaucoup plus faire qu'vn Cenobite demeurant vray Cenobite, soit marié & pere de famille tout ensemble & dans toutes les fonćtions Cenobitiques? Ie ne voy rien qui repugne direćtement auec les fonćtions maritales.*

Si les Cenobites se mortifient, il y a quantité de mariés dans le siecle, qui se mortifient bien fort. Quant à l'austerité des habits, & la nudité des pieds, elle est commune aux Cenobites, auec tout plein de pauures gens qui sont dans le mariage: combien de gens mariés qui s'addonnent à l'oraison, à la meditation, à la contemplation, à l'estude des lettres sainćtes,

ctes, à Psalmodier; combien de personnes mariées qui praticquent les mesmes austerités & exercices de deuotion qui s'exercent dans les Cloistres les plus reformés. Et ie ne vois pas pourquoy on applique particulierement aux Cenobites, des exercices qui leurs sont communs auec les seculiers, *& ausquels ils sont surmontés par plusieurs personnes Laiques plus auancées qu'eux dans la vraye perfection, qui consiste en la charité*; C'est vne iniustice manifeste de s'arroger & approprier vn bien qui est commun, & s'attribuer des prerogatiues aux choses mesmes ou l'on a du desauantage. C'est vne vanité ridicule.

§ 172. *Au tome 3. liure 2. chap. 2. & au liure 9. chap. 26.* que vostre *Suarez* a faits de la vertu de la religion, vous apprendrés que l'estat Cenobitique peut absolument subsister, *sans le vœû & sans la profession de continence, & que ce vœû ne luy est point telle-*

tellement essentiel qu'vn Cenobite demeurant Cenobite, par dispense du Pape, ne se puisse marier, & faire voir de sa race au monde, sans violer l'essence de l'estat Cenobitique.

§ 181. Il est faux de dire que l'vsage legitime des biens, des plaisirs honnestes, & des honneurs, soit vn obstacle de salut, ouy bien les voluptés illicites, les auarices, & les vanités orgueileuses.

Appeller le mariage, obstacle de salut, ne seroit-ce pas conuenir auec ces heretiques anciens qui l'appeloient vn piege de sathan, & qui faisoient le diable autheur des nopces. Dire que la iuste possession des biens est vn obstacle de salut, n'est-ce pas renoueller l'erreur de ces heretiques que *Sainct Augustin* en l'Epistre 89. & 106. appelle Apostoliques? Et dire que commander soit vn obstacle de salut, n'est-ce pas renuerser toutes les superiorités du monde: & nier

nier que les puissances viennent de Dieu.

Du cinquiéme liure des Esclaircissemens de Meliton, *du premier Esclaircissement, qui est de la* pauureté conseillée en l'Euangile.

Quel est le vray pauure?

§ 2. Le vray pauure est celuy qui n'a aucuns reuenus, & qui ne tire sa vie que de son labeur d'esprit ou de corps.

A qui est deüe l'aumosne.

§ 3. L'aumosne est elle deüe à ce pauure là, qui peut viure de son trauail spirituel, ou corporel? *nullement.* Car l'aumosne n'est de commandement, qu'au cas de necessité, & celuy qui peut gagner sa vie de son trauail de corps ou d'esprit, n'est pas dans ce cas là.

Diffe-

Difference entre pauureté & mendicité.

§ 4. Le pauure est celuy qui est depeint çy dessus, le mendiant est celuy qui n'aiant rien, & ne pouuant mesme viure de son trauail, est contraint de viure d'aumosnes, c'est à dire de la misericorde *d'autruy*.

De là vient que l'aumosne ne soit pas deüe au pauure qui peut viure de son trauail, & qu'il ne la puisse legitimement demander, n'estant pas miserable, n'y ayant que le miserable qui peut viure d'aumosnes.

De quelle pauureté nous parlons içy.

§. Nous entendons traitter de la pauureté telle qu'elle est conseillée en l'Euangile de *Sainct Matthieu chap. 19.* en ces mots; *va, vend tout ce que tu as, & le donne aux pauures, & me suy, & en ceux çy de Sainct Pierre, voilà nous auons tout quitté pour te suiure.*

§ 10. La pauureté conseillée en l'Euan-

l'Euangile se prattique sans vœû, ou auec vœû, le vœû n'estant point de l'essence du conseil Euangelique, on la peut exerçer parfaittement sans cela, comme ont fait N. S. & sa tres saincte Mere, & plusieurs grands saincts qui sans la voüer, l'ont embrassée en perfection.

Cette pauureté ne se voüe aucunement dans les Cloistres, n'y ayant aucun ordre ou l'on fasse vœû de pauureté, ouy bien de *desappropriation* qui est vne chose bien differente, car la *desappropriation Cenobitique* est compatible auec toutes sortes de richesses mobilaires, immobilaires, *voire en est vn magazin, vn receptacle, vne mer, vn abysme.*

§ 12. Il est vray que les instituts surnommés *Mandians*, par accident, ne possedent ny rentes, ni fonds de terre, mais tousiours *possedent ils en commun leurs Conuens & leurs meubles*, la vraye pauureté selon toute son estendue

estendue ne possede rien de semblable, ni en particulier ni en commun: & N.S. n'a point eu ou reposer sa teste, & les Apostres ayans quitté leurs maisons particulieres, n'en ont point eu de communes.

De plus ils ont tousiours *leurs questes*, qui mettent leur vie à couvert, auec autant & plus d'asseurance que n'est celle des Cenobites rentés.

§ 14. Les plus zelés tiennent à outrage, quand on leur remonstre charitablement, pour le bien de leurs ames, & pour la gloire de Dieu, & de leur ordre, qu'ils deuroient faire leurs efforts de gagner leur vie, par le loyer de leurs labeurs, ou corporels ou spirituels.

§ 15. Ils tiennent que tous les autres Catholiques sont obligés de droit diuin de les nourrir & entretenir, & qu'ils ont droit de viure de mendicité, par ce seul titre *qu'ils sont consacrés à Dieu*.

Et

Et c'est vne chose prodigieuse auec combien d'ardeur ils declament contre toute sorte de trauail tendant à gagner sa vie, comme s'ils auoient pris à tasche de renuerser cette condemnation Diuine, *tu mangeras ton pain à la sueur de ton visage*, & cette maxime sacrée, *l'homme est né pour le labeur, comme l'oiseau pour voler*, & cette autre, *qui ne trauaille ne mange point*.

§ 27. *C'est vne peruerse misericorde lors que l'on entretient la damnable oisiveté de celuy qui pourroit bien gagner sa vie de son labeur, ou corporel ou spirituel, mais qui ne veut pas*; & que l'on frustre de secours celuy qui est dans vne veritable impuissance de viure de son labeur.

§ 28. Pouuans gagner leur vie par leurs trauaux ou corporels ou spirituels, comme ils y sont obligés en conscience par toutes les loix & diuines & humaines, non seulement ils ne le veulent pas (ce qui n'est que la-

ſcheté & oiſiueté) mais ils ne le croient pas, ce qui eſt vn erreur puniſſable, & diſent tout haut & tout publicquement, qu'ils n'y ſont pas tenus. *Ce qui eſt vne abomination de deſolation toute manifeſte dans le lieu ſainct.*

§ 29. Le vray pauure eſt celuy qui ne vit que de ſon labeur de corps ou d'eſprit. Où eſt le Cenobite qui faſſe cela? Les rentés ont des biens par deſſus les yeux, *vn ſeul ordre d'entre 98. a cent millions d'or de reuenu*, appellés vous cela pauureté. *Les non rentés ſont encor plus aſſeurés de leur vie ſans trauailler, par leurs queſtes*, auſſi declarent ils tout haut qu'ils ne ſont obligés au trauail que peur éuiter l'oiſiueté, non pour gagner leur vie, d'autant *qu'ils ſont ſeigneurs directs de toute la terre, que les autres hommes ſont leurs fermiers; & ſont obligés à les nourrir, d'autant que leur empire eſt plus grand que celuy des Roys, & les tributs qu'ils*

qu'ils leuent sur les peuples legitimes, à cause qu'ils ont part à la royauté, & à la souueraineté de I. C. & en cette qualité que tout le monde leur est tributaire, qu'ils sont heritiers du droit des Apostres; appellés vous cela pauureté.

§ 30. La premiere maxime de la mendicité, *c'est de se plaindre tousiours, mesme au plus gros de l'abondance*, ce qui a donné lieu à l'ancien prouerbe latin; *la besace d'vn mandiant est tousiours vuide*; c'est le tonneau des Danaïdes qui ne se remplit iamais, elle ressemble à ces choses qui crient sans cesse, *apporte, apporte, haste toy, depesche toy, emporte, arrache les despouilles.* C'est vne ioye de moissonneur ou de soldat qui se chargent de gerbes ou de butin.

§ 42. *La pauureté Cenobitique*(dittes vous) *tres haute, tres parfaitte, & tres saincte.* Et-il possible que ceux qui font profession d'humilité, d'abiection, d'estre l'opprobre, le rebut,

la lie, la racleure, la balieure du monde, voguent ainsi à voiles enflées dans l'Ocean de la superbe de vie.

On donne au *Pape*, *à l'Empereur*, *aux Roys*, *aux Cardinaux*, *aux Euesques*, des titres superlatifs; ainsi faudra-il desormais bailler à vn frere d'vn ordre Mandiant tous ces titres, c'est à sçauoir *à la tres haute, tres parfaitte, tres saincte, & tres meritoire pauureté, & fraternité de frere N. du tres haut, tres parfait, tres sainct, & tres meritoire ordre des freres N. de la tres haute, tres parfaitte, tres saincte, & tres meritoire religion des parfaits*, apres cela que peut on mettre sinon des encens & des adorations? *O que benit sera le pilon qui reduira tout cest orgueil en poudre.*

§. 53. Il y a 98. ordres de Cenobites en l'Eglise, 64. de Rentés, & 34. de non Rentés qui viuent de queste sans aucune obligation (disent-ils) de trauailler ni corporellement ni spirituellement, pour gagner leur vie, mais

maîs seulement pour fuir l'oisiueté.

De ces 64. Rentés, *il y en a vn seul qui a* cent millions d'or par an de reuenu, & pour nourrir frugalement vn des 34. ordres de questeurs, il faut trente millions d'or par an: aduisés ce qu'il faut pour les 96. autres ordres, & de là iugés s'il ne faut pas que la plus part des biens du Christianisme passe par les mains des Cenobites, soit d'vne façon soit d'vne autre?

§ 63. Tant s'en faut doncques que la desapropriation Cenobitique soit pauureté, qu'au contraire c'est vn rempart & vn bouclier contre la pauureté, c'est mettre des richesses à couuert & en asseurance, c'est amasser des thresors que la rouille, ni la vermoulure ne peuuent ronger, c'est se mettre à l'abry de toute necessité; en s'ostant la liberté de disposer de ses biens, & possible de les disperser & dissiper, il se met en estat

de n'estre, & de ne pouuoir iamais estre pauure. De sorte que la pauureté passée par l'alambic de cette desappropriation, deuient la plus ample & la plus asseurée de toutes les richesses de la terre.

Appellés la doncques desormais *Hermodore*, non pas vœû de pauureté, comme le vulgaire pense, mais vœû d'acquisition & de conseruation de la plus vaste & plus certaine abondance de biens, qui se puisse imaginer au monde.

§ 72. Vous vous estes bien gardé de rapporter le grand nombre de passages sacrés, & de puissantes authorités que le *Directeur* allegue, pour prouuer que la vraye pauureté Euangelique, est de viure de son trauail, comme ont fait N.S. & ses disciples, qu'il n'y a aucun conseil en l'Escriture de viure d'aumosnes, & qu'on ne peut legitimement la demander, sinon lors qu'on ne peut gagner sa vie de son labeur. § 88. Le

§ 88. Le grand auantage que l'autheur de la *Philothée*, remarque en la pauureté des seculiers, par dessus la pauureté des Cenobites, c'est que celle des seculiers les deshonnore, & les laisse dans des miseres inexplicables, & sans appuy, mais celle des Cenobites oultre qu'elle prouient de leur propre election, c'est vne pauureté glorieuse, honorable, caressée, respectée, & mise au haut bout, & au premier rang de toutes les pauuretés, quoy que de son costé elle n'ait rien de recommandable que la prerogatiue du vœû, & de la desappropriation, qui est vne qualité plus spirituelle & plus speculatiue, que réele & solide.

§ 110. Vous dittes que cela ecclypse le lustre, & l'esclat de la pauureté Euangelique, pour mettre en son lieu la vie des gueux, & esleuer leur condition malheureuse, au dessus du merite de celle des reguliers.

Vous vous imaginés doncques que N.S. ait donné le conſeil de pauureté en l'Euangile, *pour mettre en luſtre & en eſclat*, ceux qui l'embraſſeront. Helas? quel ſentiment eſt-celuy-là, de l'eſprit du Sauueur, qui ne repoſe que ſur les humbles & les contrits, & qui ſe cachent dans les obſcurités, entre les morts du ſiecle: Quoy donc? la pauureté Euangelique conſeillée pour oſter la tumeur orgueilleuſe qui accompagne ordinairement les richeſſes, ſeruira à rentrer dans la vanité, dans l'eſclat & le luſtre, par vne fauſſe porte. O femme de Ieroboam pourquoy te deſguiſe tu?

§ 111. Le premier & principal effect de la pauureté Euangelique c'eſt l'humiliation, c'eſt l'abiection, c'eſt de ſouffrir des opprobres & des contumelies, & *Sainct Paul* ſe tenoit pour fiente, pour ordure, pour raclure, balieure, le rebut & la mocquerie du peuple.

§ 113.

§ 113. Appellés vous viure pauvrement que d'entrer en vne condition qui n'eſt point obligée de travailler pour gagner ſa vie, en vne condition qui a en ſa puiſſance les richeſſes de la Chreſtienté, ſoit par rentes & poſſeſſions, ſoit par queſtes?

§ 121. Le *Directeur* ne croit nullement que ceux que vous appellés reguliers façent vœû de pauureté, ni qu'ils la prattiquent telle qu'elle eſt conſeillée en l'Euangile: ils peuuent bien eſtre dits deſappropriés volontaires, mais non pas pauures volontaires, eſtans dans les richeſſes neceſſaires, vtiles, commodes, delectables, ſuperflues, & ſuperabondantes.

Les ſeuls ſeculiers ſont capables de prattiquer la pauureté conſeillée en l'Euangile, ſelon toute ſon eſtenduë, ne poſſedans rien ni en commun, ni en particulier, & ne tirans leur vie

que de leur trauail, & quand ils ne peuuent, ayans recours à l'aumosne. Le Cenobite par son vœû de desappropriation, fait profession non seulement de n'estre iamais, mais de ne pouuoir iamais estre pauure, car il possede en commun des rentes, ou vne queste qui vaut mieux, & qui est plus asseurée, & n'est point obligé à viure de son trauail corporel ou spirituel.

§ 127. & 128. Tout ce qu'il y a de beau & de rare dans les cités plus illustres, se voit dans les Conuents de ceux que l'on appelle Mandians, aussi sont ils Maistres de toutes les consçiences, & de toutes les bouches des villes, ils n'ont qu'a demander, & ils ont; ce sont des petits Dieux, ils disent, & c'est fait, mancquer a faire leurs volontés, c'est ioüer a se perdre d'honneur, de reputation, de biens, de credit, de tout, est-ce de quelque condition que l'on soit.

Si

Si on nedonne pas ſelon les moiens qu'ils s'imaginent que l'on a, on paſſe auſſi-toſt pour vn tacquin, ſi on ne donnoit rien, on ſeroit vn facquin, ſi on ne continue a bailler ſelon la couſtume qui leur eſt vne loy, vne rente, on vient au murmure, du murmure aux ſoupçons, & de là dans l'infamie, on fait des petites plaintes, on les accroiſt, on engendre dans les compagnies des ſoupçons, ou d'auarice, ou de mauuais meſnage, en vn mot, on vous donne le *Moine.*

On vous lapide, & vous ne voyés pas le bras qui vous iette la pierre, on picque voſtre renommée, vous en reſſentés les pointes, on ne ſçait d'où cela vient. *Car on ne voit pas les malices ſpirituelles en des eſprits dont la conuerſation eſt tenuë pour celeſte*, & qui ont pour voile de leur malignité, l'image de la liberté des enfans de Dieu.

Si c'eſt vn Aduocat, vn Procureur,

vn Medecin, vn Apoticaire, vn Chirurgien ils se verront insensiblement despouillés de leurs prattiques, décriés par cy par là, par ceux ausquels ils auront soustrait ou diminué le tribut ordinaire; le marchand & l'artisant de mesmes, si c'est vn Pasteur on le mettra dans vne mesestime & puis dans la haine de ses oüailles, si c'est vn Magistrat on descriera son integrité, & son equité; si c'est vn Gouverneur il sera mis en mauuaise intelligence auec la noblesse, & auec tous les estats d'vne ville ou prouince; les Princes mesmes n'eschapperont pas ces atteintes de langue, ce n'est là qu'vne chetiue idée des secrets du petitoire.

§ 138. Representés vous vn Convent de l'Escurial ou du Montcassin, où les Cenobites ont toutes sortes de commodités necessaires, vtiles, delectables, superflues, superabondantes, puis qu'ils ont les cent cinquante

te

te mille, les quatre cent mille, & les cinq cent mille escus de rente, & jugés si Monsieur *l'Abbé* a dequoy laisser dormir la meridiane à ceux qui voudront.

D'vn autre costé representés vous vn artisan, ou laboureur, qui n'a pas pour tout vaillant que ses bras, chargé d'vne grosse famille, trauaillant tous les iours en toute saison, comme vn esclaue, pour la nourrir du pain de douleur, & de l'eau de larmes, & puis faittes comparaison de la preeminence de l'vne ou de l'autre condition, en fait de pauureté. Est-il possible *Hermodore* que vostre autheur ait eu l'intention de preferer vn Conuent bien renté à la pauureté des miserables qui ne peuuent viure que de la misericorde d'autruy.

§ 140. Vous ioüés du *passe passe* en mettant la mendicité en la place de la pauureté, encore qu'il y ait autant de difference qu'entre le iour & la

la nuict. Il est bien permis d'embrasser la pauureté volontairement, & de se mettre en estat de pauureté volontaire, mais s'il y a vn conseil de pauureté, il n'y en a pas de la mendicité, en l'estat de laquelle il n'est permis de se reduire de gayeté de cœur.

Ces tours de soupplesses, ces *qui pro quo*, sont bons pour amuser & abuser ceux qui n'ont pas percé la muraille du Cloistre, comme le Prophete celle du temple, pour y apperçeuoir les gentillesses qui s'y prattiquent.

§ 153. *Le Directeur* a esté autrefois idolatre des imaginations & des interests Cenobitiques, iusques à auoir mesmes leur iargon en veneration & reuerence, mais il ne parle plus le langage des Coiffés, c'est à faire aux enfans a auoir les poupées & les enfantillages, le iour estant venu il faut marcher en sa lumiere, & reietter les œuures de tenebres.

Il

Il a esté instruit par la doctrine salutaire de *Sainct Augustin*, que ceux la n'estoient pas iustes mendians, mais plustost iniustes & chastiables par toutes les loix diuines & humaines, canoniques & ciuiles, qui pouvans gaigner leur vie par leur labeur corporel ou spirituel, ne le vouloient pas faire soit par poltronnerie, soit par erreur, ne croyans pas y estre obligés.

Du second Esclaircissement, qui est de la Perfection de l'estat Cenobitique.

§ 1. L'*estat de la perfection Cenobitique*, est la base de la plus grande imperfection des Cenobites, qui est celle *de la vanité, de la presomption, & de la trop grande estime de leur benit estat de perfection.*

Estat apres tout, qui tasté de prés, n'est autre chose qu'vne mer de verre semblable au crystal, aussi fragile que luisant,

luisant, brillant mais sans solidité, il en est comme de ces bouteilles que les enfans font auec des chalumeaux & de l'eau de sauon, belles, colorées comme l'iris, mais qui se creuent & s'esuanouissent en l'air au moindre choc, base de terre qui soustient vne statue bigarrée de diuers metaux, mais qui est renuersée & mise en poudre par vne petite pierre.

En attendant qu'vne meilleure plume fasse connoistre ce simulacre creüx, qui met son front dans les estoiles, & monstre sa nudité ou plustost sa nullité aux gens, nous nous contenterons içy cher *Hermodore* de rabattre les idées, que ses fumées ont engendrées en vostre cerueau preoccupé de cette opinion, que cet estat soit fort singulier, & releue fort la dignité du Cenobisme, bien qu'il soit commun à tous les Chrestiens, & bien plus eminent en qualité de Chrestiens, qu'en qualité de Cenobites.

§ 4. La

§ 4. La queſtion *de l'eſtat de perfection a eſté inconnuë aux premiers ſiecles de l'Egliſe*, nous auons doncques penſé qu'il eſtoit plus à propos de donner à cet eſclairciſſement le titre de la perfection de l'eſtat Cenobitique, puis qu'il eſt conſtant que comme tous les autres eſtats & conditions du Chriſtianiſme, il tend à la perfection qui conſiſte en la charité par des moyens particuliers. Et en ceſte façon les Cenobites ſont en l'eſtat de perfection, comme ſont auſſi tous les autres Chreſtiens de quelque condition qu'ils ſoyent.

§ 6. Les eſprits minçes qui ne ſont pas dreſſés aux ſoupleſſes, ni à l'eſcrime de l'eſchole, auront de la peine à diſcerner entre religieux parfait, & parfait religieux, entre religion des parfaits, & parfaits de la religion, entre la perfection de l'eſtat, & l'eſtat de la perfection; Et c'eſt dans cet eaû trouble où ſe peſche le gros

gros poiſſon de l'admiration, fille d'ignorance, & que ſe forme la perle d'vne grande reputation, *qui eſt le fondement du credit, & le credit la clef des cœurs, des coffres, & du bourſon.*

§ 7. Vous n'eſtes pas (dittes vous) dans la perfection, mais dans l'eſtat de perfection, ce qui paſſe pour meſme choſe dans l'eſprit des ignorans: & cet eſtat de perfection (ſi on vous en croit) eſt au deſſus de l'eſtat des Empereurs, Roys, Monarques, Princes, Potentats, Nobles, Magiſtrats, Curés, Archidiacres, Chanoines, & toutes dignités Eccleſiaſtiques, meſme de la Papale, *Ce ſont les ſentiments Phariſaïques de ceux qui ſe font tous blancs de l'eſpée de leur eſtat parfait.*

§ 12. Vous voulés que celuy là ſeul, qui ſe met par les vœûx dans la ſeruitude, ſoit en l'eſtat de perfection, & que deuiendront doncques ceux qui ne faiſans pas les vœûx demeurent en eſtat de liberté; n'eſt-ce

pas

pas Ismaël qui veut chasser Isaac de la maison paternelle, & l'enfant de l'esclaue qui veut supplanter celuy de la libre.

L'Apostre en la deuxiesme aux Corinthiens Cap. 11, dit, *s'ils sont Hebreux, aussi suis-ie, si Israëlites, & moy aussi, si semence d'Abraham, i'en suis aussi, s'ils sont seruiteurs de I. C. ie le suis d'auantage.* Le mesme peuuent dire ceux qui sont demeurés dans l'estat de la liberté des enfans de Dieu, à ces esclaues volontaires, qui au lieu de l'humilier dans leurs fers honorables, font comme ces femmes qui font vanité de leurs chaisnes, & gloire de leurs colliers & de leurs carquans.

§ 13. Au quatriéme siecle ni *Anacorette ni Cenobite*, ne sçauoient que c'estoit ni de vœûx simples, ni de vœûx solemnels, qui n'ont estéintroduits au Cenobisme que plusieurs siecles apres, donc le benit estat de per-

perfection ne consiste pas aux vœûx.

§ 15. Dire que les actes de charité sont affermis par le vœû, c'est dire que la grace est affermie par la nature, qui est vn blaspheme pire que le Pelagianisme. Le vœû est vn acte de la vertu de la religion, vertu morale, humaine, acquise, naturelle, qui est morte, si la charité ne luy souffle l'esprit de vie, pour l'eternité; acte qui peut estre & qui est souuent sans charité, comme il paroist aux Cenobites deformés: la charité qui est la grace mesme, est vne vertu infuse, diuine, surnaturelle, la Reyne, l'ame, & la vie de toutes les autres.

§ 17. Vous proposés les differences qu'il y a entre la perfection & son Estat, il est vray qu'il y a de la difference entre vn Prince & son Estat, puis que l'vn peut estre sans l'autre; Mais qu'il y ait difference entre la maladie & l'estat de la maladie, entre la santé & l'estat de la santé,

té, & vouloir feparer ces chofes, c'eft vn fecret qui n'eft referué qu'au *Cap de fines terra, des fins de la terre.*

§ 33. A voftre aduis eftre continent, defapproprié, & obeiffant, eft-ce tout pour eftre parfait? Ces trois chofes peuuent eftre fans charité & fubfifter auec le peché mortel. D'ailleurs ne contés vous rien la foy, l'efperance, la charité, les quatre vertus morales, fources & fouches de toutes les autres, la deuotion, l'humilité, la penitence, la crainte de Dieu, la douceur, l'oraifon, le ieufne, l'aumofne, la perfeuerance, la patience, la mifericorde, & tant d'autres vertus qui font vn fi haut comble de perfection.

Ignorés vous qu'vn homme peut eftre parfait & fauué, & parfaitement fauué & efleué en haut degré de gloire, fans eftre continent, pourueu qu'il foit chafte dans le mariage; qu'il peut eftre parfait & fauué dans la pauureté

ou

où dans la richesse sans estre desapproprié, & mesme sans obligation d'obeissance speciale, autre que celle qui est commandée d'estre renduë à ceux que Dieu a establis en superiorité; vrayement vous aués bonne grace de renfermer tout ce qui conçerne la perfection dans trois actes nullement necessaires à salut: la seule charité entrant dans l'ame par son infusion, y ameine toutes les autres vertus.

§ 45. Scaçhez *Hermodore*, que la perfection est vn centre où aboutissent toutes les lignes de la circonference de toutes les vacations, & que chaque vacation a ses moyens qui luy sont proportionnés pour y atteindre; on y peut tendre & y arriuer par *l'estat de Chrestien*, dont on fait profession au baptesme, par la voye des commandemens, par celle des conseils, & par celle des autres vertus.

§ 52. Si l'estat de perfection est attaché

taché à de certaines obſeruances ſans leſquelles on ne peut eſtre parfait, & s'il depend d'vn habit fait d'vne certaine façon, & meſme de vœûx ſolennels plus que de la prattique des vertus conſeillées en l'Euangile. Le Sauueur n'aura pas eſté en cet eſtat, veû que nous ne liſons point qu'il ait fait ces vœûx auxquels on fait conſiſter l'eſſence de la perfection.

§ 53. *Les Moines ont veſcu ſans les vœûx auec plus de perfection*, c'eſt à dire, *auec plus de vertu & de charité* dans les premiers ſiecles, que depuis que les vœûx ſe ſont introduits dans le Cenobiſme.

Il y a plus de perfection a viure auec beaucoup de charité, dans la prattique des vertus ſans vœû, que de viure ſoubs les vœûx ſans charité ou auec vne charité fort debile.

§ 54. Le *Directeur* nie que le Cenobiſme ſoit le ſeul eſtat de perfection à acquerir, & affirme que cet

eſtat

estat de perfection a acquerir appartient à tout le Christianisme, que tout Chrestien par le vœû solennel de son baptesme est mis en estat de perfection a acquerir, & que par cet estat il est obligé de tendre à la perfection Chrestienne qui consiste en la charité.

§ 56. Ie dis que le vœû n'affermit pas la volonté dans le bien, puisque l'homme peut faire les trois vœûx essentiels & solennels, du precieux estat de perfection, de la saincte religion des parfaits, estant dans le peché mortel. Qu'il soit ainsi, combien y a-il de milliers de personnes qui se iettent en des ordres difformés, pour s'y mettre à l'abbry de la necessité, y auoir leur vie asseurée & gagnée, sans estre obligé au trauail, ou par d'autres motifs qui n'ont rien de l'esprit de Dieu, & qui lors mesme qu'ils prononçent leurs vœûx & le formulaire de leur profession, n'ont aucune inten-

intention d'obſeruer la reigle qu'ils voüent & promettent ſolennellement à la face de l'Egliſe, à la veüe du ciel & de la terre? hé bien *Hermodore*, la volonté de ces gens là, eſt elle renduë par les vœûx aſſeurée contre le mal & immobile dans le bien?

§ 57. La proprieté d'affermir la volonté au bien, n'appartient pas à la propre vertu du vœû, mais à la ſeule grace & charité, le vœû fait bien le nœûd d'vne obligation que l'on ne puiſſe tranſgreſſer ſans peché, mais de faire que l'on ne peche point en violant ce que l'on a promis, c'eſt le propre de la charité. On peut donc par vn ferme propos accompagné de charité, auoir la volonté affermie dans le bien, & dans la prattique des conſeils, & plus affermie que n'aura celuy qui ſans la charité aura fait les vœûx ſolennels.

§ 64. Si vous dittes que la ſeule

obeissance Cenobitique, entre dans le sublime estat de perfection, à cause de son eminence, & parce que les Cenobites obeissent à leur superieur comme à Dieu, pour rabattre ces crestes qui vont au rauallement d'vne obeissance de toute autre dignité.

Ie vous demande *Hermodore* si l'obeissance que Dieu commande estre renduë aux Peres & Meres par les enfans, aux Pasteurs par les Chrestiens, aux Magistrats par les peuples, aux Maistres par les seruiteurs, n'est pas de droit Diuin? vous ne l'oseriés nier puis que les passages en sont formels en la saincte parole.

Tournons maintenant vers celle que voüent les Cenobites à leurs superieurs, qui n'est ni de commandement diuin ni de conseil Euangelique, mais de simple droit positif, humain, Ecclesiastique, & demandons à *Hermodore* par quelle sorte de reigle il trouue que celuy qui est dans l'obeis-

beiſſance eſtablie par le droit diuin, n'eſt pas dans l'eſtat de perfection, auſſi bien que celuy qui eſt dans vne obeiſſance qui n'eſt que de droit humain & purement volontaire? Et par quelle maxime de pieté il eſt permis de renonçer à l'obeiſſance de pere & de mere, voire de leur marcher ſur le ventre, & de les fouler aux pieds pour paſſer dans l'obeiſſance Cenobitique, de renonçer à celle qui eſt deüe de droit diuin & commun, aux Paſteurs pour ſe ſoumettre à vn homme à qui d'ailleurs on a aucune obligation d'obeir, que par celle qu'on luy donne volontairement, de decliner la iuridiction des Princes & des Magiſtrats pour ſe ſoumettre à celle que l'on choiſit dans la vacation Clauſtrale.

§ 77. Vous dittes que les ſeculiers n'ont point de place en l'eſtat de perfection. Et les Cenobites penſent que ce ſoit rendre leur haut eſtat de

perfection mesprisable, que de leur y donner pour associés les Prestres, les Curés, les Chanoines, les Doyens, les Roys, les Princes, les Magistrats, bref le sacerdoce royal, & ne parlent du monde qu'en mauuaise part, le prenans seulement pour la compagnie des peruers, comme si tous ceux qui viuent dans le siecle estoient dans vn deluge de desbordemens. C'est de cela que l'on berçe les Nouices: C'est de cela que se font les leçons & conferences spirituelles, on ne bat les oreilles de ces Neophytes, que d'Ægypte, du siecle, d'oignons du monde, d'Amalechites, Babyloniens, reprouués, damnés, quand on leur parle des seculiers.

Et cependant qui prendra garde si de dix maisons seculieres, il y en a neuf dans le desordre, comme il se trouuera que de tout le Cenobisme, il ny en a pas la dixiesme partie qui soit dans l'obseruance, verra bien du

rabais

rabais au conte des Pharisiens, & rencontrera beaucoup plus d'imperfection dans l'estat de perfection, que dans la religion commune & vulgaire, de ceux qui ne sont obligés qu'a garder les commandemens de Dieu, & que le charitable *Hermodore* degrade honorablement de l'estat de perfection.

§ 97. Le nom de *Moine* en nos iours est deuenu si infame, si ignominieux, si honteux, & si vergongneux, qu'il est tenu pour vne iniure, pour vn affront, pour vn outrage, & est detesté par ceux là mesme qui ne peuuent nier de l'estre, s'ils ne veulent renoncer à tous les Canons de l'eglise, à tous les Anciens Peres, & à leurs propres reigles qui les appellent ainsi.

§ 98. On peut quasi dire de mesme du mot de *conuent*, protege moy Seigneur du *Conuent* des malins, ie ne ramasseray point de *conuenticules*, &

Salomon au dixiesme de l'Ecclesiaste, Dieu a rendu infame le *conuent* des meschans, & les a exterminés; Ce que fit Pie quinte des *conuents* des humiliés, & Clement V. des *conuents* des Templiers.

Du troisiéme Esclaircissement, qui est de la Mendicité Cenobitique.

§ 1. La pauureté est vne condition qui reduit celuy qui y est a n'attendre sa vie que de son trauail soit d'esprit soit de corps, n'ayant d'ailleurs autre moyen de viure. Et à celuy qui peut gagner sa vie de son labeur, l'aumosne n'est pas deüe, & mesme il ne la peut demander legitimement, & sans offenser les loix Diuines & humaines.

La mendicité adiouste la misere à la pauureté, & n'est permise qu'au pauure miserable; & miserable est celuy qui non seulement n'a aucun reuenu,

venu, ni en commun ni en particulier, dont il puiſſe viure ſans trauail, mais qui ne peut pas meſme trauailler pour gagner ſa vie, en eſtant empeſché non par ſa laſche volonté, & ſa faineantiſe, mais par vne legitime impuiſſance cauſée par debilité ou par mancquement d'employ.

§. 2. En l'Euangile il y a vn conſeil de pauureté volontaire effectiue, *en Sainct Matth. Chap. 19.* mais nous ne liſons en aucun lieu du nouueau Teſtament ni de l'ancien, qu'il y ait vn conſeil de mendicité.

§. 5. Queſte, & mendicité different. Il eſt bien vray que toute mendicité eſt vne eſpece de queſte, mais toute queſte n'eſt pas mendicité; queſter c'eſt recercher le ſalaire de ſon trauail ou ſpirituel ou corporel, non par authorité ciuile, mais par voye humble & gracieuſe, fondée neantmoins ſur le droit Diuin & humain, qui rend tout ouurier digne de

son salaire. Mendier au contraire est demander l'aumosne en qualité de miserable, c'est à dire de celuy qui voudroit bien, mais ne peut gagner sa vie de son trauail, comme il a esté declaré çy dessus.

§ 6. On ne peut nier que le *grand & Seraphique Sainct François* ne soit le premier inuenteur & instituteur de ceste maniere de viure de queste, qui n'auoit auparauant luy esté pratti-quée en aucun des ordres Cenobiti-ques. *Sainct François* a esté le pre-mier qui a reietté les rentes & les re-venus, *reduisant ses freres a viure de leur labeur, & au cas que ce labeur ne fust pas suffisant pour leur entretien, leur permet-tant ce que la loy Diuine & humaine conçede, qui est d'auoir recours à la men-dicité, demandans l'aumosne de porte en porte.*

C'est donc de la reigle *de Sainct François* comme de sa sourçe qu'il faut apprendre qu'elle est la mendi-cité

cité Cenobitique, que le *Sainct Siege* a permise en l'approuuant. Voicy ce qu'elle dit au Chap. 5. qui a pour titre de la maniere de trauailler, *les freres* (dit elle) *auxquels Dieu a fait la grace de trauailler, qu'ils trauaillent fidelement & deuotement, & qu'ils reçoiuent pour recompense de leur trauail pour eux & leurs freres, ce qui est necessaire au corps (excepté deniers ou pecune) & ce humblement comme il est bien seant aux seruiteurs de Dieu, & professeurs de la saincte pauureté.*

Ce Chapitre monstre comme *Sainct François* entend que ses freres viuent de leur trauail corporel; & au cas que le loyer s'en trouue trop court pour leur entretien, il leur permet au Chapitre suiuant d'aller cercher l'aumosne.

§ 12. Vne des raisons pourquoy on les appelle plustost mandians que questeurs, est que la demande du salaire est plus subiette à l'examen & à l'en-

l'enqueſte, que celle de la miſere, laquelle on croit aiſement ſans y aller veoir. La mendicité a cet aduantage ſur la queſte, qu'elle implore la miſericorde, au lieu que la queſte exige ce qui eſt deu par droit naturel & diuin.

§ 14. Mon cher frere en quel lieu de l'Eſcriture aués vous appris que la pauureté Euangelique, conſiſte a viure d'aumoſnes, ſans eſtre obligé a gagner ſa vie par ſon trauail d'eſprit ou de corps; Enſeignés nous l'endroit qui dit que c'eſt la vraye pauureté volontaire de ne vouloir pas gagner ſa vie quand on le peut, pour auoir ſuiet de viure de mendicité.

Pour Dieu, monſtrés nous le giſte de ce precieux conſeil de mendicité. Nous auions creû iuſques à cette heure, que la pauureté conſeillée en l'Euangile conſiſtoit à ſe deſſaiſir de tous ſes biens, entre les mains des miſerables, pour ne viure plus que
de

de ſon trauail de corps ou d'eſprit, à l'imitation de noſtre S. & des Apoſtres, qui ont veſcu de leurs labeurs & non pas de mendicité; nous auions tenu ſelon toutes les loix du ciel & de la terre, Diuines & humaines, que l'on ne pouuoit legitimement auoir recours à l'aumoſne, que quand on ne pouuoit gagner ſa vie par ſon labeur ou corporel ou ſpirituel.

Nous auions penſé que l'on pouuoit volontairement ſe reduire en eſtat de pauureté, mais non pas en eſtat de mendicité, c'eſt à dire, qu'on pouuoit volontairement ſe deſpouiller de ſes biens, mais non pas ſe reduire dans l'impuiſſance de gagner ſa vie de ſon trauail pour eſtre contraint de viure de mendicité.

§ 15. & 16. Si le *Cenobite* n'a droit de mendier que lors qu'il ne peut gagner ſa vie de ſon labeur, quel priuilege aura-il ſur le plus miſerable, & le plus pauure du monde.

Il aura le priuilege de trauailler ou d'esprit ou de corps, plus que cestuy cy pour viure, le priuilege de prendre sur son col, le ioug suaue, & le leger fardeau de sa croix pour en estre soulagé, il aura le priuilege de I. C. mesme sur le dos duquel tous les pecheurs se sont deschargés de leurs fardeaux: Il aura le priuilege du grand Apostre, qui se dit auoir trauaillé plus que les autres, & aime mieux mourir que de perdre cette gloire; il aura le priuilege de ceux de Philippes, qui est non seulement de croire en I. C.; mais de souffrir pour luy: bref il aura le priuilege de tous les saincts qui est de souffrir pour l'amour de Dieu: car c'est par le trauail qu'il les essaye, & qu'il les espreuue comme l'or en la fournaise, & qu'il cognoist s'ils sont dignes de luy.

Mais de croire *que l'Eglise aille violer les loix Divines & humaines, pour donner un privilege de manger leur pain gratui-*

gratuitement, & de viure en desordre, à ceux qui pourroient bien viure de leurs trauaux ou d'esprit ou de corps: c'est ce qui ne peut tomber dans le sens d'vn homme, à qui la passion de l'interest & de l'oisiueté, n'aura point offusqué la lumiere des yeux.

§ 21. Il n'y a que la mendicité miserable, qui est la seule, vraye, & legitime mendicité, à laquelle seule l'aumosne est deuë, & peut estre faite, pource qu'elle a pour fondement la misere qui consiste a n'auoir rien, & mesme a ne pouuoir gagner sa vie de son trauail; voient les *Cenobites* surnommés *Mandians*, si leur mendicité est telle.

§ 29. Il est faux que *Guillaume de Sainct Amour Docteur de Sorbonne*, ait repris ouuertement la mendicité des Cenobites, en la maniere que l'Eglise l'approuue, ouy peut estre en la façon qu'ils l'exerçoient, laquelle il estimoit abusiue. Encore faux qu'il blamast

blamaſt leur pauureté, car nul ordre des Cenobites ni de rentés ni de non rentés ne fait vœû de pauureté, mais ſeulement de deſappropriation. Ioint que nul Cenobite ne fait eſtat de gagner ſa vie de ſon trauail ſoit de corps, ſoit d'eſprit, ne croyant pas y eſtre tenu. Le renté ayant ſa vie gagnée dans les biens qu'il poſſede en commun, & le non renté dans les queſtes plus aſſeurées & plus abondantes que des rentes, en quoy conſiſte l'eſſence de la richeſſe d'auoir ſa vie aſſeurée ſans obligation de trauailler pour viure.

§ 31. Mendier volontairement quand on peut viure de ſon labeur ou d'eſprit ou de corps, c'eſt ce qui eſt expreſſement defendu par toutes les loix Diuines & humaines, & par les ordonnances de toute bonne police.

§ 49. Les *Cenobites* de leur volonté ſe rendent impuiſſans de gagner leur vie de leur trauail, ce qui ne fuſt

iamais

iamais conſeillé, ni ſainct, ni loüable.

§ 60. & 65. Ieſus Chriſt n'a iamais mendié, il n'a iamais veſcu de mendicité.

Du quatrième Eſclairciſſement, qui eſt encore de la Mendicité.

§ 7. Le *Cardinal Caietan* en ſes commentaires ſur la *queſtion* CLXXXVIII. *art. 7. de la 22. de Sainct Thomas*, dit, que viure de queſte apporte beaucoup de ſollicitude aux conuents non rentés, que pour viure de queſte il eſt neceſſaire d'enuoyer dehors beaucoup de freres au temps des moiſſons & des vendanges, oultre les queſteurs qui ſont tous les iours occupés à cela. Qu'il eſt deſormais impoſſible de viure de mendicité, ſinon auec vn eſclauage & ſuiettion qui deſtourne de l'eſtude des lettres à cauſe de la multitude des

des Mendians, que les freres s'estans beaucoup relaschés de l'obseruance, il y a peine de les contenter au viure, au vestir, & au reste. Ioint que les seculiers ne voyans pas la perfection requise en telle profession, ne donnent pas largement.

§ 30. Le grand secret de la *Matte spirituelle, & le mystere des mysteres du petitoire*, consiste en diuerses petites subtilités fort gentilles. La premiere a faire passer la mendicité pour queste, & la queste pour mendicité. La seconde a esgaller la Matte de mendicité & de pauureté, & en faire vn mesme conseil Euangelique. La troisiéme a persuader que les Cenobites non rentés font vœû de pauureté & de mendicité. La quatriéme qu'ils sont Mendians par estat & profession. La cinquiéme a faire prendre l'aumosne & le salaire pour mesme chose. La sixiesme a demander ce salaire en guise d'aumosne. La

septiesme

septiéme a lascher d'vne main des menus salaires, pour en prendre des plus gros de l'autre, *voiçy comment.*

Pour ce qui est de la recompense des predications, tous les Cenobites reformés & difformés, rentés & non rentés la prennent fort bien, mais pour des menus salaires que l'on donne pour des Messes, & pour les confessions, les Regulistes reformés n'en prennent rien, leurs mains sont nettes de presens, ils ne sont pas mercenaires comme ces Curés & ces Prestres de paroisse, qui ne font rien que pour le salaire.

Tirons le rideau, *Hermodore*, & leuons le masque. Dans vn conuent de cinquante bouches on y dira quatre ou cinq Messes de deuotion pour quelques particuliers qui se recommandent aux prieres, & qui ne mancquent pas de le recognoistre selon l'Euangile au centuple. On confessera cinq ou six deuottes qui sont au-

tant

tant de pendants d'oreilles ordinaires & de chanterelles qui font le reclant : sera ce gratuitement, ouy sur le champ, mais en vne fois on leur fait bien reconnoistre toutes ces choses, & au bout de tout cela vne Escoüade de freres Laicqs est par les rues, par les maisons, par toute la ville pour faire contribuer ceux qui ne reçoiuent aucun seruice des freres, & qui ne leur ont aucune obligation particuliere.

En somme ils font ce qu'ils veulent, comme ils veulent, où ils veulent, quand ils veulent, & autant qu'ils veulent, & en suitte croient auoir droit de demander & d'exiger ce qu'ils veulent, comme ils veulent, où ils veulent, quand ils veulent, voilà le resultat de leur methode.

§ 31. Ie vous supplie, *Hermodore*, de me dire, si celuy qui peut viure de son labeur, peut entretenir sa vie de la mendicité & de l'aumosne.

Si

Si les Cenobites non rentés ne sont pas obligés de trauailler d'esprit ou de corps pour gagner leur vie.

Si l'on se peut mettre volontairement en l'estat de mendicité, c'est a dire, dans l'impuissance de gagner sa vie par son trauail ou de corps ou d'esprit.

Si la mendicité qui ne trauaille point pour viure, le pouuant faire, est permise ou deffenduë, loüée ou chastiée par les loix Diuines & humaines.

S'il est plus honnorable de viure de mendicité que de son trauail.

Si *Sainct Benoist* au XLVIII. Chap. de sa reigle n'a pas dit que le vray Moine doit viure de son trauail.

Si en l'histoire Ecclesiastique de *Socrate*, liure 8. Chap. I. vn ancien *Anacorette* n'a pas appellé larron le Moine qui ne vit pas de son trauail.

Si *Sainct Augustin* au Chap. 30. de *l'ouurage des Moines*, n'appelle pas peruerse

peruerse misericorde celle qui se fait à celuy qui par faineantise ne veut pas gagner sa vie de son trauail, le pouuant faire.

Du sixième liure des Esclaircissemens de Meliton; *du premier Esclaircissement, qui est,* des Cenobites Laïques.

§ 53. S'il est permis de dire que ceux qui viuent dans le siecle ne valent rien, parce qu'il y en a des meschans qui violent les commandemens de Dieu. Ce funeste esteüf peut estre renuoyé vers le *Cenobisme,* qui de ses dix parts, a les neuf dans la ifformation, dans le desreiglement & dans l'inobseruance.

Regardés le Cenobisme, & pour vn conuent reformé ou qui paroist tel, c'est a dire, *dont les deffauts sont cachés,* vous en trouuerés neuf dans l'inobseruance, ou les vœûx sont enfraints, à la face de tout le monde, ou l'office est recité, Dieu sçait comment;

ment ; bref ou la reigle est obseruée en tous ses points, & de là deuinés où est le plus grand desordre, ou l'on obserue mieux la reigle de sa condition, ou dans le monde ou dans le Cloistre.

§ 54. Ie sçay des familles pleines d'honneur & de pieté qui pour estre chargées de beaucoup d'enfans, & n'auoir pas beaucoup de biens pour les pouruoir selon la condition de leur noble naissance, se sont laissé aller à cette maxime assés commune, mais infortunée, de s'en descharger dans des Cloistres non reformés sans sonder leur inclination, & sans auoir esgard à aucune vocation.

Ceux qui sont demeurés dans le siecle, esleués dans la maison paternelle, par les exemples & la conduitte de leur parens, ont reussi fort honnestes personnes, pleines de deuotion & d'honnesteté. Les autres ayans causé des scandales horribles, que ie n'oserois

n'oserois redire, ont declaré tout haut au milieu de leurs desespoirs, & de leurs desordres, que s'ils fussent demeurés sous l'aisle de leurs parens, ils se fussent maintenus en leur devoir, l'exemple des autres les ayant entrainés dans les malheurs où ils se voient engagés.

Si i'entrois dans les particularités, ie ferois bien voir *d'autres mysteres*, que ceux que vid le Prophete, qui fist vn troû à la muraille du temple, pour voir ce qui s'y passoit, mais pour l'amour de Sion ie me tairay.

Ie passay il y a quelque temps par vne ville mediocre & assés mal peuplée, où i'appris qu'vn Conuent de Cenobites, auoit vn iour fait moisson par deux Testamens, qui leur auoient apporté vingt deux mille liures de rente. Nous voudrions bien sçauoir, si ce monde est si meschant, d'où ils tirent de si belles plumes. Et voudrions bien auoir veu quelque pauure famille

famille ſeculiere enrichie par quelque Conuent renté de ſemblable bien.

§ 57. Tel ſe ſauue dans vn Cloiſtre qui ſe fuſt perdu au ſiecle, mais auſſi tel ſe perd dans vn Cloiſtre, qui ſe fuſt ſauuė dans le ſiecle; n'attachons point le ſalut aux conditions, mais à la grace & à l'eſprit de Dieu, qui ſouffle par tout & comme il veut; Dieu fait miſericorde à qui il fait miſericorde; les iugemens de Dieu ſont de grands abyſmes, où toute la ſageſſe humaine eſt deuorée; on ſe ſauue ou ſe damne par tout; les Anges tombent du ciel, Adam peche dans le paradis terreſtre, Iudas ſe perd dans le college des Apoſtres, & en la compagnie de I. C. meſme, malheur par tout, on ſe peut ſauuer par tout. Abraham, Loth, Iob, Iacob, Ioſeph, Dauid, & mille autres en ſont des exemples palpables. Il n'y a rien de certain ſoubs le ſoleil, tout

le

le futur eſt dans l'incertitude, nul ne ſçait s'il eſt digne de haine ou d'amour.

Il n'appartient qu'aux Phariſiens de s'eſtimer ſeuls parfaits, ſeuls ſauvés, ſeuls les mignons du ciel, ſeuls en voye de ſalut, ſeuls enfans de Dieu, participans à ſa ſouueraineté, & à ſon empire, ſeuls Seigneurs directs des royaumes, & des ſeigneuries de la terre, ſeuls impeccables, aſſeurés contre le mal, & immobiles dans le bien. Et de parler le langage de cette Reyne ſuperbe & infortunée, dont il eſt amplement parlé au *18. de l'Apocalypſe*, où ie vous renuoye *Hermodore*, & vous laiſſeray mediter ſur ce ſubiect.

Du ſecond Eſclairciſſement, qui eſt du labeur des mains.

§ 2. Par le labeur des mains *Sainct Thomas* 22. 187. a 3. entend toute

toute ſorte de trauail ſoit de corps, ſoit d'eſprit, dont l'homme peut tirer ſa vie & ſa nourriture, parce que la main eſtant l'organe des organes, l'outil des outils, & l'inſtrument des inſtruments, elle marque tous les ouurages, dont l'homme peut viure legitimement.

§ 5. Les Cenobites non rentés doiuent tirer leur vie de leurs labeurs ſpirituels ou corporels, & le Sainct Siege Apoſtolique entend que ceux qui ſont employés aux fonctions ſpirituelles en viuent, & que ceux qui n'y ſont pas occupés tirent leur vie de leurs trauaux corporels.

§ 7. Les Cenobites non rentés doiuent trauailler non ſeulement pour fuir l'oiſiueté, mais principalement pour gagner leur vie; & la raiſon de cela eſt que celuy qui n'a ni rentes ni reuenus, dont il puiſſe viure ſans trauailler pour gagner ſa vie, eſt obligé au labeur quand il en peut

viure, auant que recourir à l'aumosne, autrement il tomberoit soubs la correction, dont les loix menaçent les mandians valides, c'est à dire, qui estans robustes & pouuans viure de leur trauail, mandient par poltronnerie.

§ 8. La reigle des *Minorites* ne dit pas seulement que les freres sont obligés de trauailler pour bannir l'oisiueté ennemie de l'ame, mais elle adiouste que du loyer de leur trauail, ils reçeuront les choses necessaires au corps.

Et au Testament de *Sainct François* est adiousté, que quand on ne nous donnera pas le salaire de nostre labeur, nous aurons recours à la table du Seigneur, demandans l'aumosne de porte en porte, ce qui monstre l'obligation de trauailler de corps, selon la reigle, ou d'esprit selon la Bulle de *Nicolas III.* auparauant que d'auoir recours à l'aumosne, d'autant

que

que la demande de l'aumosne ne peut estre iuste à qui que ce soit, s'il n'est reduit dans vn estat de ne pouuoir viure de son trauail spirituel ou corporel; & qui la demande autrement, la reçoit illegitimement, selon les loix Diuines & humaines, Ecclesiastiques & Politiques.

§ 9. Les Cenobites non rentés doiuent faire des choses qui tournent à l'vtilité de ceux desquels ils recerchent leur entretenement par leurs questes: autrement ils seroient onereux au public, s'ils ne recompensoient par leurs seruices spirituels, la foule qu'ils apportent au peuple par leurs questes.

§ 10. Ils ne peuuent s'excuser disans, qu'ils eussent pû viure dans le siecle, des biens qu'ils y ont laissés. Car outre que la plus grande part ne laisse rien, & mettent leur vie plus à couuert dans le Cloistre, qu'elle n'eust esté dans la vie seculiere: pour

l'ordinaire ils laiſſent leurs biens à leurs parents qui deuroient doncques les entretenir dans le Cloiſtre, & non pas reietter ce fardeau ſur ceux qui n'ont retiré aucune commodité de leur depouille, ce qui eſt contre la reigle de droit, & contre l'equité naturelle.

§ 11. S'ils diſent qu'ayans renoncé aux rentes & reuenus en commun, la queſte ou mendicité leur tient lieu de rente, & de domaine, ſans qu'ils ſoyent obligés au trauail pour gagner leur vie, voilà vne large porte ouuerte à la faineantiſe: car ſi n'auoir rentes ni reuenus, met en eſtat de viure d'aumoſnes ſans trauailler, voilà tous les *argotiers, les gros gredins, les truands, les gueux, les cocquins, & les beliſtres* à couuert: ſi ceux qui ſont dans l'eſtat de perfection ont droit de viure d'aumoſnes ſans trauailler, pourquoy les imparfaits ne taſcheront ils pas de ſe former ſur ce ſainct exemplaire, & d'aſpirer

d'aſpirer à la perfection *de la ſaincte oiſiueté.*

Que ſi les loix politiques condamnent à grandes peines les mandians valides, & les chaſtient comme larrons qui vollent par artifice & par truanderie les aumoſnes qui appartiennent aux vrays miſerables: *Qui oſeroit dire que l'Egliſe renuerſaſt ces ſainctes & ſalutaires loix en faueur de ceux qui doiuent ſeruir de ſel a la terre, & de lumiere au monde, & qui doiuent ſe glorifier comme Sainct Paul de trauailler plus que les autres, & qu'elle les authoriſaſt pour boire ſans trauailler, la ſueur du front de tous les autres hommes.*

§ 12. Ce ne ſeroit pas vn priuilege mais vne deprauation, s'il eſtoit permis de viure d'aumoſnes à ceux qui peuuent viure de leur labeur ou ſpirituel ou corporel, car ce ſeroit authoriſer la faineantiſe, en violant toutes les loix Diuines & humaines.

§ 13. Il eſt permis de ſe reduire

volontairement dans l'eſtat de pauureté, c'eſt à dire, dans la priuation de ſes propres biens, pour ne tirer plus ſa vie que de ſon labeur, mais il n'eſt ni conſeillé ni permis de ſe reduire volontairement dans l'impuiſſance de viure de ſon labeur, ce qui eſt proprement l'eſtat de mendicité, mais quand Dieu nous y reduit par infirmité ou autrement, alors on y peut acquieſcer & demander l'aumoſne humblement, en adorant la volonté Diuine.

§ 16. & 17. Mais pourquoy les Cenobites non rentés, ne veulent ils pas reconnoiſtre qu'ils ſont obligés de tirer leur vie de leur trauail ou ſpirituel ou corporel.

C'eſt içy vn grand myſtere & l'vn des principaux ſecrets de l'affaire. Ils redoutent qu'ayans accordé cela, on ne paſſe au redoutable examen de leurs benits trauaux ſpirituels, & qu'on ne viſite leur myſtique Ieruſa-

lem

lem auec des lampes, & qu'on ne descouure leur sabbath delicat, & qu'à la fin on ne reconnoisse que les montagnes n'engendrent que des souris, & que les salaires qu'ils retirent de leurs labeurs spirituels, par le moyen de leurs questes, sont bien de plus grand poids, & craignent que leur empire ne soit transferé à vne nation plus fructueuse, c'est à sçauoir au Clergé, dont les Pasteurs sont chargés des ames, & portent le poids du iour & de la chaleur, obligés à toutes les fonctions de la religion Chrestienne, & à seruir les oüailles en tout lieu, en tout temps, iusques à mettre leur vie pour leur salut.

Au lieu que les aides des trouppes de secours sont foibles, lesquelles ne font que ce qu'elles veulent, comme elles veulent, quand elles veulent, & autant qu'elles veulent, prenans droit d'exiger des peuples, ce qui leur

 plaist,

plaist, & où il leur plaist, & autant qu'il leur plaist &c.

§ 26. L'exemple des Apostres trauaillans de leurs mains, pour viure de leur labeur, aprés auoir tout quitté, apres l'eleuation à l'Apostolat, en preschans & administrans les sacremens, & gouuernans toute l'Eglise, est à mon aduis vn argument tres pressant, contre ceux qui veulent bannir le trauail des mains des lieux Cenobitiques mandians.

§ 29. *Sainct Paul* au 3. Chap. de sa 2. aux Tessalon. dit: *Nous n'auons point mangé le pain d'aucun, pour neant, mais en labeur & en trauail, besongnans nuict & iour, afin de ne greuer aucun de vous, non point que nous n'en ayons la puissance; mais afin de nous donner nous mesmes pour patron en vostre endroit pour nous ensuiure.*

§ 30. *Sainct Augustin* dans son liure *de l'ouurage des Moines*, vous apprendra que ceux qui pouuans viure de

de leur trauail, aiment mieux par lascheté & poltronnerie, tirer leur vie de leur mendicité, cheminent en desordre, d'autant que cela apporte vn extreme desordre dans la republique, entant *qu'ils desrobbent le pain des vrais miserables, & leur ostent l'aumosne qui leur appartient.*

La tradition de l'Apostre, est *de ne manger point le pain d'aucun pour neant*, c'est à dire sans luy rendre quelque seruice, & faire quelque chose pour luy par retribution quand on le peut; & puis il prononce ce grand arrest vray coupegorge de la faineantise, c'est à sçauoir, *que celuy qui ne trauaille point, ne doit point manger.*

§ 35. *Hermodore*, sachés que toute iniuste mendicité est larçin, & que toute mendicité est iniuste, quand on n'est point reduit au point de la misere, qui donne droit de demander l'aumosne, & ce poinct est lors qu'on n'a rien, non pas mesme le pouuoir

de gagner ſa vie par ſon labeur.

Toutes les loix politiques chaſtient de foüet, de banniſſement, de fer chaud, & de galere, les valides qui mendient, comme vne race de gent pernicieuſe à la republique, mais combien eſt plus pernicieuſe cette doctrine qui ſouſtient que ceux qui n'ont ni rentes ni reuenus, ne ſont point obligés de trauailler ni ſpirituellement ni corporellement pour gagner leur vie, mais ſeulement pour euiter l'oiſiueté & qu'ils ont droit de viure d'aumoſnes, le monde eſtant obligé de les nourrir & entretenir, comme collateraux de I. C. & compagnons de ſon Empire.

§ 46. Qui vous a dit *Hermodore*, que parmi les Cenobites non rentés, il n'y ait point de vagabonds? *y a-il gens au monde qui roulent & qui trottent d'auantage: ſont ils pas comme de certains meſtiers qui n'ont de pire maiſon que la leur: leurs queſtes ſont des perpetuelles*

tuelles conquestes, qui sont de leurs bandes des camps volans, comme ceux des Tartares : de sorte qu'on peut les comparer à la cauallerie, & leur demeure aux Tabernacles de Cedar ; & aux peaux de Salomon qui estoient comme les Pauillons des Momades.

C'est chose remarquable que depuis le 12. siecle, auquel les Cenobites non rentés furent premierement introduits en l'Eglise, ils ont cessé de faire la promesse de stabilité en vn lieu. D'ou vient qu'a tous leurs chapitres prouinciaux, *ce ne sont que remue mesnages, que changemens, & transmigrations de maison à autre.* Les planetes n'ont pas tant de diuers mouuemens dans leurs Epicycles, que les Cenobites non rentés nous en font paroistre; & les plus reformés sont comme les spheres Celestes, dont la perfection consiste en leur plus grande mobilité.

§ 75. Visitons le bassinet des Ce-

nobites

nobites non rentés appellés Mandians, il y en a 34. ordres differens, & peut estre plus; *vn seul de ces 34. ordres a trois cent mille testes, vn autre en fait cent quatre vingt mille*, reste pour 32. qui voudroit enfonçer cette supputation, *ce seroit pour effrayer le monde, & espouuanter tous les Monarques de la terre, cela va à plusieurs millions, voila bien des prebendes sur le dos du public.*

§ 76. Le poinct est de sçauoir si *Nicolas III.* & ses successeurs, en confirmant les ordres Cenobitiques non rentés, ont eu dessein de fonder tant de millions de Canonicats aux despens du public. Et de dire qu'ils ne sont pas Chanoines, c'est vn eschappatoire friuole, puis que l'on sçait que chaque Cenobite mandiant est mieux & plus asseurément prebendé de son *petitoire*, que beaucoup de Chanoines de leur *possessoire*, & qu'en vn mot n'ayans rien en apparence, ils possedent tout en effect.

Du

Du troisiême Esclaircissement, qui est, des vestemens Cenobitiques.

§ 1. Vn gentil apologüe chez *Plutarque*, dit que la mere de la lune vouloit vn iour faire tailler vn habit à sa fille, pour la faire paroistre en compagnie, mais que iamais on n'en peut prendre de mesure certaine, parce qu'elle change incessamment de forme & de taille. Le subiect où vous nous faittes entrer *Hermodore* a quelque chose de pareil; car outre qu'il y a plus de cent ordres Cenobitiques, qui ont tous vn habit essentiel, il y a tel de ces cent ordres, qui a selon les maisons, les reformes, les regions, les temps, *plus de trente habits differens*.

La nation Françoise tant renommée par tout le monde pour la diuersité des modes de s'habiller, n'approcha iamais *des agreables, mystiques, mysterieuses, sainctes, & sacrées diuersités*

ſités des veſtemens, de ces gens qui ſont hors du monde.

§ 3. Vous dites que les Cenobites portent des veſtemens diſtingués du vulgaire pour marque d'vne vertu releuée par deſſus le commun, à ce conte cet habit extraordinaire ſera vn vray *habit de Phariſien*, qui viſoit tout à l'oſtentation d'vne vertu releuée par deſſus le commun; & que deuiendront doncques ces conſeils Euangeliques, de cacher ſes ieuſnes, ſes aumoſnes, ſes mortifications, ſes prieres, & autres bonnes œuures, de peur que le vent de la preſomption ne les porte dans le vice.

§ 7. Cette varieté d'habits qui va preſques dans la bigarrure, *n'a point eſté veuë dans l'Egliſe durant dix ou onze ſiecles.*

§ 10. Si vous voulés qu'à toutes les reformes particulieres qui ſe feront d'vn ordre, il y ait vn habit different, qui faſſe diſtinguer les reformés

més des difformés, en quelle confusion nous mettés vous. L'ordre des Mineurs par exemple a eu plus de 25. reformes depuis 400. ans, voila doncques 25. *habits seraphiques*, si chaque ordre en a autant, *à cent ordres voila* 2500. *habits tous differens*, si on dit que cela tient de l'hyperbole, ie suis prest *Hermodore* de vous en depeindre 500. de compte faict tous differens, & distingués l'vn de l'autre.

§ 16. 17. & 18. Vous dites que pour matiere de diuertissement on choisit *la saincteté de l'habit des Moines*, vous estes prié de vous expliquer sur ce mot de *Saincteté*, est-ce vn homme, est-ce vn esprit capable d'exercer toutes les vertus, & de les ordonner & rapporter au seruice de Dieu. *Cet habit, ce sainct, ce sacré, ce benit habit, cet habit de saincteté*, ordonne il de soy mesme toutes les vertus au culte de Dieu? s'il est sainct ou beat, monstrés

ſtrés nous la bulle de ſa beatification, afin que nous luy diſions, *tres ſainct, tres ſacré, & tres precieux habit priés pour nous*, pourueu qu'on luy attache les oreilles du Roy de Phrygie.

Apprenés nous vn peu de quel honneur on doit venerer ſa ſainctetè, *ou du dulie, ou d'hyperdulie*, auſſi apprendrions nous volontiers *Hermodore* en quoy conſiſte la ſainctetè de cette precieuſe rélique de l'habit des Moines, afin que nous luy rendions l'honneur ciuil ou religieux, qui luy eſt deu, ſelon le docte enſeignement que nous en attendons de voſtre ſcientifique plume.

Vous l'appellés *habit religieux*, & vous dites *qu'en ſon meſpris la religion eſt meſpriſée*, il faudra doncques neceſſairement que cet habit ſoit vne relique: car la religion eſt intereſſée au meſpris des reliques des ſaincts.

Et ſi c'eſt vne relique il faudra honorer cet habit d'vn honneur religieux,

gieux, il ne faudra pas que les Laïques y touchent, il se faudra agenouiller non seulement deuant tous les Moines, mais encore quand on verra vn de leurs habits estẽdu sur vne corde ou sur vne perche, en vn grenier ou en vn iardin, quelle nouuelle reuerence est celle çy, quel article de foy & de religion ?

A quoy rapporterons nous cette sainctetė, afin que nous l'adorions & nous prosternions deuant elle? est-ce parce que *Sainct Benoist ou Sainct François* ont porté vn tel habit.

Donc si *Sainct Dominique* a porté vn chappeau allant par les champs, faudra-il honnorer les chappeaux; s'il a porté des bottes & esté à cheual, faudra-il honnorer tous les cheuaux, & toutes les bottes; s'il a porté vn manteau, faudra-il honnorer tous les manteaux; s'il a porté vn habit de telle sorte, faudra-il honnorer tous les habits de cette sorte; s'il a mangé d'vne

d'vne viande de telle ſorte, faudra-il doncques honnorer toutes les viandes de telle ſorte,;&c.

§ 19. Le meſpris de l'habit des Moines, eſt vn acte de pieté & de religion, & conforme à l'intention des vertueux Cenobites, puiſque les fondateurs des ordres Cenobitiques, ont voulu que l'habit qui ſeroit porté pars leurs ſectateurs, fuſt vn obiect de meſpris aux ſeculiers, & vn ſubiect d'humiliation, & d'abiection aux freres. Voyés *Sainct Thomas* en l'opuſcule 19. Chap. 8. dont le conſommé ſe lict en l'article ſixiéme de la queſtion 187. de la 22. vous y trouuerés que les Cenobites ſe couurent par humilité & penitence d'habits vils & abiects, pour ſe meſpriſer eux meſmes, & eſtre meſpriſés des autres, & que ceux là en abuſent qui en veulent tirer de la gloire & de l'eſtime.

C'eſt à cela qu'ont viſé tous les inſti-

inſtituteurs d'ordres, recommandans à leurs freres de ſe veſtir de drap gros & bourru, & de vil prix, comme dit la reigle de *Sainct Benoiſt* chap. 55. & celle de *Sainct François* chap. 2.

§ 20. Les Inſtituteurs des ordres Cenobitiques ont choiſi pour le veſtement de leurs freres, le plus ſimple, le plus vil, & meſpriſé de ceux de leur temps, ne viſans qu'à l'humiliation, & au meſpris actif & paſſif du monde; feroit-il bien ſeant que leurs ſectateurs en fiſſent vn eſtendart de vanité? feroit-ce ſuiure l'intention des fondateurs?

L'habit des Moines eſtant l'habit de pauures gens, & d'vne condition au deſſous de la mediocre, ce ne fuſt iamais l'intention de ceux qui l'ont inuenté de cercher de l'honneur & du reſpect, par le venerable aſpect de ces notables pieces. Au contraire ils ſemblent auoir façonné cet habit, *à deſſein d'attirer ſur ceux qui le porte-*

roient

roient le ris, & le mespris, afin de les obliger de dire auec l'Apostre, nous sommes fols pour I. C. *& les autres sages; nous sommes infirmes, & les autres sont forts, nous sommes ignobles & roturiers, & les autres sont nobles, nous sommes nuds, souffletés, baffoüés, & rendus comme la racleure de la terre.*

§ 21. On ne peut douter que l'habit des Cardinaux, & des Euesques, & autres Pasteurs, ne soit plus considerable & digne de respect, que les cinq cent sortes d'habits Cenobitiques.

Les vestemens du Clergé, qui seruent au culte diuin, & aux sainctes & sacrées ceremonies de l'Eglise, meritent de la veneration. Mais les soutannes, les manteaux, les robbes de chambres, les souliers ou pantoufles, les chemises, les collets, les chappeaux & autres pieces des habits communs des Ecclesiastiques, ne sont pas mises au mesme rang.

§ 26. Qui prendra garde à l'habillement de teste qui distingue le plus les gens du Cloistre, d'auec les seculiers, *n'a il pas quelque rapport au chaperon, dont on a de coustume de coeffer ceux qui ont l'esprit foible*, comme disans par là, nous tenons ce qui est reputé folie deuant les hommes, pour vne sagesse deuant Dieu, qui eslit les choses folles pour confondre les sages.

§ 27. Si vn homme porte vn habit vil & abiect pour s'en humilier, mocqués vous en, vous verrés bien tost, si son humiliation est fausse ou vraye: s'il s'en fasche qui ne voit que sa vertu n'est que de mine & d'apparence, & comme dit *Sainct Paul, qu'il a la monstre de la pieté, & non pas l'effect.*

§ 34. Nous lisons dans les Chroniques de l'ordre des *Augustiniens*, des grands debats iusques aux coups & au sang, qui ont autrefois esté entre

les

les Chanoines reguliers de *Sainct Augustin*, & les freres *Ermites*, touchant le vray habit de *Sainct Augustin.*

Les Chroniqueurs Minoriques ont escrit au long, l'horrible schisme & bouleuersement espouuantable de la Chrestienté suscité par Michel de Cozeme, Occam & tout l'ordre, contre Iehan xxii. dont la lecture fait dresser les cheueux en la teste.

Et quand aux debats iusques aux seditions, aux batteries, *aux meurtres, & au sang, entre les Cenobites reformés & difformés;* nos propres yeux nous peuuent seruir de registre iournalier, & si la modestie ne retenoit ma plume, ie nommerois des lieux à douzaine, ou en l'introduction des reformés en des conuents difformés, il a falu ioüer des mains, *& y entrer par la porte de la mortification, & de la vie meslée auec la mort.*

§ 36. Chaque ordre est ialoux de la conseruation, & de la gloire de son habit,

habit, *iusques à le faire descendre du ciel, comme les boucliers des Romains, qui se gardoient si religieusement au Capitole, selon plusieurs visions & reuelations de ceux qui le portent, & dont il n'est pas permis de douter, si l'on n'en veut estre anathematizé.*

§ 37. Nous desirerions fort qu'il vous pleust nous produire quelque Canon de concile, ou quelque decret de Pontife souuerain, qui nous proposast a croire comme article de creance, *la reception du sainct scapulaire immediatement de la vierge Marie, par les mains du Sainct Simon Stock.*

Nous sçauons bien que ces années passées l'on improuua publiquement *les grains benits descendus du ciel, & tombés entre les mains d'vne beate Espagnole appellée sœur Iohanne de la Croix;* qui n'est ni beatifiée, ni canonizée, & de la vie de laquelle on n'a point donné de commission d'informer. Nous sçauons que le liure de sa vie

qui

qui contenoit plusieurs choses ridicules & impertinentes, fust iudicieusement supprimé par les Tertiaires.

Ie ne dis pas qu'il en soit ainsi du scapulaire, mais ie vous dis que nul ne doit estre si temeraire que de publier des visions & reuelations. Nous croyons la Saincte Eglise Catholique, mais *non toutes les apocalypses de la religion reformée des Parfaits.*

§ 39. Vous remarquerés que le *scapulaire est vne espece de tablier ou de deuanteau, dont les maneuures se seruent pour conseruer leurs habillemens lors qu'ils trauaillent*; & tire son nom des aisselles, ou espaules, au tour desquelles il pend ou s'attache selon la diuersité des mestiers.

Sainct Benoist ne recognoissant pour vray Moine, que celuy qui gagne sa vie par son trauail, ordonna des ouvroirs, & disposa des heures du iour pour vacquer au trauail manuel, & lors que les freres *tant Clercs que laïcs,* y en-

y entroient, ils prenoient de ces *tabliers ou scapulaires*, pour conseruer leurs robbes durant le trauail, & les posoient quand le labeur estoit fini.

Depuis par succession de temps, l'amas des grands biens, s'estant fait dans les maisons benedictines, & le trauail manuel s'estant rendu non necessaire & moins vsité; les Moines s'aduiserent pour paroistre tousiours fort laborieux, & grands ouuriers, de rendre le scapulaire vne piece principale & necessaire de leur habit, iusques à ne le poser ni le iour ni la nuit, ni à l'Eglise, ni dehors, encore que selon la reigle, *il ne fust necessaire qu'à l'ouuroir & aux heures du trauail*, ainsi ayans quitté le trauail, ils en garderent la marque, se contentans de la monstre sans effect, comme si vn manœuure se contentoit de porter son deuantier ou tablier, sans faire aucun exercice de son art.

Ceste mode s'est coulée de l'or-

 dre

dre de *Sainct Benoist* en plusieurs autres, *& iamais on ne porta plus de scapulaires que depuis qu'on n'en a eû plus que faire*, c'est à dire, depuis l'abolition de l'œuure manuel dans les Cloistres.

Ne peut-on pas iustement dire à vn porteur de scapulaire, *ou quittés le ou vous en seruës à ce à quoy il a esté destiné par son institution.*

§ 40. Monstrés moy que la reception immediate du scapulaire des mains de la S. V. par le *B. Simon Stok*, soit vn miracle & vne vision & vne reuelation, que l'Eglise propose à croire comme article de foy, *faittes moy voir la Beatification de ce pieux seruiteur de Dieu.*

Monstrés nous par l'Escriture, les Peres, les Conciles, ou les decrets des Papes, *que nostre Dame ait porté le scapulaire*, apres cela enseignés nous de quelle couleur, car *il y a des scapulaires de six couleurs*, qui tous se tien-

nent

nent pour ſcapulaires de noſtre Dame, & meſme il y a diſpute entre les Carmes reformés & difformés, les vns le portans noir & les autres tanné.

Vous ne pouués nier qu'il y ait dés ſcapulaires de ſix couleurs, blanche, noire, griſe, tannée, rouge, & bleue. Tous les porteurs de ſcapulaire blanc diſent, que c'eſt le vray ſcapulaire de la Vierge; les Dominicains diſent *que leur B. Regnaud le reçeut des propres mains de la bien-heureuſe Vierge, auſſi bien que Simon Stok*: les ſcapulaires noirs comme *Benedictins, Bernardins*, & autres diſent le meſme: les *Anonciades* ſont de deux ſortes, qui du ſcapulaire rouge, qui du bleu celeſte, les ſcapulaires tannés ont vne grande vogue depuis peu, & les gris auſſi ne ſe diſent pas des derniers. Decidés nous vn peu toutes ces belles queſtions, & nous tirés de ces labyrinthes, affermiſſans nos pieds ſur le roc de la foy,

§ 41. Qui vous a dit *que ces quatre solennelles archiconfrairies du Rosaire, du cordon, du scapulaire, & de la Ceinture de Sainct Augustin soient de si ancienne inuention?* Ma memoire me trompe si la plus vieille *a deux cens ans.*

Cependant qui ne sçait qu'a tous les tableaux de ces confrairies, *vous voyés Sainct Dominique qui reçoit immediatement des chappelets des mains de N. D. Sainct François qui reçoit des cordons; le B. Simon Stok des scapulaires; & Sainct Augustin* (chose fort conforme à l'histoire & d'vne venerable antiquité) *des ceintures de cuir, auec des boucles de corne, des propres mains de N. S. ou de la S. V.*

Apres cela si vous doutés, tant soit peu de ces miraculeuses visions & reuelations, voicy *qu'Hermodore* vous qualifiera impie, heretique, libertin, atheiste, ennemi *du Sainct habit, blasphemateur des miracles, mocqueur des visions, supprimeur des reuelations, &c.*

§ 42. Vous

§ 42. Vous estes doncques prié *Hermodore* de nous fournir des documens authentiques, touchant *les visions & reuelations des Rosaires, des scapulaires, des cordons, & des ceintures bouclées, de cornes données* (comme vous dittes) *immediatement par la Saincte Vierge*, & puis nous tiendrons ceux qui en douteront pour heretiques.

§ 43. Conclusion notable, c'est l'intention de tous les fondateurs des instituts, en commandans à leurs freres de porter des habits vils, gros, & bourrus, de les humilier, & de leur faire mespriser les vanités du monde, comme aussi de les rendre abiects deuant les yeux des mondains: est-ce doncques estre du parti du Diable, *Hermodore*, que de les seconder en faisant peu d'estat de cest habit, & le tenant pour vn habit de pauures pieds deschaus, & de manans, afin d'empescher que la vaine gloire ne s'empare du Capuce.

 § 44. O

§ 44. O *Hermodore*, que ce seroit vn aggreable trauail, & d'vne lecture diuertissante, si quelque esprit de loisir se vouloit occuper, à d'escrire cette admirable varieté *de 500. habits pour le moins tous differens, & en forme, & en matiere, & en couleur*, qui se trouvent, dans cent ou six vingt ordres tous distincts, qui composent le Cenobisme; à n'en mentir point, ie pense que ce seroit vne piece d'aussi grande edification, que l'on puisse produire au public, pour nous marquer en ouurage Mosaique, *cinq cent vertus releuées sur celles du commun*, car il est croyable que chaque habit a sa vertu, particulierement affectée & hypothecquée.

Du quatriéme Esclaircissement, qui est, Des Cenobites deschaussés.

§ 1. On a trouué le moyen d'entrer en Paradis sans sandales,

les, & auec des souliers & des chausses, à la suitte du Sauueur & des Apostres, car *Sainct Iehan* dit de celuy là, *qu'il n'estoit pas digne de deslier la courroye de ses souliers*, & de *Sainct Pierre*, *que l'Ange luy ordonna de prendre ses chausses.*

§.9. De toutes les reigles Cenobitiques, il n'y en a qu'vne seule sçavoir la seraphique qui parle de deschaussement : Encore dit-elle, *que ceux qui seront contraints par necessité, pourront porter des chaussures:* Et quelle plus expresse necessité que le froid, principalement aux regions septentrionales, n'est-ce pas vne necessité que de se chausser en hyuert ? Et celuy là ne pecheroit il pas, qui se mettroit au hazard d'estre malade, faute de se chausser le pouuant faire ? De quoy sert de ne porter point de chausses, & d'estre tousiours les pieds au feu ? ne vaudroit-il pas autant se chausser mieux, & se chauffer

moins? la despence de la chaussure, est beaucoup moindre que du chauffage.

Les autres deschaussés ne le sont que par constitutions qui s'alongent & accroissent selon les chapitres generaux ou prouinciaux, comme le *Brodequin d'Hercules*, qui se chaussoit à tous pieds, & ces deschaussemens ne durent que fort peu d'années. Et apres tout il ny a pas la centiéme partie du Cenobisme qui les praticquent.

§ 10. Puis que les freres deschaussés prennent si fort à la lettre de ne porter point de souliers, *pourquoy reiettent ils la lettre de la bezace, du baston, de la malette, & de la bourse;* Ceux qui prennent dans l'Euangile, ce qui leur plaist & laissent ce qui ne leur plaist pas, ne sont pas si amoureux de l'Euangile que de leurs propres opinions.

§ 12. L'Eglise approuue la nudité des

des pieds, mais comme vne bonne & douce mere, à la moindre requeste, principalement aux regions froides, elle permet facilement qu'on se chausse. Ie ne voy pas qu'il faille d'approbation ni de permission de l'Eglise pour aller nuds pieds, pour coucher sur la terre, pour boire de l'eau, & pour marcher sans souliers, & sans chausses, ce sont choses de peu de frais, & n'est besoin d'en demander congé à personne. Que de pauures miserables dans le siecle, vont nuds pieds & sans chausses, à moins de bruit que ceux qui portent des sandales & des socques, auec vne solennelle & publique permission ?

S'il plaist aux deschaussés de demeurer ainsi, à leur commandement, il n'y aura que les Cordonniers & Chaussetiers qui s'en plaindront, comme d'vne coniuration pour abolir leurs mestiers, si ce n'est que d'ailleurs ils se veulent seruir de sabots,

pour faire gagner ceux qui les font, en leur debittant leurs denrées.

§. 13. Peut estre que si on remonstroit au Sainct Siege sur ce subiect, *qu'il y a quelque espece de messeançe en cette nudité de iambes & de pieds, qui peut laisser dans les foibles esprits des femmes, qui sont en des vaisseaux fragiles, c'est à dire, dans vne chair infirme, des impressions si non dangereuses, au moins fort chatouilleuses, on en feroit parauenture quelque consideration.*

Quand le frere nuds pieds va par la ville, ou par la campagne, *retroussé presques iusques aux genoux, auec la iambe blanche, la greue bien faitte, le pied nouuellement laué & degraissé, dans vne lexiue de bonnes & odorantes herbes, y a-il bas de soye qui soit de meilleure grace, fust-il de couleur de chair. Et la Dame, ou la deuote, ou la galande, que pensent elles de cela?*

Quand pour passer vn ruisseau ou pour euiter des crottes, il faut rehausser sa robbe,

be, & faire de si grandes eniambées, si quelque Micol se trouue à ce spectacle, que dira elle? si le pauure frere Questeur transi de froid en hyuert, entre dans les cuisines de quelques amys particuliers spirituels, *pour passer vn peu ses pauures pieds morfondus, & ses iambes gelées par la flamme, il faut prendre garde que nul œil fœminin ne le voye, en ceste innocente action, de peur que l'esprit malin n'en fasse vne pierre de scandale.*

Quand on visite les Dames deuotes en leurs maladies durant l'hyuert, il faut prendre garde que la rigueur du froid, ne fasse commettre quelque acte d'immodestie, au pied leué deuant le feu; helas on ne pense point à mal, mais celuy qui tente, & qui comme vn lion rugissant rode sans cesse cerçhant de la proye, y pense tousiours, & ne songe qu'à la malice.

Pour monstrer qu'il y a quelque indeçence a auoir les pieds nuds, *n'est-il pas vray que les freres deschaussés, prennent*

nent des pantouffles quand ils vont à l'autel, & mesmes des souliers au deffaut de pantouffles.

Outre la bienseançe on pourroit encor representer l'interest de la santé, dont Dieu veut que l'on ait soin, & sans peché, aucun ne se peut procurer vne maladie, ni faire chose qui par coniecture probable, le puisse faire malade. Or si ceste nudité des pieds preiudicie à la santé, i'en laisse decider à la theorie des Medecins.

§ 14. On pourroit encor auoir esgard *à la vanité qui se peut glisser en cette nudité, aussi bien qu'en des vieux baillons, aussi est il vray que la singularité, & l'affectation y sont toutes visibles.*

Adioustés à cela la pudeur naturelle, qui nous enseigne à nous cacher autant que nous pouuons. A vostre aduis si les *Moniales* qui vont deschaussées paroissoient aux yeux des hommes en cest equipage, comme les freres deschaussés paroissent aux

yeux

yeux des femmes, combien de ieunes galands accourroient à ce ſpectacle.

Il eſt vray que les femmes ſeculieres ſont aſſés modeſtes pour ne ſe porter pas à des paroles de precipitation ſur ce ſubiect, mais que c'eſt on ce qu'elles penſent? Dauid auſſi Sainct que pluſieurs d'entre elles, diſoit que ſes reins eſtoient remplis d'illuſions.

L'Egliſe permettra touſiours, quand elle en ſera requiſe, que les bons freres ſe mettent à couuert de ce coſté là, & pour marque de cela, c'eſt que l'ordre des *Brunoniens ou Chartreux*, eſt tres bien chauſſé, & neantmoins c'eſt le faiſte de la perfection Cenobitique, auquel on peut paſſer de tous les autres inſtituts, meſmes des deſchauſſés.

Du cinquième Esclaircissement, qui est, des compagnons Cenobitiques.

§ 4. Les quatre reigles approuvées par l'Eglise, & qui sont les quatre fleuues qui arrousent tout l'Edem du Cenobisme, sçauoir celle de *Sainct Basile, de Sainct Augustin, de Sainct Benoist, & de Sainct François*, ne disent pas vn seul petit mot de cette benitte coustume qui est d'aller deux à deux.

Les Benedictins reformés vont ordinairement seuls, aussi font les *Brunoniens* que l'on ne voit point deux à deux. Les *Hieronimites* en Espagne vont tousiours seuls en housse, auec vn valet seculier qui les suit pour tenir leur mulet.

Les Questeurs mandians reformés vont seuls, & pourtant ils sont profés des vœux appellés solennels, & sont freres essentiels. Si ceux qui sont accompagnés font bien, il ne s'ensuit

s'ensuit pas que ceux çy fassent mal?

§ 6. Il est vray qu'vn vertueux compagnon & vn ami fidelle, est vn thresor, dit le Sage, & vn medicament d'immortalité ; mais si vne brebis gastée infecte vn troupeau, si vn grain de raisin pourri corrompt toute vne grappe, pourquoy voulés vous qu'vn bon conserue vn meschant, & l'empesche de mal faire, & que le meschant ne puisse peruertir le bon par ses suggestions & son mauuais exemple : est il plus aisé de mener à la montagne que de pousser à la vallée?

Ces vieux tisons qui brusserent d'vne iniuste conuoitise pour la chaste *Susanne*, estoient ils pas deux, tous deux Prestres, tous deux vieillards, tous deux confreres, tous deux Docteurs, mais tous deux aueugles, & tous deux semblables à ces Cignes blancs qui tirent le chariot de Venus. Croyés moy, *Hermodore*, vn sac de farine est plustost sali par vn sac de

 charbon,

charbon, que le noir n'est blanchi par l'enfariné.

§ 7. En vne ville d'Italie le Magistrat publia vn decret, que nul Moine n'allast desormais par la ville qu'auec vn compagnon; vn Caualier de gentil esprit au nom de toutes ces femmes perdues, dont on voile le nom & l'exercice infame, luy presenta vn remerçiement, parce qu'il auoit doublé leur solde, & augmenté leur pain de munition.

§ 8. En bonne foy *Hermodore* estes vous auoüé par vos partisans en la citation que vous faittes d'vne ordonnance de l'assemblée generale du Clergé en l'année 1625. Estimés vous que les Euesques aient peu obliger les Cenobites à son obseruance, puis qu'ils n'ont aucune iurisdiction sur eux, ni sur leurs maisons, ni sur leurs biens, ni sur leurs venerables personnes enueloppées du Sainct habit &c. Quoy? que mes-

mes

mes aux choses qui sont de la charge Pastorale des Euesques & Curés, ils se disent immediatement enuoyés du Sainct Siege, vsans en ces fonctions de l'authorité Apostolique, non de celle des ordinaires.

§ 10. Au catalogue des aduersaires des Cenobites, il met en teste *l'Empereur Valens*, qui persecuta les Moines iusques à ce point que de les commander par edict d'aller à la guerre. Mais que dira on si on luy baille pour collateral vn General *de Minoritains* qui alla offrir à *Pie V.* trente mille hommes de son ordre, sans beaucoup desgarnir ses conuens, pour aller à la guerre contre le *Turc*, sous la conduitte de *Dom Iehan d'Austriche*, qui remporta sur les *Mahometans* cette memorable victoire de l'Epanthe.

Fin des Extraits de Meliton.

Mais si d'vn seul des 98. ordres de Cenobites qui sont de l'Eglise Catholique Apostolique, & Romaine, sa sainctete en peut tirer trente mille soldats pour la guerre, sans que les conuents en soient incommodés, qui sera le Monarque qui ne redoutera la puissance temporelle, aussi bien que la spirituelle de ce souuerain Monarque de la Hierarchie Ecclesiastique, & de tous les ordres Cenobitiques, voire de toute l'Eglise de Dieu. Mais comment souffre-on que l'ennemi iuré du Christianisme nous detienne tant de belles prouinces, depuis si long temps, puis que par vn seul commandement d'authorité d'Apostolique *sa Saincteté* peut auoir six armées, chacune de cent mille combattans en fort peu de temps, & dont les officiers & les soldats pourroient

estre

estre entretenus par les conuents mesmes, d'où ils seroient sortis; le Dieu des Armées sçait quelle ialousie il y auroit dans les Cloistres, pour estre du nombre de ces soldats Cenobitiques defroqués, & auec quelle allegresse ces miserables renfermés endosseroient le harnois militaire pour secoüer le ioug du Cloistre, & se faire quittes du Capuchon.

FIN.





TABLE

Des chapitres & matieres.

Des

FIN.

